



Assemblée générale

Distr. générale
13 mai 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 139 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2023

Projet de budget-programme pour 2023

Partie II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un exposé des ressources demandées pour 2023 pour les 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ».

Le montant des ressources à prévoir pour 2023 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe thématique s'élève à 50 779 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* [A/77/50](#).



Tableau des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière	4
II. Missions politiques spéciales	5
1. Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	7
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	8
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	13
2. Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide	15
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	16
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	23
3. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	27
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	28
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	31
4. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	33
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	33
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	37
5. Bureau du (de la) Représentant(e) de l'ONU aux discussions internationales de Genève	39
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	40
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	45
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	47
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	48
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	53
7. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	55
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	56
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	62
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	65
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	66
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	74
9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	77
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	78
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	85

** La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2023 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution [72/266 A](#).

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

10. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	89
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	90
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	95

Annexes

I. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	97
II. Organigramme et répartition des postes pour 2023	99

I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2023 pour les 10 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I s'élève à 50 779 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel). On trouvera dans le tableau 1 une comparaison des ressources demandées pour 2023 et des crédits approuvés pour 2022 par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246 A.

Tableau 1

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Total des ressources demandées (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2023-2022 Augmentation/ (diminution) (5) = (3) - (2)
Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	2 745,9	2 955,0	3 050,7	–	95,7
Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 094,5	2 698,3	2 820,4	–	122,1
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	109,6	476,5	477,5	–	1,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	335,2	338,6	376,6	–	38,0
Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 757,8	2 045,0	1 987,9	–	(57,1)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	11 928,0	16 132,6	15 565,7	–	(566,9)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	1 594,9	1 763,6	1 921,0	62,7	157,4
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 202,4	5 133,9	5 740,4	–	606,5
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	16 726,3	17 202,0	17 430,6	–	228,6
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	1 184,0	1 153,5	1 408,6	–	255,1
Total	42 678,6	49 899,0	50 779,4	62,7	880,4

2. Par souci de concision, le présent document ne comprendra une section sur les ressources extrabudgétaires que pour les missions qui ont prévu de telles ressources en 2022 ou 2023.

II. Missions politiques spéciales

Questions concernant toutes les missions

Prise en compte des questions de genre

3. Les missions politiques spéciales sont guidées par les résolutions [1325 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#), [1889 \(2009\)](#), [1960 \(2010\)](#), [2106 \(2013\)](#), [2122 \(2013\)](#), [2242 \(2015\)](#), [2467 \(2019\)](#) et [2493 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, qui, dans leur ensemble, établissent les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et prescrivent la prise en compte des questions de genre dans les activités politiques de l'ONU, y compris dans les missions politiques spéciales. Les missions sont également guidées par la résolution [75/100](#) de l'Assemblée générale sur l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé le rôle important que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, et considéré qu'il importait d'obtenir leur participation effective sur un pied d'égalité et de les associer pleinement au règlement pacifique des différends ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits sous tous leurs aspects, à tous les niveaux et à tous les stades.
4. On trouvera dans les parties du présent rapport consacrées aux différentes missions politiques spéciales des exemples concrets de la manière dont celles-ci prennent en compte les questions de genre dans leurs activités opérationnelles, leurs produits et leurs résultats.

Inclusion du handicap

5. Les missions politiques spéciales procèdent à l'examen de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, comme celle-ci le prévoit, en vue de favoriser encore plus l'inclusion des personnes handicapées, notamment en publiant des messages inclusifs, en menant des campagnes de sensibilisation et en promouvant la Stratégie dans le cadre des activités qu'elles mènent, notamment les processus politiques et les processus de paix. Elles contribuent également aux mesures d'atténuation visant à remédier aux problèmes d'accessibilité, ainsi qu'aux efforts déployés par les entités compétentes des Nations Unies pour assurer aux personnes handicapées l'accès et l'usage des installations, des plateformes, des équipements de sécurité et des autres infrastructures.

Activités d'évaluation

6. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix apportera son appui dans le cadre de l'évaluation biennale du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale. Les activités d'évaluation menées par les différentes missions sont décrites, le cas échéant, dans les parties du présent rapport qui leur sont consacrées.

Conséquences de la pandémie

7. La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats des missions politiques spéciales. On trouvera des exemples spécifiques dans les parties consacrées aux différentes missions.
8. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti, dans les projets de plan-programme des missions politiques spéciales pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

1. Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre

(3 050 700 dollars)

Avant-propos

J'ai pris en décembre 2021 mes fonctions de Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général pour Chypre. Les dirigeants chypriote grec et chypriote turc m'ont tous deux dit souhaiter poursuivre le dialogue et ont exprimé leur soutien aux activités de renforcement de la confiance. L'accord qu'ils ont conclu en janvier 2022 sur le plan d'action sur les moyens de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement et à un éventuel règlement de la question chypriote est à cet égard prometteur, tout comme les accords qu'ils ont conclus sur d'autres sujets depuis le début de l'année.

Même si de réels pourparlers n'ont pas eu lieu, les comités techniques ont continué d'apporter des améliorations pratiques dans la vie quotidienne des Chypriotes. À titre d'exemple, le Comité technique de la santé a joué un rôle clé dans l'harmonisation des restrictions liées à la COVID-19 appliquées aux points de passage et dans l'échange d'informations sur la pandémie. Je suis convaincu que les comités techniques peuvent accomplir d'autres progrès qui contribueront à créer des conditions propices à la recherche d'un terrain d'entente et à la remise du processus de paix sur les rails, et je continuerai de chercher des solutions pour rassembler les deux communautés de l'île, ainsi que d'insister pour que davantage de mesures qui ont une incidence positive sur la vie des habitantes et habitants et qui instaurent la confiance entre les deux parties soient prises.

Cela étant, le temps passant, il reste compliqué de trouver une solution acceptable pour toutes les parties. Le Secrétaire général a tenu plusieurs réunions en 2021, qui ont permis de maintenir la communication. En 2023, je poursuivrai le dialogue, en ma qualité de Conseiller spécial adjoint, avec les deux dirigeants chypriotes et leurs équipes, la société civile et la communauté internationale de façon à rester continuellement en contact avec toutes les parties et à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour parvenir à un règlement durable de la question de Chypre.

Le Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général pour Chypre
(Signé) Colin **Stewart**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

9. Le mandat du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions et décisions et dans un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2008/456 et S/2008/457). Dans sa résolution 1818 (2008), le Conseil a salué l'intention du Secrétaire général de nommer en temps opportun un conseiller spécial. Dans une lettre datée du 10 juillet 2008 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/456), le Secrétaire général a annoncé son intention de nommer son conseiller spécial pour Chypre, qui prendrait ses fonctions le 14 juillet 2008. Les résolutions du Conseil dont découlent le mandat sont la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures, à savoir les résolutions 367 (1975), 1250 (1999), 1475 (2003), 1758 (2007), 1818 (2008), 1873 (2009), 1930 (2010), 1986 (2011), 2026 (2011), 2058 (2012), 2114 (2013), 2135 (2014), 2168 (2014), 2197 (2015), 2234 (2015), 2263 (2016), 2300 (2016), 2338 (2017), 2369 (2017), 2398 (2018), 2430 (2018), 2453 (2019), 2483 (2019), 2506 (2020), 2537 (2020), 2561 (2021) 2587 (2021) et 2618 (2022).
10. Dans sa résolution 2618 (2022), le Conseil de sécurité a noté avec regret l'absence de progrès pour ce qui était de relancer des négociations officielles, a appuyé pleinement le dialogue mené par le Secrétaire général avec les parties et encouragé les nouveaux cycles de pourparlers informels. Il a exhorté les parties à dialoguer activement et de manière plus pressante avec le Secrétaire général et son équipe, notamment en parvenant à un accord sur la proposition du Secrétaire général de désigner un envoyé des Nations Unies.
11. Dans son dernier rapport (S/2021/1109), le Secrétaire général a souligné que, sans action décisive, la dynamique qui prévalait à l'intérieur et autour de Chypre ainsi que les échéances électorales pourraient compromettre les efforts futurs visant à parvenir à un règlement mutuellement acceptable de la question de Chypre. Il les a exhortées à s'engager de manière constructive dans la recherche et l'établissement d'un terrain d'entente en vue de la reprise de véritables pourparlers de paix. Il a noté qu'à cet effet un(e) envoyé(e) des Nations Unies serait d'une aide précieuse et qu'il faudrait continuer d'explorer les moyens qui permettraient le mieux d'appuyer la recherche de la voie à suivre.

Programme de travail

Objectif

12. L'objectif auquel la mission contribue est de parvenir à un règlement global du problème de Chypre.

Stratégie

13. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
 - a) fera tout son possible pour promouvoir un règlement pacifique auprès des deux dirigeants et des puissances garantes et les aider à mener de véritables négociations s'ils le décident d'un commun accord ;
 - b) tiendra régulièrement des réunions bilatérales et facilitera la tenue régulière de réunions conjointes entre les dirigeants, les négociateurs ou représentants et leurs équipes et les groupes de travail et experts ;

- c) intensifiera son appui à la mise en œuvre de mesures de confiance et aux travaux des comités techniques afin d'aider les deux parties à progresser dans la promotion de sociétés justes, pacifiques et inclusives.
14. Pour 2023, les produits prévus aideront également, si nécessaire, à continuer de faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à s'en relever. Les produits et activités prévus consisteront à poursuivre le dialogue avec les dirigeants des deux communautés, à faciliter la tenue de réunion entre leurs représentants et à continuer d'appuyer les comités techniques, en particulier d'aider le Comité technique de la santé à resserrer la coopération entre les parties sur les questions épidémiologiques pour ce qui est notamment de l'harmonisation des mesures, de l'échange d'informations sur la COVID-19 et de l'accès aux vaccins. On redoublera également d'efforts pour encourager la poursuite du dialogue entre les parties afin de réduire les disparités socioéconomiques entre les deux communautés chypriotes, qui ont été accentuées par les répercussions à long terme de la pandémie.
15. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) la poursuite du dialogue en vue d'un règlement durable, global et juste du problème de Chypre (Si des progrès notables sont accomplis, l'ONU pourrait avoir à apporter un plus grand appui, ce qui supposera peut-être de réunir les parties prenantes pour régler les questions de fond) ;
 - b) la mise en œuvre de mesures de confiance ;
 - c) l'octroi aux comités techniques de moyens de mener leurs travaux.

Facteurs externes pour 2023

16. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Les parties s'engagent de façon continue et constante en faveur du processus politique et de la mise en œuvre de mesures de confiance ;
 - b) Le processus de paix continue de jouir d'un appui international constant.
17. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la mission continuera de coordonner, sur les instances des deux parties, les activités menées par les institutions financières internationales, en particulier la Banque centrale européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, à l'appui du processus de paix. Elle coopère avec la Commission européenne et coordonne ses activités avec elle pour les besoins de l'appui au processus de paix.
18. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'agir de façon concertée pour maximiser les synergies et apporter un appui cohérent et efficace aux efforts de paix des Nations Unies.
19. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il appuie les activités menées par les deux parties, ainsi que celles menées par le Comité technique de l'égalité des sexes et les associations de femmes dans les deux communautés afin de promouvoir les questions de genre et contribue à la mobilisation d'un plus grand engagement civique en faveur d'un processus de paix plus inclusif. Conformément aux meilleures pratiques, la mission facilitera la participation des groupes sous-représentés (femmes, minorités, jeunes et personnes handicapées) aux discussions concernant le problème de Chypre et à toute reprise des pourparlers de paix.

Exécution du programme en 2021

Dialogue constant, prévention des conflits et mesures visant à trouver un terrain d'entente aux fins de la reprise des négociations de paix

20. En 2021, la mission a poursuivi ses échanges avec les dirigeants chypriote grec et chypriote turc et leurs équipes et apporté son concours au Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires des Nations Unies dans le cadre de leurs efforts.
21. Du 27 au 29 avril 2021, le Secrétaire général a convoqué une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU à Genève, à laquelle ont participé les dirigeants chypriote grec et chypriote turc et les Ministres des affaires étrangères de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Même s'il n'a pas été possible de trouver un terrain d'entente suffisant pour permettre la reprise des négociations officielles, il a été convenu de poursuivre le dialogue à cette fin.
22. Le 27 septembre 2021, le Secrétaire général a organisé un déjeuner informel avec les deux dirigeants à New York pour faire le point des efforts visant à trouver un terrain d'entente. Les deux dirigeants ont soutenu la proposition du Secrétaire général de nommer un envoyé ou une envoyée à cette fin et ont déclaré vouloir poursuivre leur collaboration. Au cours du troisième trimestre de 2021, Jane Holl Lute a mené à terme les consultations au nom du Secrétaire général.
23. Le 14 décembre 2021, les deux dirigeants se sont rendus à une réception de fin d'année à Nicosie.
24. La mission a continué de faciliter les réunions et les travaux des comités techniques et des groupes de travail, ainsi que la mise en œuvre de mesures de confiance, et a entretenu les contacts avec la société civile, les partis politiques, le milieu universitaire et la communauté internationale. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2).

Tableau 2
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Poursuite du dialogue avec les deux dirigeants et leurs équipes et fourniture de l'appui voulu aux efforts déployés par de hauts fonctionnaires, notamment une réunion informelle conjointe entre les deux dirigeants organisée à Berlin par le Secrétaire général	Poursuite du dialogue avec les deux dirigeants et leurs équipes et fourniture de l'appui voulu aux efforts déployés par de hauts fonctionnaires, notamment les consultations menées par un(e) haut(e) fonctionnaire de l'ONU afin de parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations	Poursuite du dialogue avec les deux dirigeants et leurs équipes et fourniture de l'appui voulu aux efforts déployés par de hauts fonctionnaires, notamment une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU convoquée par le Secrétaire général à Genève et un déjeuner informel avec les dirigeants chypriote grec et chypriote turc organisé par le Secrétaire général à New York

Conséquences de la pandémie

25. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier : a) les restrictions mises en place par les deux parties ont exacerbé les tensions politiques et rendu plus difficiles, sur le plan pratique, le franchissement de la ligne de démarcation, et, bien que l'harmonisation des restrictions appliquées aux points de passage ait été un progrès notable, les échanges entre les deux communautés et les activités de renforcement de la confiance menées sur l'île n'ont pas été aussi nombreux qu'avant la pandémie ; b) malgré la possibilité de s'entretenir à distance plutôt qu'en présentiel, il y a eu moins de réunions entre les parties, ainsi qu'entre la mission et les dirigeants et leurs équipes, et les comités techniques se sont également moins réunis ; c) les

réunions auxquelles plus qu'un nombre très restreint de personnes devaient assister en présentiel ont été annulées ou se sont tenues virtuellement, faisant pâtir la qualité des discussions sur la question de Chypre étant donné leur nature, leur complexité et leur caractère confidentiel ; d) les déplacements effectués pour assister à des réunions en dehors de Chypre ont été drastiquement réduits en 2021 et les réunions se sont tenues virtuellement lorsque cela était possible et que la situation s'y prêtait, même si les discussions ne pouvaient pas être aussi approfondies qu'en présentiel ; e) les déplacements effectués pour suivre des formations en personne ont également été drastiquement réduits. La mission a continué d'appliquer des modalités de travail aménagées et a consolidé son plan de continuité des opérations conformément aux réglementations chypriotes et directives de l'ONU sur la COVID-19. En outre, pour aider les habitants à faire face à la pandémie, la mission s'est fondée sur ses objectifs d'ensemble et a entamé un dialogue avec des représentants des deux parties et du Comité technique de la santé pour resserrer la coopération sur les questions épidémiologiques, notamment pour ce qui était de l'harmonisation des mesures appliquées aux points de passage, de l'échange d'informations et de statistiques sur la COVID-19 et de l'accès aux vaccins.

Résultat escompté pour 2023

Poursuite du dialogue à la recherche d'un terrain d'entente

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

26. En 2021, le travail effectué par la mission a contribué à la tenue de 93 réunions bilatérales et réunions conjointes avec les dirigeants et leurs équipes de négociation et de 268 réunions des comités techniques et des groupes de travail, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 135 réunions bilatérales et réunions conjointes avec les dirigeants et leurs équipes et 400 réunions des comités techniques et des groupes de travail. Cet écart s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de négociations actives et par les mesures prises pour faire face à la COVID-19 en 2021.
27. En 2023, la mission poursuivra ses échanges avec les parties et les puissances garantes afin d'appuyer les efforts déployés pour trouver un terrain d'entente en vue de la reprise de véritables pourparlers de paix. Si des progrès notables sont accomplis, l'ONU pourrait avoir à intensifier son action, ce qui supposera notamment de réunir les parties prenantes pour régler les questions de fond. Elle pourrait également devoir intensifier ses activités de coordination des travaux techniques menés en préparation de la mise en œuvre d'un règlement. Il s'agira notamment d'assurer une navette diplomatique, d'organiser des réunions bilatérales, de faciliter la tenue de réunions conjointes et de prévoir des réunions des équipes des deux parties et des groupes de travail. La mission continuera également d'apporter son concours à la mise en œuvre de mesures de confiance et aux travaux des comités techniques en s'attachant tout particulièrement à aider les parties à donner suite aux recommandations formulées lors du bilan des activités des comités techniques et à mettre en œuvre le plan d'action en faveur de la participation pleine et entière des femmes au processus de paix. La mission s'attachera en outre à mobiliser et à soutenir un plus grand engagement civique, notamment auprès des femmes, des minorités, des jeunes et des personnes handicapées, en faveur d'un processus de paix plus inclusif.

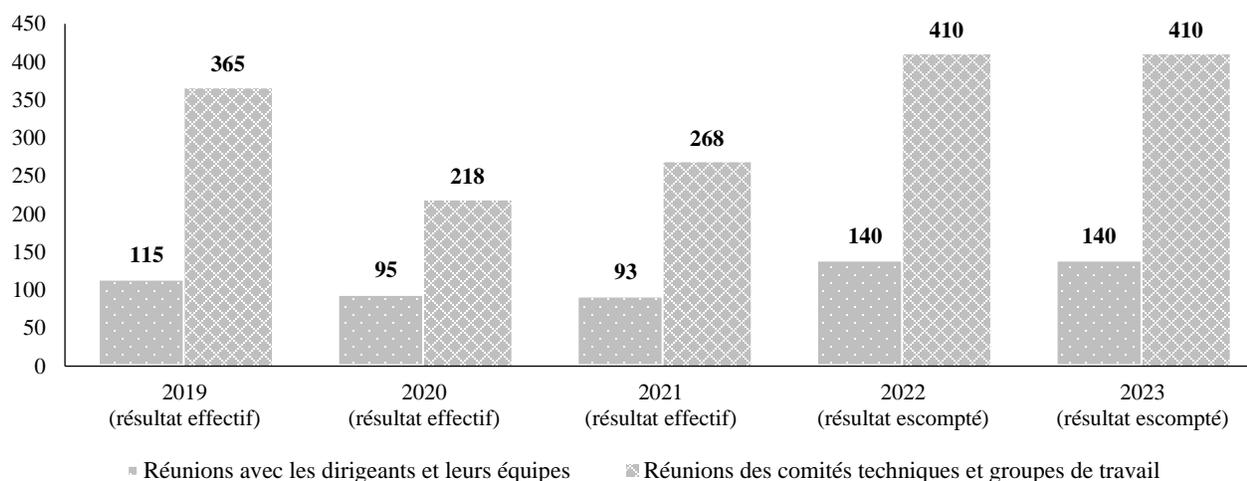
Enseignements tirés et changements prévus

28. Les enseignements tirés sont les suivants : les outils informatiques permettant d'organiser des réunions virtuelles, dont l'utilisation a été améliorée, ont été une solution opportune, mais certaines réunions en personne restent indispensables du fait de la nature, de la complexité et du caractère confidentiel des interactions et ne peuvent donc pas se tenir virtuellement. En outre, le travail des comités techniques s'est révélé essentiel en ce qu'il permet d'instaurer la confiance, de réduire les tensions, d'éviter des conflits et d'améliorer la vie des Chypriotes, en particulier pendant cette période où les véritables négociations sont en suspens.

29. Compte tenu de ces enseignements, la mission continuera d'organiser des réunions en présentiel et en ligne, tout en veillant à la qualité des discussions et au respect de la confidentialité voulue, et poursuivra ses échanges avec les parties pour faciliter encore plus le travail des comités techniques. Le dialogue entretenu visera également à collaborer avec les deux communautés, à régler leurs différends et à trouver un terrain d'entente en vue d'éventuelles négociations de paix. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure I).

Figure I

Mesure des résultats : nombre de réunions bilatérales et de réunions conjointes avec les principales parties prenantes et nombre de réunions des groupes de travail et des comités techniques



Produits

30. On trouvera dans le tableau 3 les produits retenus pour la mission.

Tableau 3

Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	3	3	3	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	2	2
2. Séances du Conseil de sécurité	3	3	2	2
C. Activités de fond				
Bons offices : missions de bons offices consistant à établir un dialogue et à faciliter la tenue de réunions bilatérales et de réunions conjointes avec le dirigeant chypriote grec, le dirigeant chypriote turc et d'autres parties prenantes des deux communautés, ainsi qu'avec les trois puissances garantes, en vue d'un règlement du problème de Chypre. Conduite et facilitation de réunions bilatérales et de réunions conjointes avec les dirigeants et leurs équipes et facilitation des travaux de comités techniques et groupes de travail, qui, en 2021, ont abouti à l'adoption du plan d'action, comme demandé par le Conseil de sécurité.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils sur des questions de procédure, des questions juridiques et techniques et des questions de fond dans l'optique d'un règlement de la question de Chypre ; coordination, gestion				

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023

et facilitation de réunions consultatives sur les questions relatives au processus de paix ; action visant à sensibiliser le public à l'égalité des genres et à l'encourager à soutenir le processus de paix et à y participer. En 2021, la mission a tenu 226 réunions avec des parties prenantes internationales et nationales, notamment des représentants de la société civile chypriote et des partis politiques, des associations de femmes et de jeunes, des représentants du milieu universitaire et de syndicats et des chefs religieux. Elle s'est également concertée avec les membres du Conseil de sécurité et d'autres États Membres de l'ONU, des organes de l'Union européenne et des représentants de la Banque mondiale, et a coopéré étroitement avec l'UNFICYP et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : interviews et communiqués de presse destinés à informer le public au sujet du processus de paix. La mission publie régulièrement des messages sur les réseaux sociaux, comme Facebook, Twitter et Instagram, et a publié plusieurs communiqués de presse et un certain nombre d'articles sur son site Web.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 4

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Total des ressources demandées (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2023-2022 Augmentation/ (diminution) (5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	2 507,3	2 529,3	2 608,1	–	78,8
Dépenses opérationnelles	238,6	425,7	442,6	–	16,9
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 745,9	2 955,0	3 050,7	–	95,7

Tableau 5

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2022	1 ^b	–	–	1	3	5	1	–	11	4	1	16	–	5	–	21
Effectif proposé pour 2023	1 ^b	–	–	1	3	5	1	–	11	4	1	16	–	5	–	21
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

^b Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) a été engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre.

31. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour le Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre s'élève à 3 050 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (2 608 100 dollars) correspondant aux 21 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 emplois d'agent(e) du Service mobile, 1 d'agent(e) des services généraux et 5 d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (442 600 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (31 800 dollars), voyages officiels (111 500 dollars), installations et infrastructures (100 500 dollars), transports terrestres (41 100 dollars), communications et informatique (74 900 dollars), santé (300 dollars) et fournitures, services et matériel divers (82 500 dollars).
32. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe.
33. Un taux de vacance de 12,5 % a été appliqué aux emplois soumis à recrutement international. Les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus.
34. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts en 2022 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de personnel civil causée par l'application du dernier barème des traitements et du dernier coefficient d'ajustement au coût des emplois soumis à recrutement international et par l'application du dernier taux de change opérationnel au coût des emplois soumis à recrutement national.

2. Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide

(2 820 400)

Avant-propos

La prévention des génocides reste l'un des principaux défis auxquels le monde doit faire face. En 2021, nous avons continué d'assister aux répercussions des clivages et de l'intolérance sur les sociétés vulnérables, qui, dans les cas les plus graves, peuvent conduire à la perpétration de génocides ou de crimes connexes. Je reste préoccupée par cette dynamique, qui met au défi notre détermination et notre capacité collectives à prévenir de tels crimes. Notre action est, certes, plus visible lorsque les populations sont exposées à un risque imminent, mais pour être efficace, elle doit également viser à lutter contre les facteurs de risque à long terme et à faire en sorte que la situation ne dégénère pas en crise.

Ces deux dernières années ont mis en évidence le rôle capital que jouait la technologie dans notre action. Bien que les médias sociaux soient considérés comme un facteur d'aggravation des clivages, la technologie peut renforcer la prévention en tant qu'outil de sensibilisation participatif. Nous devons nous employer à mettre la technologie au service de la prévention des génocides tout en renforçant la participation des femmes et la mobilisation de l'ensemble de la population.

Le Bureau continuera d'accorder la priorité à l'action contre la négation de l'Holocauste et des génocides et la glorification des crimes et des criminels de guerre. La ratification universelle de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide reste une priorité essentielle du Bureau. Parmi les autres priorités de ce dernier figurent le renforcement des capacités d'alerte rapide et de surveillance et la mise à disposition d'une assistance technique et d'activités de renforcement des capacités à l'intention des États Membres, des organisations régionales et des acteurs de la société civile, notamment aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Le Bureau s'efforcera également d'adapter sa structure et les compétences de son personnel aux besoins et défis qui se font jour.

La Conseillère spéciale du Secrétaire général
pour la prévention du génocide
(Signé) Alice **Wairimu Nderitu**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

35. Le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide a pour mandat de recueillir toutes les informations, notamment au sein du système des Nations Unies, concernant les violations graves et massives des droits humains et du droit international humanitaire fondées sur l'origine ethnique et la race et qui, si rien n'est fait pour les prévenir ou les faire cesser, comportent un risque de génocide ; de faire office de mécanisme d'alerte rapide pour le Secrétaire général, et par son intermédiaire, pour le Conseil de sécurité, en portant à leur attention toute situation présentant un risque de génocide ; de formuler des recommandations au Conseil, par l'intermédiaire du Secrétaire général, sur les mesures visant à prévenir ou à faire cesser tout génocide ; d'assurer les relations avec le système des Nations Unies sur les activités de prévention des génocides et de s'efforcer d'améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'analyser et de gérer toute information relative à des crimes de génocide ou infractions connexes.
36. Le mandat découle de l'application de la résolution 1366 (2001), dans laquelle le Conseil de sécurité invite le Secrétaire général à lui communiquer des informations et analyses provenant d'organismes des Nations Unies concernant les cas de violations graves du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits humains. Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide a été nommé dans un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2004/567 and S/2004/568). Son mandat a été réaffirmé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1674 (2006), par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Conseil (S/2007/721 et S/2007/722) et dans des résolutions de l'Assemblée générale, de la Commission des droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme, notamment les résolutions 60/1 et 63/308 de l'Assemblée, la résolution 2005/62 de la Commission des droits de l'homme et les résolutions 7/25, 22/22, 28/34, 33/19, 37/26 et 43/29 du Conseil des droits de l'homme.
37. S'agissant de la responsabilité de protéger, l'Assemblée générale a établi aux paragraphes 138 et 139 de sa résolution 60/1 sur le Document final du Sommet mondial de 2005 qu'il incombait à la fois aux États Membres et à la communauté internationale de protéger les populations. Le Conseil de sécurité a réaffirmé ce point dans ses résolutions 1674 (2006) et 1706 (2006). Par un échange de lettres (S/2007/721 et S/2007/722), le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger a été nommé et chargé d'éclairer les aspects conceptuels, institutionnels et opérationnels de la responsabilité de protéger. Dans sa résolution 75/277, l'Assemblée a inscrit la question de la responsabilité de protéger à son ordre du jour et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport annuel sur cette question.
38. La prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable (en particulier les objectifs 10 et 16, relatifs à la réduction des inégalités et à la paix, à la justice et à l'efficacité des institutions, respectivement) demeure des éléments essentiels de la stratégie générale de prévention du Secrétaire général, de même que de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par celui-ci le 24 février 2020. La progression des discours de haine, du racisme et de la xénophobie s'est poursuivie et, dans nombre de cas, a été aggravée par la pandémie de COVID-19. Les civils continuent d'être pris pour cible dans les conflits armés, et il est toujours difficile de faire en sorte que les responsables rendent des comptes. En outre, la tendance à la négation des génocides, des crimes de guerre, de l'épuration ethnique et des crimes contre l'humanité commis dans le passé, y compris dans les situations où des tribunaux et des verdicts internationaux ont confirmé ces crimes, suscite de plus en plus d'inquiétudes. Cette situation montre une fois de plus combien il importe de continuer de surveiller les indicateurs de risque et les signes avant-coureurs de ces crimes.

Programme de travail

Objectif

39. L'objectif auquel le Bureau contribue est de progresser dans l'action menée aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et contre l'incitation à commettre ce type de crimes.

Stratégie

40. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
- a) Fera mieux connaître les causes et la dynamique du génocide par une analyse prédictive et orientée vers l'action, qui sera étayée par la collecte et le partage d'informations provenant des missions et des bureaux régionaux, conformément à son mandat d'alerte rapide ;
 - b) Alertera les acteurs concernés en cas de risque de génocide, en mettant en œuvre la Stratégie et le Plan d'action de l'ONU pour la lutte contre les discours de haine lancés par le Secrétaire général en juin 2019 et en menant des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, notamment en formulant en temps utile des recommandations sur les situations jugées préoccupantes. Il s'agira notamment à cet égard d'appliquer le Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire au génocide, aux crimes de guerre, au nettoyage ethnique et aux crimes contre l'humanité ;
 - c) Mènera des actions de sensibilisation et de mobilisation en travaillant tant au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'avec des partenaires extérieurs ;
 - d) Renforcera les efforts de prévention déployés à l'échelle locale, notamment en soutenant les initiatives locales visant à rapprocher les populations ;
 - e) Exploitera la technologie pour améliorer la prévention en tant qu'outil de sensibilisation participatif ;
 - f) Renforcera la participation des femmes et leur présence aux postes de décision, et leur apportera les connaissances et les compétences nécessaires pour leur permettre de contribuer aux efforts nationaux et locaux visant à améliorer la prévention et la réaction aux génocides ;
 - g) Accordera la priorité à l'action contre la négation de l'Holocauste et des génocides et la glorification des crimes et des criminels de guerre ;
 - h) Promouvra la ratification universelle de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.
41. Pour 2023, les produits prévus seront notamment les suivants : activités d'alerte rapide, assistance technique et appui au renforcement des capacités à l'intention des États Membres, des organisations régionales et d'autres partenaires en mettant l'accent sur le développement des capacités et des structures d'analyse, de détection précoce des facteurs de risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et d'intervention face à ces facteurs.
42. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins des États Membres, le Bureau a tiré parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Il a notamment optimisé son engagement à distance dans des situations où sa présence physique n'était pas expressément requise. De manière générale, le Bureau a appris que, dans certains cas, les activités courantes de sensibilisation et de renforcement des capacités peuvent être menées par des moyens virtuels. Néanmoins, en ce qui concerne ses travaux liés à l'évaluation et à l'analyse, les

visites dans des lieux spécifiques et les réunions avec les acteurs nationaux, y compris les populations à risque, restent essentielles à la mise en œuvre de son mandat. Les travaux que le Bureau a menés pour faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine ont permis de tirer des enseignements similaires.

43. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : établir les conditions propices à une intensification de l'action des organes intergouvernementaux des Nations Unies, des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales en vue de prévenir et d'atténuer, ou de contribuer à prévenir ou à atténuer, le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité, y compris le risque d'incitation à commettre de tels actes.

Facteurs externes pour 2023

44. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
 - a) Les États Membres, ainsi que le Conseil de sécurité et d'autres instances intergouvernementales, sont décidés à poursuivre leur collaboration avec le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger en vue d'œuvrer à la prévention du génocide et de renforcer les efforts déployés pour conceptualiser le principe de responsabilité de protéger ;
 - b) Les États Membres ainsi que les organisations régionales et autres participent activement au renforcement des moyens de prévention et prennent les mesures qui s'imposent pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, y compris l'incitation à commettre ce type de crimes.
45. Le Bureau continuera de coopérer avec le Département des opérations de paix, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, les mécanismes de défense des droits humains, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau des affaires juridiques, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés. Il continuera également d'aider les équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne l'application de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine en collaborant étroitement avec elles à cette fin.
46. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau travaillera en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), notamment pour ce qui est de la collecte d'informations à des fins d'alerte rapide, de l'élaboration des politiques et des activités visant à prévenir les génocides, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité.
47. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il tient notamment compte de la dynamique de genre dans son suivi et ses analyses et s'efforce de garantir une représentation égale des femmes et des hommes dans ses manifestations et ateliers de renforcement des capacités.
48. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau continue de revoir et d'examiner la Stratégie et le Plan d'action pour la lutte contre les discours de haine en vue de continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, notamment dans ses activités de programme et l'élaboration des politiques, et d'établir une note d'orientation sur les discours de haine qui s'inspire de la Stratégie.

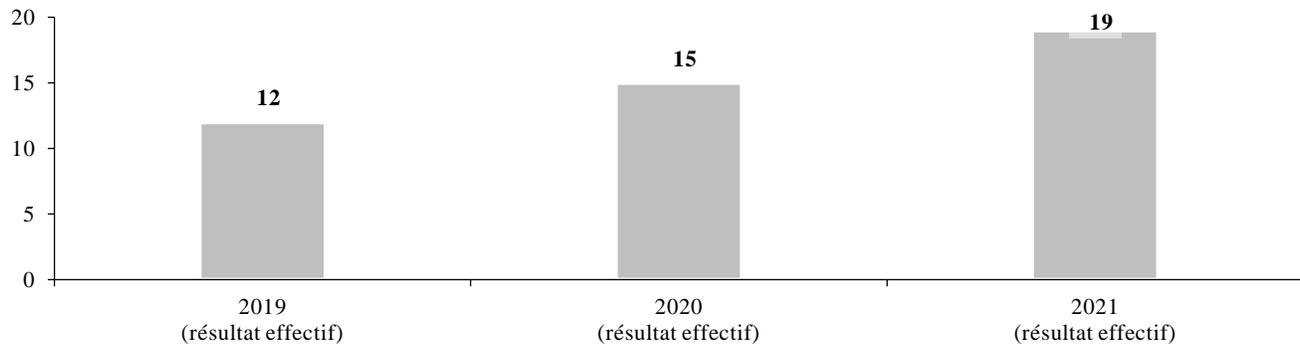
Exécution du programme en 2021

Collecte d'informations, sensibilisation et renforcement des capacités en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris de l'incitation à commettre ce type de crimes, et en matière d'intervention face à ces crimes

49. En 2021, le Bureau a publié sept notes d'information à l'intention du Secrétaire général et dix déclarations publiques, conformément à son mandat. La Conseillère spéciale a effectué quatre visites de pays et six missions sur le terrain. À l'issue de sa visite dans les Balkans occidentaux, les pays de la région ont accordé la priorité aux initiatives visant à combler les lacunes en matière d'établissement des responsabilités et de négation du génocide, ainsi qu'à soutenir la réconciliation intercommunautaire par le truchement des autorités locales et des organisations de la société civile. Par ailleurs, des plans d'action adaptés à chaque pays ont été élaborés pour lutter contre les discours de haine. Le Bureau a également lancé deux initiatives, en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique, pour sensibiliser les esprits et renforcer les capacités en matière de prévention du génocide par l'éducation. En Afrique, il a lancé le forum des universitaires africains sur le génocide afin d'élaborer des programmes d'études sur le génocide à l'intention des universités. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, il a élaboré du matériel pédagogique et des programmes d'études sur la prévention du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du nettoyage ethnique à l'intention des établissements scolaires et des universités. Ces programmes d'études sont actuellement mis à l'essai dans les universités de la région.
50. En tant que centre de liaison des Nations Unies sur les discours de haine, le Bureau a soutenu les actions de plaidoyer qui ont conduit à l'adoption, par l'Assemblée générale, de sa résolution [75/309](#), dans laquelle celle-ci a proclamé le 18 juin de chaque année Journée internationale de lutte contre les discours de haine. Il a organisé 30 séances de formation et d'information à l'intention des États Membres et des équipes de pays des Nations Unies sur la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine et a aidé huit équipes de pays des Nations Unies et des opérations de paix à élaborer des plans d'action adaptés au contexte. Il a également organisé deux webinaires aux côtés d'acteurs confessionnels sur les liens entre la COVID-19 et les discours de haine, les génocides, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le nettoyage ethnique, ainsi que six webinaires consacrés à la lutte contre les discours de haine, organisés conjointement avec la Commission de l'enseignement supérieur du Pakistan.
51. Le travail susmentionné a contribué à renforcer les capacités et l'action aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes sur la base des analyses, des recommandations et des formations pertinentes proposées en temps utile par la Conseillère spéciale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure II).

Figure II

Mesure des résultats : mesures prises pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité aux niveaux national, régional ou international à la suite des activités de formation et d'assistance technique mises en place par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide



Conséquences de la pandémie

52. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, ce qui s'est traduit par le report d'activités qui devaient être menées en présentiel dans différents pays. Dans la mesure du possible, notamment lorsqu'il s'agissait de doter les équipes de pays des outils nécessaires pour faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, le Bureau a reconfiguré les séminaires, les ateliers et les activités de formation pour pouvoir les organiser en ligne et a fourni une assistance technique au moyen de webinaires et d'autres outils en ligne.

Résultat escompté pour 2023

Collecte et traitement de l'information, alerte rapide, sensibilisation, renforcement des capacités et recommandations à l'intention des États Membres et des organisations régionales et sous-régionales sur la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ainsi que de l'incitation à commettre ce type de crimes

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

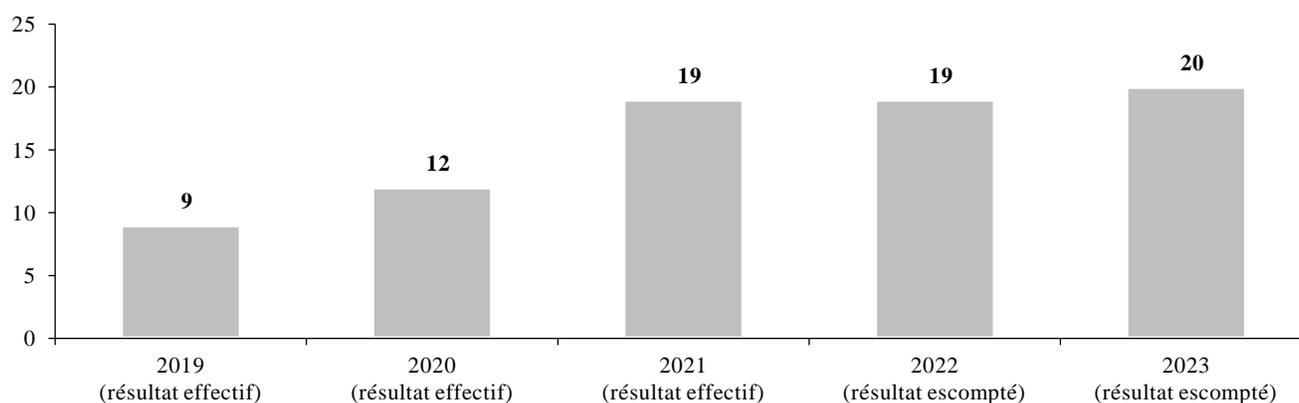
53. Le travail du Bureau a contribué à renforcer les capacités et l'action aux niveaux national, régional et international pour protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et contre l'incitation à commettre ce type de crimes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales prennent 19 mesures de suivi pour prévenir ou atténuer le risque de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique ou de crimes contre l'humanité en se fondant sur les analyses et les recommandations pertinentes fournies en temps utile par le Bureau.
54. En 2023, la Conseillère spéciale et son Bureau continueront de collecter et de traiter les informations provenant de sources des Nations Unies afin de fournir une alerte rapide et des conseils sur la prévention du génocide et des crimes connexes. En outre, le Bureau effectuera des visites de pays, à la fois techniques et de haut niveau, et recueillera des informations pertinentes sur les événements politiques, humanitaires, sociaux, économiques et en matière de droits humains qui ont lieu dans tous les pays afin de détecter des signes avant-coureurs de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité. Il organisera en outre des formations sur mesure et une assistance technique aux États Membres, aux organisations régionales et sous-régionales et à la société civile sur les questions relatives à la prévention.

Enseignements tirés et changements prévus

55. Les enseignements tirés sont les suivants : les partenariats sont essentiels à la mise en œuvre du mandat du Bureau, a fortiori en cas d'absence d'entités des Nations Unies, d'institutions gouvernementales ou encore d'autres entités sur le terrain. Il est capital d'établir une coordination efficace avec les entités des Nations Unies sur le terrain, les équipes de pays et les opérations de paix pour renforcer et étendre la capacité d'évaluation et d'intervention du Bureau et lui permettre de mieux comprendre le degré de prévalence des facteurs de risque de génocide et de crimes connexes dans divers endroits. Pour mener à bien ses initiatives d'évaluation et d'intervention, le Bureau combine missions sur le terrain et suivi à distance. Ces initiatives ne peuvent donc être mises en œuvre efficacement sans établir des partenariats avec les acteurs présents sur le terrain. En ce qui concerne les partenaires extérieurs au système des Nations Unies, le Bureau a pu atteindre davantage d'États Membres par le truchement d'organisations régionales et de coalitions d'acteurs de la société civile, ce qui a eu des répercussions plus importantes en matière de soutien à la coopération technique. En effet, des partenariats opérationnels à plusieurs niveaux ont ainsi pu voir le jour, notamment avec des acteurs régionaux, nationaux et locaux, qui ont été invités à appliquer les méthodes d'évaluation des risques du Bureau et de discuter des résultats de ces travaux en vue de faire progresser la prévention.
56. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau intensifiera ses efforts afin de renforcer les capacités des équipes de pays et des opérations de paix des Nations Unies en ce qui concerne les éléments utiles à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Le Bureau donnera également la priorité à la collaboration avec les organisations régionales et les coalitions d'acteurs de la société civile afin d'atteindre un plus grand nombre d'États Membres et d'acteurs de la société civile, notamment au niveau local, où l'action de prévention restera primordiale. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure III).

Figure III

Mesure des résultats : nombre de mesures de suivi prises par les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs de la société civile pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, ainsi que l'incitation à commettre ce type de crimes, à la suite des mesures d'alerte rapide et des recommandations formulées par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide

**Produits**

57. On trouvera dans le tableau 6 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 6
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	1	2	2
1. Rapport du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général au Conseil des droits de l'homme sur la prévention du génocide	1	–	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	6	4	5
3. Séances de l'Assemblée générale consacrées à la responsabilité de protéger	5	2	3	3
4. Séances du Conseil des droits de l'homme consacrées à la prévention du génocide	1	4	1	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	6	7	8
5. Projets relatifs à des mécanismes nationaux, notamment des lois, consacrés à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité	4	6	7	8
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	25	45	35	45
6. Ateliers consacrés à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, y compris de l'incitation à commettre ce type de crimes, et à la mise en place et à la révision des dispositifs nationaux et régionaux d'alerte rapide	25	45	35	45
Publications (nombre de publications)	1	1	1	2
7. Publication relative à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité	1	1	1	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	1	2	4
8. Notes d'orientation sur la lutte contre les discours de haine	–	1	1	2
9. Notes d'orientation relatives à la négation du génocide, et à la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité	–	–	1	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils sur les risques de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et sur les mesures de prévention ; activités de sensibilisation et consultations en matière de prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité ; séances d'information portant sur la situation dans tel ou tel pays et sur des domaines touchant la prévention.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'évaluation menées dans des pays. La Conseillère spéciale pour la prévention du génocide a effectué 4 visites de pays et 6 missions en 2021.				
D. Activités de communication				
Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime ; anniversaire de l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ; commémoration de la Journée internationale de la lutte contre les discours de haine.				
Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations publiques de la Conseillère spéciale ; points de presse ; tribunes publiées dans la presse. En 2021, la Conseillère spéciale a publié 10 déclarations publiques au sujet de situations jugées préoccupantes et a effectué plusieurs interventions dans les médias.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 7

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources demandées	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 518,7	2 133,9	2 261,9	–	128,0
Dépenses opérationnelles	575,8	564,4	558,5	–	(5,9)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 094,5	2 698,3	2 820,4	–	122,1

Tableau 8

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/ Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2022	1	1 ^b	–	–	2	4 ^c	2	–	10	–	2	12	–	–	–	12
Effectif proposé pour 2023	1	1 ^b	–	–	2	4	2	1	11	–	2	13	–	–	–	13
Variation	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	1	–	–	–	1

^a Autres classes, sauf indication contraire.

^b Le (la) Sous-Secrétaire général(e) est engagé(e) au titre d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

^c Dont un poste P-4 approuvé à titre d'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) pour une durée de six mois dans le budget de 2022.

58. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour le Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide s'élève à 2 820 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (2 261 900 dollars) correspondant aux 12 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 emplois d'agent(e) des services généraux), à l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de la classe P-4 qu'il est proposé de transformer en poste permanent et à la création d'un emploi supplémentaire de la classe P-2, ainsi que les dépenses opérationnelles (558 500 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (39 600 dollars), voyages officiels (245 100 dollars), installations et infrastructures (206 600 dollars), transports terrestres (3 600 dollars), communications et informatique (36 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (26 800 dollars).

59. Pour 2023, il est proposé de modifier le tableau d'effectifs comme suit :
- a) Transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste des questions politiques (P-4) en poste permanent, afin de permettre au Bureau de continuer de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'ONU pour la lutte contre les discours de haine, lancés par le Secrétaire général en 2019. La transformation en poste permanent, dans le budget de 2023, de cet emploi de temporaire prévu pour une durée de six mois dans le budget de 2022 permettrait au Bureau de fournir une assistance durable et de répondre ainsi aux demandes des États Membres, des organisations régionales et des présences des Nations Unies sur le terrain en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'action adaptés au contexte et visant à s'attaquer aux discours de haine et à lutter contre eux. Cette assistance durable se traduirait par le déploiement dudit poste dont le (la) titulaire serait chargé(e) d'épauler ces différents acteurs et de servir de personne référente dans le cadre de la création d'un répertoire de bonnes pratiques. Elle permettrait également de pérenniser le soutien apporté aux présences sur le terrain et la collaboration établie avec ces dernières une fois que les plans d'action auront été élaborés et mis en œuvre. Bien que le Bureau travaille en partenariat avec le Bureau de la coordination des activités de développement et le Département de la communication globale, qui sont également membres du Groupe de travail des Nations Unies sur les discours de haine, c'est le Bureau qui possède les compétences techniques et se charge de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie. La mise en œuvre des 13 engagements énoncés dans la Stratégie nécessite une approche multisectorielle qui associe la lutte contre les discours de haine aux efforts de prévention plus larges déployés par les Nations Unies, pour lesquels la coordination assurée par une personne référente affectée au Bureau reste essentielle ;
 - b) Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) chargé(e) de renforcer les capacités d'analyse au sein du Bureau et de soutenir les campagnes menées par ce dernier concernant le négationnisme, la lutte contre les discours de haine et la ratification de la Convention sur le génocide. Ces campagnes sont établies en application des résolutions [76/250](#) et [75/309](#) de l'Assemblée générale sur la négation de l'Holocauste et la commémoration de la Journée internationale de lutte contre les discours de haine, respectivement, et de la résolution [43/29](#) du Conseil des droits de l'homme sur l'appui à apporter aux États aux fins de la mise en œuvre de la Convention sur le génocide et de la tenue de la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime. Le Bureau est la seule entité des Nations Unies qui entreprend une analyse du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du nettoyage ethnique et qui conseille les organes des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétariat et les mécanismes tels que le Conseil des droits de l'homme et les organes connexes sur les risques potentiels de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité et les mesures à prendre pour y faire face. Compte tenu de l'augmentation des facteurs de risque et de la multiplication des crimes de ce type, les effectifs du Bureau doivent être renforcés. Ce nouveau poste contribuera à renforcer les capacités d'analyse du Bureau, qui sont au cœur de son mandat d'alerte rapide et de prévention.
60. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois qu'il est proposé de maintenir, compte tenu des tendances récentes en matière d'occupation des emplois et des prévisions de recrutement, et un taux de vacance de 50 % a été appliqué en ce qui concerne l'emploi qu'il est proposé de créer.
61. La variation (augmentation) des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts en 2022 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, en raison de facteurs tels que la budgétisation en année pleine d'un poste dont le financement n'était prévu que pour six mois dans le budget approuvé pour 2022, la création proposée d'un poste P-2 et l'augmentation du pourcentage des dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

Ressources extrabudgétaires

62. En 2022, le montant des ressources extrabudgétaires (environ 882 000 dollars) devrait servir essentiellement à financer les dépenses de personnel correspondant à quatre emplois (3 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) ainsi que l'exécution du programme de renforcement des capacités et d'assistance technique du Bureau et l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la responsabilité de protéger.
63. Pour 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 447 000 dollars devraient permettre de financer quatre emplois (3 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) et le programme de renforcement des capacités et d'assistance technique du Bureau.
64. La diminution du montant estimé des ressources extrabudgétaires à utiliser en 2023 par rapport à 2022 résulte des prévisions relatives au soutien apporté par les donateurs, compte tenu de la situation économique mondiale actuelle.

3. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

(477 500)

Avant-propos

Après que le Secrétaire général m'a confié, le 6 octobre 2021, la responsabilité de devenir son Envoyé personnel pour le Sahara occidental, le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2602 \(2021\)](#), s'est félicité de cette nomination et a demandé instamment la reprise constructive du processus politique.

J'ai pris mes fonctions au début du mois de novembre 2021 et j'ai effectué ma première visite dans la région du 12 au 20 janvier 2022, en me rendant à Alger et Tindouf (Algérie), à Nouakchott et à Rabat. J'ai été parfaitement accueilli à chacune des étapes de mon voyage et j'ai entamé des discussions sérieuses avec toutes les personnes concernées, ce qui m'a donné l'occasion d'entendre leurs positions ainsi que leurs points de vue sur la manière de progresser vers une reprise constructive du processus politique concernant le Sahara occidental.

Depuis cette visite, j'ai conservé cette démarche proactive en menant de nouvelles consultations, notamment avec les membres du Conseil de sécurité et les membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental.

Mon entrée en fonctions a coïncidé avec de nouvelles difficultés et de nouveaux revers sur le terrain. Pour mener à bien mon mandat, je devrai impérativement continuer de pouvoir compter sur un soutien résolu et concerté de la communauté internationale et de disposer des ressources appropriées.

L'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental
(Signé) Staffan **de Mistura**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

65. L'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental est chargé(e) d'aider les parties, à savoir le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO), à trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable au conflit, qui permette au peuple du Sahara occidental de disposer de lui-même dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.
66. Le mandat de l'Envoyé(e) personnel(le) découle des communications entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité en date du 17 mars 1997 (S/1997/236), du 1^{er} octobre 2021 (S/2021/851) et du 5 octobre 2021 (S/2021/852), ainsi que des priorités arrêtées dans les résolutions pertinentes du Conseil, notamment les résolutions 1813 (2008), 2099 (2013), 2468 (2019), 2494 (2019) et 2548 (2020). Dans sa résolution 2602 (2021), le Conseil s'est félicité de la nomination de Staffan de Mistura comme Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental et a demandé instamment la reprise constructive du processus politique. Il a appuyé pleinement les efforts que faisaient le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour faciliter les négociations. Il a demandé aux parties de reprendre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi, de faire preuve de volonté politique et de travailler dans une atmosphère propice au dialogue afin de faire avancer les négociations. Il a réaffirmé sa volonté d'aider les parties à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, basée sur le compromis, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et a noté le rôle et les responsabilités dévolus aux parties à cet égard.

Programme de travail

Objectif

67. L'objectif auquel la mission contribue est de faire progresser les efforts que les parties déploient en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Stratégie

68. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
 - a) Encouragera les parties à poursuivre les discussions sur la question du Sahara occidental afin de dégager des éléments de convergence, dans le cadre de consultations bilatérales, notamment avec les pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie, effectuera des visites dans la région en vue de rencontrer les principaux interlocuteurs et entreprendra une navette diplomatique et d'autres activités jugées utiles à cet égard ;
 - b) Consultera les membres du Conseil de sécurité et du Groupe des Amis pour le Sahara occidental, dans leurs capitales respectives et à New York, ainsi que des organisations régionales, en vue de trouver une solution ;
 - c) Œuvrera à l'organisation de deux réunions internationales sur le Sahara occidental.

69. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La confiance sera renforcée, ainsi que la participation des parties au processus politique ;
 - b) Le soutien de la communauté internationale au processus politique sera préservé.

Facteurs externes pour 2023

70. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Les parties restent disposées à se rencontrer pour des négociations directes ;
 - b) La situation en matière de sécurité reste propice à la réalisation de l'objectif de l'Envoyé(e) personnel(le) dans la région.
71. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission rencontrera régulièrement des représentants d'organisations régionales et d'autres parties prenantes pour procéder à des échanges de vues sur le processus politique dirigé par l'ONU.
72. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission continuera de recevoir de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental un appui pour ses visites au Sahara occidental et des informations sur l'évolution de la situation dans le territoire. Elle se coordonnera et coopérera en outre avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en ce qui concerne les visites dans les camps de réfugiés et les mesures de confiance, et entretiendra des contacts étroits avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève sur des questions liées à la situation des droits humains dans sa zone de responsabilité.

Exécution du programme en 2021

Reprise du processus sur le Sahara occidental

73. Après l'annonce de la nomination de Staffan de Mistura comme Envoyé personnel du Secrétaire général le 6 octobre 2021, le processus sur le Sahara occidental a repris via la navette diplomatique entreprise par l'Envoyé personnel, qui a consulté les représentants des parties prenantes concernées au cours de ses réunions préliminaires à New York, ainsi que les membres du Conseil de sécurité et du Groupe des Amis et d'autres interlocuteurs, en prévision de la poursuite de ses activités en 2022. Avant la nomination de l'Envoyé personnel, le Secrétaire général avait maintenu le contact avec les parties.

Résultat escompté pour 2023

Poursuite du processus sur le Sahara occidental

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

74. Le travail de la mission a contribué à maintenir le contact avec les parties, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir faire avancer le processus politique, en raison de l'absence d'Envoyé(e) personnel(le) jusqu'en octobre 2021.
75. En 2023, la mission continuera de s'appuyer sur ses précédents travaux pour faire avancer le processus politique au moyen de consultations avec toutes les parties concernées, de visites dans la région visant à rencontrer des interlocuteurs clés, notamment des représentant(e)s de la société civile et des organisations de femmes, et d'autres mesures jugées utiles à cet égard. Elle continuera également de tenir des consultations avec les États Membres dans leurs capitales respectives et à New York, selon qu'il conviendra. Elle continuera en outre d'assurer la liaison avec les entités compétentes des Nations Unies à Genève et ailleurs pour s'entretenir des différents aspects du

conflit. Elle rencontrera également régulièrement des représentant(e)s des organisations régionales concernées pour procéder à des échanges de vues sur le processus politique dirigé par l'ONU.

Enseignements tirés et changements prévus

76. L'enseignement tiré est qu'il importe de maintenir la dynamique du processus politique. Compte tenu de cet enseignement, la mission continuera d'entretenir un dialogue régulier avec les parties et les voisins pour pouvoir reprendre les discussions sur la question du Sahara occidental afin de dégager des éléments de convergence, dans le but de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable sur cette question. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9).

Tableau 9
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Une table ronde	Aucune réunion en face à face	Reprise du dialogue entre les parties et leurs voisins	Poursuite du dialogue entre les parties et leurs voisins	Deux réunions internationales

Produits

77. On trouvera dans le tableau 10 les produits retenus pour la mission.

Tableau 10
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
3. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Bons offices : prestation de bons offices dans le cadre d'un dialogue de haut niveau entre les parties concernées ; prestation de bons offices lors de négociations informelles entre les parties dans le cadre du processus politique concernant le Sahara occidental.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sous forme d'échanges bilatéraux sur le processus politique concernant le Sahara occidental ; collaboration avec des groupes de femmes et des groupes de la société civile.				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'établissement des faits dans la région pour mieux comprendre la situation sur le terrain et pour améliorer la coordination avec les partenaires de l'ONU et les autres parties prenantes.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 11

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources demandées	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	14,3	301,3	285,6	–	(15,7)
Dépenses opérationnelles	95,3	175,2	191,9	–	16,7
Total (déduction faite des contributions du personnel)	109,6	476,5	477,5	–	1,0

Tableau 12

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	1 ^a	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	2	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2023	1 ^a	–	–	–	–	–	1	–	2	–	–	2	–	–	–	2
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Le Secrétaire général adjoint a été engagé en vertu d'un contrat-cadre.

78. Le montant des ressources demandées pour les activités de l'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental pour 2023 s'élève à 477 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (285 600 dollars) correspondant à deux emplois de temporaire affectés au Bureau de l'Envoyé(e) personnel(le) qu'il est proposé de maintenir (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e) (dont le (la) titulaire est engagé(e) en vertu d'un contrat-cadre) et 1 P-3), ainsi que les dépenses opérationnelles (191 900 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (22 700 dollars), voyages officiels (74 700 dollars), installations et infrastructures (53 000 dollars), transports terrestres (1 000 dollars), communications et informatique (11 400 dollars) et fournitures, services et matériel divers (29 100 dollars).
79. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué.
80. La variation (augmentation) des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts en 2022 s'explique principalement par les dépenses du Bureau de l'Envoyé(e) personnel(le) du

Secrétaire général prévues aux rubriques Installations et infrastructures et Communications et informatique, en partie compensées par des prévisions de dépenses plus faibles au titre des dépenses communes de personnel liées au personnel recruté sur le plan international, compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

4. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

(376 600 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

81. Le 14 décembre 2004, le Secrétaire général a nommé son envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, qu'il a chargé de rendre compte au Conseil tous les six mois de l'application de ladite résolution, comme celui-ci l'avait demandé dans la déclaration de son président en date du 19 octobre 2004 (S/PRST/2004/36). Dans l'exécution de ce mandat, le Bureau consulte ses interlocuteurs politiques au Liban, le Conseil et d'autres États Membres pour établir les rapports semestriels du Secrétaire général. Le mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes du Conseil, notamment la résolution 1559 (2004) et la déclaration du Président en date du 19 octobre 2004 (S/PRST/2004/36). En outre, le Bureau s'emploie à renforcer l'action que les États Membres concernés mènent pour appliquer les autres dispositions de la résolution 1680 (2006) du Conseil.
82. Le 17 mai 2006, comme suite au troisième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2006/248), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1680 (2006), dans laquelle il a demandé à nouveau que soient intégralement appliquées les dispositions de la résolution 1559 (2004). Dans cette nouvelle résolution, il a par ailleurs vivement encouragé le Gouvernement de la République arabe syrienne à donner suite à la demande faite par le Gouvernement libanais, conformément aux accords issus du dialogue national libanais, de délimiter leur frontière commune, surtout dans les secteurs où celle-ci était incertaine ou contestée.
83. Le 11 août 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1701 (2006), dans laquelle il a souligné qu'il importait que le Gouvernement libanais étende son autorité à l'ensemble du territoire libanais, conformément aux dispositions des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) et aux dispositions pertinentes des Accords de Taëf. Il a prié le Secrétaire général de mettre au point, en liaison avec les acteurs internationaux clés et les parties intéressées, des propositions pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), notamment celles relatives au désarmement et à la délimitation des frontières internationales du Liban. Il a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application de la résolution 1701 (2006).
84. Dans sa résolution 2236 (2015) et toutes ses résolutions ultérieures sur le Liban, notamment, plus récemment, la résolution 2591 (2021), le Conseil de sécurité a continué de prier instamment toutes les parties à réaliser des progrès tangibles dans le règlement de toutes les questions laissées en suspens dans l'application de ses résolutions 1701 (2006), 1680 (2006) et 1559 (2004) et de ses autres résolutions pertinentes. Le 4 février 2022, il a fait une déclaration à la presse pour réaffirmer son ferme soutien à la stabilité, à la sécurité, à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban, conformément aux résolutions 1701 (2006), 1680 (2006), 1559 (2004) et 2591 (2021) ainsi qu'à d'autres de ses résolutions et à diverses déclarations de la présidence portant sur la situation au Liban. En 2016, le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques a été chargé(e) par le Secrétaire général d'assumer la responsabilité de faire rapport sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Cet arrangement est encore valide à ce jour.

85. En octobre 2019, des manifestations pacifiques de grande ampleur ont éclaté dans tout le pays, de vastes pans de la société libanaise réclamant un changement de gouvernement, des réformes justes, une bonne gouvernance, des mesures pour sévir contre la corruption, une meilleure gestion de l'économie, la fin du clientélisme et des élections législatives anticipées. Lors de manifestations ultérieures ayant eu lieu durant le premier semestre de 2020, certains groupes ont notamment demandé l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. La pandémie de COVID-19, l'explosion survenue dans le port de Beyrouth le 4 août 2020 et la vacance gouvernementale qui a suivi ont aggravé les effets de la crise socioéconomique dans le pays. En septembre 2021, un nouveau gouvernement a été formé et l'une de ses priorités était d'organiser des élections législatives en mai 2022.

Programme de travail

Objectif

86. L'objectif auquel le Bureau contribue est d'assurer l'application intégrale de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions que celui-ci a adoptées ultérieurement sur la question.

Stratégie

87. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
- a) étudiera les moyens de favoriser un consensus au sujet d'un dialogue national dirigé et contrôlé par les Libanais, qui devrait permettre de faire des progrès en ce qui concerne les armes qui sont en dehors de l'autorité de l'État. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la tenue d'un dialogue national par les décideuses et décideurs politiques libanais.
 - b) préparera deux rapports semestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les faits nouveaux intéressant l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil. Différentes questions clés y seront abordées, telles que : la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban ; l'extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire libanais ; la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises. Faisant rapport sur ces questions, le Secrétaire général informera le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation politique et de la situation en matière de sécurité au cours de la période considérée, des violations de la souveraineté libanaise et de la présence d'armes aux mains des milices libanaises et non libanaises.
88. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : organisation de délibérations éclairées au Conseil de sécurité sur les possibilités qui s'offrent au Liban de progresser dans la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1559 (2004) du Conseil qui n'ont toujours pas été appliquées.

Facteurs externes pour 2023

89. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) la formation d'un gouvernement après les élections sera difficile et la crise économique et financière actuelle reste une source d'instabilité et de troubles sociaux ;
 - b) les tensions et l'instabilité régionales pèsent sur la stabilité et la sécurité intérieures ;
 - c) les parties concernées sont modérément disposées à aborder la question de la dissolution et du désarmement des milices libanaises et non libanaises ;

- d) la bonne volonté politique des États Membres a une influence limitée sur les parties concernées ;
 - e) les tensions entre le Liban et les autres États de la région sont quelque peu apaisées.
90. En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) collabore étroitement avec le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le Liban, en particulier pour l'élaboration des rapports du Secrétaire général avant et pendant les visites au Liban du personnel du Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e).

Exécution du programme en 2021

Meilleure compréhension par les membres du Conseil de sécurité des faits nouveaux intéressant l'application de la résolution 1559 (2004)

91. Le Bureau s'est rendu une fois au Liban en septembre 2021, visite qui a contribué à la préparation du rapport du Secrétaire général d'octobre 2021 concernant la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004). Un rapport additionnel a été élaboré en avril 2021.
92. Le travail effectué a permis aux membres du Conseil de sécurité de comprendre les faits nouveaux intéressant l'application des dispositions de la résolution 1559 (2004) du Conseil qui n'ont toujours pas été appliquées.

Conséquences de la pandémie

93. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, notamment l'annulation d'un voyage prévu au Liban pour y organiser des consultations avant l'élaboration du rapport du Secrétaire général d'avril 2021 sur l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Le nombre et la profondeur des consultations menées avec un large éventail d'acteurs politiques s'en sont trouvés limités.

Résultat escompté pour 2023

Les délibérations du Conseil de sécurité éclairées grâce aux rapports analytiques du Secrétaire général

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

94. Le travail effectué par le Bureau a contribué à éclairer les délibérations du Conseil de sécurité sur les faits nouveaux intéressant l'application des dispositions de la résolution 1559 (2004) du Conseil qui n'ont toujours pas été appliquées, ce qui a permis d'atteindre partiellement la cible fixée, à savoir l'organisation par le Conseil de débats sur les deux rapports semestriels reflétant les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs libanais concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État. La cible fixée n'a été que partiellement atteinte parce que les acteurs libanais se sont surtout concentrés sur la crise économique et financière, sur les conséquences de l'explosion survenue le 4 août 2020 à Beyrouth et sur la nécessité de former un gouvernement qui en a découlé. Aucune discussion n'a été tenue sur la stratégie de défense nationale. L'annulation d'un voyage au Liban en raison des restrictions liées à la COVID-19 a également limité le nombre et la profondeur des consultations menées avec un large éventail d'acteurs politiques.
95. En 2023, le Bureau continuera de faire rapport au Conseil de sécurité deux fois par an sur les progrès accomplis concernant l'application de la résolution, en particulier concernant la dissolution et le désarmement des milices libanaises et non libanaises.

Enseignements tirés et changements prévus

96. L'enseignement tiré est le suivant : les consultations en personne sont nécessaires pour contribuer à la réalisation de l'objectif. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau s'efforcera d'accroître ses

échanges avec diverses entités du Siège de l'ONU et l'équipe de pays des Nations Unies au Liban, tout en préservant son réseau d'interlocuteurs dans le pays. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13).

Tableau 13
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs libanais concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels, qui n'ont pas reflété les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs libanais concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels devant refléter les résultats des consultations menées sur les positions des acteurs libanais, qui n'étaient que partiellement formulées, concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels, qui reflètent les résultats des consultations systématiques menées sur les positions des acteurs libanais concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État	Débats sur les deux rapports semestriels, qui reflètent les résultats des consultations systématiques menées sur les positions des acteurs libanais concernant l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État

Produits

97. On trouvera dans le tableau 14 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 14
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de consultations)	–	2	2	2
2. Réunions du Conseil de sécurité sur la résolution 1559 (2004)	–	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations visant à comprendre la situation politique, socioéconomique et humanitaire au Liban et à mieux cerner l'environnement régional, ces facteurs pouvant influencer la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) ; consultations portant sur les positions des acteurs au sujet de l'existence d'armes en dehors de l'autorité de l'État.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	297,7	249,1	287,1	–	38,0
Dépenses opérationnelles	37,5	89,5	89,5	–	–
Total (déduction faite des contributions du personnel)	335,2	338,6	376,6	–	38,0

Tableau 16

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	1 ^b	–	–	–	–	1	–	–	2	–	1	3	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2023	1 ^b	–	–	–	–	1	–	–	2	–	1	3	–	–	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.^b Le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) a été engagé(e) au titre d'un contrat assorti d'une rémunération symbolique de 1 dollar par an.

98. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité s'élève à 376 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à trois emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir (1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 P-4 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) (287 100 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (89 500 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (43 500 dollars), installations et infrastructures (34 500 dollars), transports terrestres (2 000 dollars), communications et informatique (7 700 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 800 dollars).
99. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué.

100. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par l'affectation aux coûts salariaux d'une part supérieure des dépenses communes de personnel (41,3 % contre 26,9 % en 2022), compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

5. Bureau du (de la) Représentant(e) de l'ONU aux discussions internationales de Genève

(1 987 900 dollars)

Avant-propos

En 2021, malgré la pandémie de COVID-19, le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève, avec l'aide des organisations coprésidentes, à savoir l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a organisé les quatre cycles prévus des discussions internationales de Genève, en mars, juin, octobre et décembre. Les coprésidents ont effectué quatre visites régulières de pré-cycle à Tbilissi et Moscou, ainsi qu'à Sokhoumi et Tskhinvali, et ont tenu des consultations avec les participants aux discussions. En octobre, ils ont tenu des consultations à Washington, D.C., et à New York. Ils ont organisé deux séminaires-retraite : un en ligne en février, et un à Stockholm en septembre. En novembre, ils ont fait un exposé en personne au Conseil permanent de l'OSCE sur les discussions internationales de Genève.

En tant que Présidente du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention à Gali, suspendu depuis juin 2018, j'ai activement mené des négociations avec les participants dans le but de reprendre les réunions. Les consultations se poursuivent et l'on espère que les réunions reprendront dans le respect des règles de base et des principes existants.

Dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action conjoints adoptés par les coprésidents au sujet des femmes et de la paix et de la sécurité dans le cadre des discussions internationales de Genève, je ne cesserai de promouvoir l'égalité des genres ainsi que le rôle des femmes dans le processus de paix et la consolidation de la paix.

En 2023, je m'emploierai avec mes coprésidents à donner un nouveau souffle aux discussions internationales de Genève pour obtenir des résultats concrets. En tant que Représentante de l'ONU, j'entreprendrai des consultations bilatérales avec les groupes participants afin d'apporter une solution durable au conflit.

La Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève,
(Signé) Ayşe Cihan **Sultanoğlu**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

101. Le Bureau du (de la) Représentant(e) de l'ONU aux discussions internationales de Genève a pour mandat d'appuyer les discussions et le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention placé sous les auspices de l'ONU à Gali (Géorgie), en facilitant la participation de l'ONU à ces deux instances et en assurant la coordination et la coopération avec les acteurs concernés. Il est également chargé de préparer, de convoquer et de faciliter, en consultation avec les autres coprésidents (l'Union européenne et l'OSCE), les sessions des discussions internationales de Genève ainsi que les réunions périodiques du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.
102. L'ONU a continué d'apporter un appui aux discussions internationales de Genève sur les questions touchant la sécurité et la stabilité et le retour des déplacés et des réfugiés ; ces discussions avaient débuté à Genève le 15 octobre 2008, conformément à l'accord en six points du 12 août 2008 et aux mesures d'application du 8 septembre 2008, dans le cadre d'une médiation de la présidence française de l'Union européenne, à la suite des hostilités survenues en août 2008 (voir [S/2009/254](#)). Dans sa résolution [1866 \(2009\)](#), le Conseil de sécurité s'est félicité de l'ouverture des pourparlers et a prié le Secrétaire général de continuer à appuyer pleinement ce processus par l'entremise de son (sa) représentant(e) spécial(e). Le 29 septembre 2009, le Secrétaire général a adressé une lettre à ce sujet au Ministre géorgien des affaires étrangères, qui y a répondu le 28 octobre 2009.
103. À la suite de l'approbation à Genève, le 18 février 2009, des propositions concernant des mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention, le Secrétaire général a adressé au Président du Conseil de sécurité, le 28 septembre 2009, une lettre par laquelle il a informé les membres du Conseil des progrès accomplis dans les discussions internationales de Genève et de la tenue, à Gali, d'une réunion du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention sous les auspices de l'ONU (*ibid.*, par. 5 et 6). Il a également indiqué qu'à la suite de consultations avec les acteurs concernés, l'ONU avait décidé de continuer à participer aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme et avait désigné à cette fin un petit nombre de fonctionnaires chargés de lui faciliter la tâche et de coopérer et d'assurer la coordination avec les acteurs compétents.
104. Dans une lettre datée du 28 décembre 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a noté que, compte tenu de l'importance des discussions internationales de Genève et du Mécanisme pour ce qui était de stabiliser la situation et d'instaurer un climat de confiance, et de la vaste mobilisation, notamment des principales parties prenantes, en faveur du maintien d'une présence effective de l'ONU au-delà du 31 décembre 2009, l'Organisation continuerait d'appuyer les discussions internationales de Genève et les travaux du Mécanisme. Dans une lettre datée du 25 février 2010 et adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2010/103](#)), il a indiqué qu'à l'issue de consultations, il avait décidé de nommer un représentant chargé d'organiser l'appui de l'ONU aux discussions internationales de Genève et au Mécanisme. Dans une lettre datée du 2 mai 2011 ([S/2011/279](#)), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de son intention et des informations contenues dans sa lettre du 25 février 2010. Dans une lettre datée du 2 juillet 2018 et adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2018/665](#)), le Secrétaire général a indiqué qu'à l'issue de consultations, il avait décidé de nommer Ayşe Cihan Sultanoğlu au poste de représentante. Dans une lettre datée du 5 juillet 2018 ([S/2018/666](#)), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris bonne note de l'intention dont il avait fait part dans sa lettre du 2 juillet 2018.

Programme de travail

Objectif

105. L'objectif auquel le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève contribue est de faire avancer l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour des discussions, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et la question des déplacés et des réfugiés, dans le cadre des discussions et des travaux du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.

Stratégie

106. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau, travaillant en étroite partenariat avec les équipes des autres coprésidents, continuera d'intensifier les efforts visant à donner un nouveau souffle aux discussions et à permettre la reprise des réunions régulières du Mécanisme, ces deux instances étant conçues comme des plateformes axées sur les résultats et chargées de promouvoir le dialogue et la prévention des conflits, ce qui devrait faciliter la réalisation de l'objectif ultime, à savoir la transformation des discussions, qui sont actuellement un mécanisme de gestion du conflit, en un mécanisme de transformation et de règlement du conflit. L'accent sera mis sur la prise en compte des questions centrales, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales relatives à la sécurité et la situation des personnes déplacées et des réfugiés.
107. Pour 2023, les produits prévus aideront les États Membres à faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever grâce à une coopération étroite avec le Bureau de la Coordonnatrice résidente en Géorgie et l'équipe de pays des Nations Unies. Les activités et produits prévus consisteront notamment à promouvoir et à faciliter la fourniture d'un appui technique, matériel et financier à la population qui réside en Abkhazie (Géorgie). Cette aide sera mise en œuvre par les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève échangera également avec les États Membres concernés pour promouvoir la fourniture d'une assistance liée à la pandémie de COVID-19 en 2023.
108. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins des États Membres, le Bureau a adapté ses méthodes de travail en s'inspirant des enseignements tirés de la pandémie, notamment grâce aux efforts que le Bureau de la Coordonnatrice résidente en Géorgie et l'équipe de pays ont déployés pour adopter les bonnes pratiques.
109. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Contribution à la réalisation de l'objectif ultime, à savoir la transformation des discussions, qui sont actuellement un mécanisme de gestion du conflit, en un mécanisme de transformation et de règlement du conflit ;
 - b) Prise en compte des questions centrales, notamment le non-recours à la force/les mesures internationales relatives à la sécurité et la situation des personnes déplacées et des réfugiés.

Facteurs externes pour 2023

110. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) toutes les parties prenantes continuent d'appuyer les discussions internationales de Genève et le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali, ainsi que la poursuite de la participation de l'Organisation des Nations Unies ;

- b) toutes les parties prenantes et tous les participants aux discussions internationales de Genève continuent d'appuyer les efforts qui visent à revitaliser les discussions et à les rendre plus efficaces ;
 - c) les trois organisations qui coprésident les discussions continuent de collaborer étroitement pour parvenir aux objectifs fixés.
111. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau adopte une démarche axée sur le volontarisme et l'anticipation pour assurer une coordination étroite et régulière et le partage d'informations avec les autres coprésidents – l'Union européenne et l'OSCE – et leurs équipes. En outre, il restera en contact étroit avec la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie et l'OSCE, qui président conjointement le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention d'Ergneti. Il continuera par ailleurs de s'efforcer de nouer des contacts avec des organisations non gouvernementales internationales et des groupes de réflexion spécialistes du règlement des conflits, de la médiation et de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.
112. En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau continuera de coopérer étroitement avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, comme le Bureau de la Coordonnatrice résidente en Géorgie, le HCR, le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le HCDH, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi qu'avec d'autres acteurs afin de coordonner et de renforcer le rôle et la contribution de l'ONU, dans le cadre des discussions internationales de Genève et du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali.
113. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment en plaidant en faveur de l'égalité des genres, de la participation des femmes au processus de paix et du fait que celles-ci soient directement associées aux programmes de développement. Œuvrant de concert avec les autres coprésidents et les personnes référentes qu'ils ont nommées concernant les femmes et la paix et la sécurité, le Bureau continue de promouvoir le rôle des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix et travaille à cette fin en étroite collaboration avec les sièges des organisations coprésidentes, dans le cadre, notamment, de la stratégie et du plan d'action conjoints adoptés en 2019. En 2023, les coprésidents poursuivront leur collaboration initiée en 2019 afin de tirer parti des synergies entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Exécution du programme en 2021

Poursuite des efforts visant à obtenir des résultats concrets sur les questions clés figurant à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève

114. En coopération avec l'Union européenne et l'OSCE, le Bureau a poursuivi ses initiatives visant à revitaliser les discussions internationales de Genève malgré les restrictions imposées du fait de la pandémie de COVID-19 en 2021. Les quatre cycles des discussions internationales de Genève qu'il était prévu d'organiser en présentiel et les réunions préalables ont bien eu lieu, et le Bureau a collaboré étroitement et régulièrement avec les autres coprésidents et tous les participants, virtuellement et en personne. Le Bureau a sensiblement augmenté le nombre de rencontres virtuelles organisées couramment avec tous les participants, tant au niveau des décideurs qu'au niveau opérationnel, l'objectif étant de continuer à utiliser activement les canaux de discussion et, partant, de continuer d'encourager des échanges axés sur les résultats qui soient cohérents et continus. Il a continué de se pencher sur l'adoption d'une approche stratégique en lien avec les sessions d'information, qui permettrait le partage des pratiques internationales et des enseignements tirés et viserait à faire avancer davantage le règlement des questions centrales. Deux sessions d'information se sont tenues successivement en 2021 sur les dimensions générales et humaines de la sécurité, une réunion technique de médecins-experts sur la COVID-19 a été organisée et un sous-groupe de travail s'est également penché sur la question de la liberté de circulation et d'autres aspects connexes. Les

coprésidents ont rencontré les représentantes et représentants des jeunes à Zougdidi, Tbilissi et Tskhinvali dans le cadre de leurs activités de sensibilisation de la société civile.

115. Le travail effectué a aidé à maintenir le dialogue avec les participants aux discussions internationales de Genève, l'objectif étant de réaliser des avancées sur les principaux points de l'ordre du jour et de résoudre les questions émergentes. Toutefois, il n'a pas permis d'obtenir les mêmes progrès sur le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et sur les personnes déplacées et les réfugiés, en raison du durcissement des positions des participants et du contexte géopolitique régional et mondial. Les initiatives menées par les coprésidents pour favoriser la tenue de discussions concrètes sur ces sujets n'ont pas suscité l'intérêt des participants. Le Bureau a effectivement contribué à améliorer les conditions de vie des populations touchées par le conflit en facilitant l'ouverture de couloirs humanitaires pour les personnes vivant en Abkhazie, et cherche à obtenir les mêmes résultats dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie). C'est en partie grâce à ces efforts que l'Abkhazie a été entièrement ouverte sur deux sites en septembre 2021. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 17).

Tableau 17

Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
Échanges davantage axés sur les résultats en ce qui concerne les questions de fond examinées dans le cadre des discussions internationales de Genève, par exemple le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et la situation des personnes déplacées et des réfugiés, y compris grâce au concours d'experts intervenant lors de séances d'information spéciales	En raison de la pandémie de COVID-19, un seul cycle des discussions internationales de Genève a été tenu Les participants ont repris le dialogue sur les points clés de l'ordre du jour dans les groupes de travail I et II. Aucune session d'information n'a été organisée	Tenue en présentiel de quatre cycles des discussions internationales de Genève Deux sessions d'information sur les dimensions générales et humaines de la sécurité et une réunion technique de médecins-experts sur la COVID-19 ont été organisées et un sous-groupe de travail s'est penché sur la question de la liberté de circulation et d'autres aspects connexes

Conséquences de la pandémie

116. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, les missions régulières des membres du personnel dans la région ayant été réduites, à l'exception des visites de pré-cycle des coprésidents des discussions internationales de Genève, auxquelles ont participé des membres essentiels de l'équipe.

Résultat escompté pour 2023**Revitaliser les discussions internationales de Genève pour obtenir des résultats concrets****Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

117. Le travail effectué par le Bureau a contribué à donner à tous les participants aux discussions internationales de Genève la volonté ferme de poursuivre le dialogue pour éviter la reprise des hostilités, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée pour 2021. En ce qui concerne le Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali, il n'a pas été possible de le relancer depuis sa suspension en juin 2018. Après les négociations actives et continues du Bureau, en juin 2021, l'un des participants a pris l'initiative de relancer les réunions, mais avec une condition préalable. Des consultations sont en cours à ce sujet.

118. Si les réunions du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali ne reprennent pas en 2022, le Bureau continuera en 2023 de faire tout son possible pour collaborer avec les participants afin de permettre la reprise des réunions du Mécanisme dans les meilleurs délais. En étroite coopération avec l'Union européenne et l'OSCE, le Bureau facilitera les échanges, le cas échéant, entre les participants concernés en vue d'éviter l'interruption des discussions et des réunions du Mécanisme et la fermeture des points de passage.

Enseignements tirés et changements prévus

119. L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau doit s'adapter à des modes alternatifs (virtuels) de collaboration avec les participants aux discussions internationales de Genève et les participants au Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali. Bien que le personnel du Bureau ait réussi, grâce à diverses solutions, à accomplir efficacement sa tâche, le manque de réunions en face à face a parfois limité sa collaboration avec les acteurs locaux et la fréquence de celle-ci. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau continuera de recourir à de nouvelles méthodes de rencontre virtuelle, selon qu'il convient, dans le cadre des échanges qu'il entretient avec les participants aux discussions, en particulier ceux que le Mécanisme intéresse. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18).

Tableau 18

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Échanges axés sur les résultats en ce qui concerne les questions de fond examinées dans le cadre des discussions internationales de Genève, par exemple le non-recours à la force/les mesures internationales de sécurité et d'autres questions, comme la situation des personnes déplacées, y compris grâce au concours d'experts intervenant lors de séances d'information spéciales	Tenue d'un cycle des discussions internationales de Genève. Aucun progrès réalisé sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions	Tenue de quatre cycles des discussions internationales de Genève. Aucun progrès réalisé sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions. Aucune réunion du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali n'a été organisée au cours de la période considérée	Réalisation, par les parties prenantes, de progrès sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève et au programme de travail du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali en ce qui concerne la promotion de la paix et de la stabilité sur le terrain	Réalisation, par les parties prenantes, de progrès sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève et au programme de travail du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali en ce qui concerne la promotion de la paix et de la stabilité sur le terrain

Produits

120. On trouvera dans le tableau 19 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 19
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	16	4	16	10
1. Cycles des discussions internationales de Genève	4	4	4	4
2. Réunions du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali	12	–	12	6
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
3. Documents thématiques non officiels préparés par les coprésidents sur le non-recours à la force, la liberté de circulation, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres questions liées à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sur des questions thématiques inscrites à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève et concernant la paix et la sécurité et les questions humanitaires ; fourniture de conseils aux participants aux discussions internationales de Genève dans le cadre de sessions d'information portant sur des questions thématiques spécifiques inscrites à l'ordre du jour ; action en faveur de telle ou telle cause dans le cadre de sessions d'information portant sur des domaines intéressant les participants et liés à l'ordre du jour des discussions internationales de Genève.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse des coprésidents après chaque cycle des discussions internationales de Genève ; communiqués de presse et conclusions succinctes de la présidence après chaque réunion du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention de Gali. Si quatre communiqués de presse ont comme prévu été publiés par les coprésidents en 2021, la présidence du Mécanisme n'a publié aucun communiqué de presse ni présenté aucune conclusion succincte en raison de la non-reprise des réunions du Mécanisme.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 20
Ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2023-2022 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (3) – (2)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 493,0	1 584,9	1 488,4	–	(96,5)
Dépenses opérationnelles	264,8	460,1	499,5	–	39,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 757,8	2 045,0	1 987,9	–	(57,1)

Tableau 21
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel de sécurité</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>		<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
										<i>Services généraux^a</i>	<i>Services généraux^a</i>					
Effectif approuvé pour 2022	-	1	-	-	1	2	2	-	6	-	1	7	-	-	-	7
Effectif proposé pour 2023	-	1	-	-	1	2	2	-	6	-	1	7	-	-	-	7
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Autres classes, sauf indication contraire.

121. Le montant des ressources demandées pour le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève pour 2023 s'élève à 1 987 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à six emplois de temporaire (1 emploi de sous-secrétaire général(e), 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) basés à Genève et à un emploi de temporaire (P-3) basé à Zougdidi (Géorgie) qu'il est proposé de maintenir (1 488 400 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (499 500 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (8 900 dollars), voyages officiels (246 700 dollars), installations et infrastructures (127 700 dollars), transports terrestres (23 400 dollars), communications et informatique (47 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (45 000 dollars).
122. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe. Les ressources demandées sont fondées sur l'hypothèse que tous les emplois seront pourvus, compte tenu des taux de vacance moyens constatés en 2021.
123. La diminution des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par l'affectation aux coûts salariaux d'une part inférieure des dépenses communes de personnel (36,1 % contre 46,4 % en 2022), compte tenu de l'évolution récente des dépenses. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des voyages officiels, en raison de la hausse des ressources nécessaires pour les voyages dans la zone de la mission en Géorgie.

6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

(15 565 700 dollars)

Avant-propos

Alors que le conflit en République arabe syrienne franchit le triste cap des 12 années, le peuple syrien continue d'endurer de terribles souffrances et les difficultés ne font que s'aggraver. Les besoins humanitaires vont croissant, tandis que la destruction du pays et l'effondrement de son économie continuent de peser sur la population.

Au-delà de la sphère humanitaire, beaucoup d'autres efforts pourraient être entrepris pour renforcer la confiance. Après tout, il est clair qu'aucun acteur ou groupe d'acteurs existant en Syrie ne peut à lui seul déterminer l'issue de ce conflit. Une solution militaire est illusoire.

C'est pourquoi je continue de collaborer, aussi largement que possible, avec le Gouvernement de la République arabe syrienne, avec l'opposition, représentée par la Commission syrienne de négociation, et avec les hommes et les femmes de Syrie, ainsi qu'avec tous les principaux acteurs internationaux, pour promouvoir la mise en œuvre intégrale de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, objectif tout à fait réalisable à condition d'y mettre la volonté politique nécessaire.

Avec des lignes de front gelées, il y a tout lieu d'essayer de parvenir à une désescalade militaire et d'œuvrer à un véritable cessez-le-feu à l'échelle nationale. De même, les parties ont un intérêt commun à coopérer contre les groupes terroristes désignés et le devoir de le faire. Toute tentative crédible de renforcer la confiance doit comprendre des mesures sérieuses concernant le sort des personnes détenues, enlevées ou portées disparues. Bien davantage pourrait être fait pour répondre aux préoccupations très réelles qu'expriment les réfugiés syriens. Il est clair que tout cela nécessitera de progresser dans l'application de la résolution [2254 \(2015\)](#), s'agissant notamment des questions – fondamentales, mais toujours en suspens – de la gouvernance et de la tenue d'élections.

J'invite sincèrement les parties syriennes et tous les acteurs internationaux clés à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies afin de contribuer à la réalisation de cet objectif commun.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
(Signé) Geir O. Pedersen

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

124. Le 16 février 2012, dans sa résolution [66/253 A](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'apporter leur concours aux efforts de la Ligue des États arabes visant à promouvoir le règlement pacifique du conflit en République arabe syrienne, y compris en nommant un envoyé spécial.
125. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie est chargé de faciliter la recherche d'une solution politique au conflit qui soit inclusive, globale et crédible, dirigée et contrôlée par les Syriens, de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2118 \(2013\)](#), [2254 \(2015\)](#), [2268 \(2016\)](#) et [2336 \(2016\)](#), et de la résolution [66/253 A](#) de l'Assemblée générale.
126. Le conflit qui fait rage depuis maintenant douze ans en République arabe syrienne est source de grandes souffrances humanitaires et a fait un nombre record de réfugiés et de déplacés et entraîné des destructions considérables dans le pays. Exacerbé par la présence persistante d'armées étrangères sur le territoire syrien, il continue de poser des risques importants pour la sécurité régionale et internationale. C'est pourquoi il est impératif de continuer à œuvrer en faveur d'une solution politique inclusive, crédible et globale au conflit et d'appliquer pleinement la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

Programme de travail

Objectif

127. L'objectif auquel cette mission contribue est de promouvoir l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment de la résolution [66/253 A](#) de l'Assemblée et des résolutions [2118 \(2013\)](#), [2254 \(2015\)](#), [2268 \(2016\)](#) et [2336 \(2016\)](#) du Conseil, en faveur d'une solution politique au conflit syrien qui soit inclusive, crédible, globale et dirigée et contrôlée par les Syriens et qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination et avec la participation pleine et entière des femmes.

Stratégie

128. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau de l'Envoyé spécial :
 - a) Continuera de collaborer avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales, approfondira le dialogue avec le Gouvernement syrien et l'opposition, intensifiera ses efforts sur la question des personnes détenues, enlevées ou portées disparues, et instaurera les conditions d'un environnement sûr, calme et neutre propice à un règlement politique inclusif, global et crédible du conflit syrien, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ;
 - b) Améliorera la coopération internationale pour aider les parties internationales à approfondir leur propre dialogue dans de nouveaux formats en vue d'atteindre l'objectif commun d'un règlement politique durable du conflit syrien qui puisse jouir d'une légitimité internationale et englober tous les éléments de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Le Bureau

continuera de convoquer la Commission constitutionnelle et de faciliter ses travaux afin de donner un élan positif au processus politique, notamment en s'efforçant de créer des conditions propices à la tenue d'élections inclusives, libres et régulières, qui auront lieu sous la supervision de l'ONU.

129. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins des États Membres, la mission tire parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Ainsi, des réunions du Bureau d'aide à la société civile et des rencontres entre l'Envoyé spécial et des parties prenantes régionales et internationales ont été organisées à distance. Le Bureau de l'Envoyé spécial reste disposé à respecter des modalités de rencontre spéciales lorsque cela est possible et que la situation s'y prête. Il est toutefois conscient du souhait exprimé par l'ensemble des acteurs concernés de revenir à des réunions en présentiel dans les cas où cela paraît concevable, en raison de la nature complexe, délicate et sensible des questions abordées.
130. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La tenue de réunions de fond régulières et s'inscrivant dans la durée entre les parties concernées sur tous les points soulevés dans la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ;
 - b) Un renforcement de la confiance entre les parties ;
 - c) Un consensus international renforcé permettant de faire avancer le processus politique concernant l'ensemble des éléments de la résolution [2254 \(2015\)](#), notamment la mise en place d'une gouvernance crédible, inclusive et non-sectaire et l'établissement d'un calendrier et de procédures pour la rédaction d'une nouvelle constitution, ainsi que la tenue d'élections libres et régulières, conformément à la nouvelle constitution, qui auront lieu sous la supervision de l'ONU et répondront aux normes internationales les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité, et auxquelles tous les Syriens auront le droit de participer, y compris les membres de la diaspora remplissant les conditions voulues.

Facteurs externes pour 2023

131. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Toutes les parties prenantes nationales, régionales et internationales coopéreront avec l'Envoyé spécial ;
 - b) Il demeurera difficile de dégager et de maintenir un consensus international concernant la République arabe syrienne ;
 - c) La situation en matière de sécurité restera instable en 2023, ce qui constituera une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales ;
 - d) Le conflit continuera d'avoir de graves conséquences pour les civils, en particulier pour les femmes et les enfants, et il risque d'y avoir de nombreuses victimes civiles et de nombreuses violations des droits humains. L'impunité dont jouissent les auteurs de violations graves des droits humains sera un obstacle à une véritable réconciliation entre les parties.
132. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, compte tenu de son mandat, le Bureau continuera de travailler en partenariat avec la communauté internationale et les organisations non gouvernementales internationales afin de faciliter et de soutenir les travaux du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes. Il continuera également de dialoguer avec les organisations internationales spécialisées (comme le Comité international de la Croix-Rouge) dans le cadre de ses travaux sur les personnes détenues, enlevées ou portées disparues.
133. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la coopération se poursuivra avec les coordonnateurs résidents et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant en

République arabe syrienne et dans la région, notamment par l'intermédiaire de la représentation du Bureau à Damas. En outre, les entités travaillant en République arabe syrienne sont représentées dans l'Équipe spéciale interorganisations consacrée à cet État, qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique et humanitaire et dans le domaine des droits humains.

134. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, et continuera de consulter régulièrement le Comité consultatif des femmes syriennes et diverses représentantes de la société civile afin de recueillir les vues des Syriennes au sujet d'une solution politique durable et inclusive.

Exécution du programme en 2021

Progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route proposée dans la résolution 2254 (2015), à l'appui du processus politique en République arabe syrienne

135. L'Envoyé spécial du Secrétaire général a exercé les bons offices du Secrétaire général afin de favoriser l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Il a donné la priorité à la participation du Gouvernement de la République arabe syrienne et de l'opposition aux négociations de fond. Il a également mené de larges consultations avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales pour mettre fin à la violence et créer des conditions propices à une solution politique inclusive, crédible et globale.
136. L'Envoyé spécial a déployé des efforts considérables pour faciliter le travail de la Commission constitutionnelle. Une fois obtenu l'accord du Gouvernement et de la Commission syrienne de négociation au sujet de l'ordre du jour et du calendrier des réunions ainsi que de la méthodologie à adopter, les membres de la Commission ont commencé à soumettre des propositions de textes constitutionnels.
137. L'Envoyé spécial a également plaidé en faveur de progrès en matière d'acheminement complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire. Il a mis l'accent sur la question des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues et insisté sur la nécessité de prendre des mesures présentant une réelle utilité à plus grande échelle. Il a en outre poursuivi le dialogue avec les représentantes des femmes syriennes. En 2021, la mission a tenu des réunions périodiques avec le Comité consultatif des femmes syriennes et d'autres groupes de la société civile pour faire en sorte que le processus politique soit inclusif et prenne en compte les questions de genre. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22).

Tableau 22

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
La composition de la Commission constitutionnelle et son mandat et ses principales règles de fonctionnement sont négociés et approuvés, et la Commission commence ses travaux à Genève	La Commission constitutionnelle organise des réunions à Genève et des discussions internationales sur d'autres éléments du processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, afin d'améliorer les conditions sur le terrain, de renforcer la confiance et d'ouvrir la voie à des négociations crédibles	La Commission constitutionnelle a entamé des discussions, sur la base de son mandat, pour trouver un accord sur les principes fondamentaux de la constitution, et approfondi les discussions internationales sur d'autres éléments du processus politique, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité

Conséquences de la pandémie

138. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution du mandat, les protocoles sanitaires et les restrictions de voyage imposés ayant entraîné des problèmes quant au format des réunions et rencontres. Dans la mesure du possible, l'Envoyé spécial a continué de se réunir en personne avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales, en raison de la nature sensible des échanges.

Résultats escomptés pour 2023

Mettre en place et faire avancer un processus politique crédible, inclusif et global permettant de faire progresser tous les éléments de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

139. Le travail effectué par la mission a contribué à faire avancer les activités de la Commission constitutionnelle, les parties ayant accepté que leur soient soumises des propositions de textes constitutionnels, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir de faire progresser les travaux de la Commission.

Enseignements tirés et changements prévus

140. L'enseignement tiré est le suivant : la mission doit continuer d'étendre son engagement au-delà des interlocuteurs traditionnels, notamment en collaborant avec les parties prenantes internationales, pour, d'une part, renforcer l'appropriation du processus politique par le pays, et, d'autre part, accroître la portée des questions abordées. Compte tenu de cet enseignement, la mission élargira encore son champ d'action et travaillera avec un plus grand nombre de parties prenantes afin de garantir l'adoption d'une approche globale et intégrée concernant la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 23).

Tableau 23

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
La Commission constitutionnelle commence ses travaux à Genève, sous les auspices de l'ONU, et des discussions sont organisées sur d'autres éléments du processus politique	Les travaux de la Commission constitutionnelle se poursuivent et, parallèlement, des progrès sont faits en ce qui concerne le processus politique en général, conformément à la résolution 2254 (2015)	La Commission constitutionnelle progresse dans ses discussions, sur la base de son mandat, et, parallèlement, des progrès sont faits en ce qui concerne le processus politique en général, conformément à la résolution 2254 (2015)	La Commission constitutionnelle obtient des résultats concrets et facilite la tenue de négociations de fond soutenues entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'opposition pour promouvoir l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité	La Commission constitutionnelle continue d'obtenir des résultats concrets et de faciliter la tenue de consultations et négociations de fond pour promouvoir l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité

Produits

141. On trouvera dans le tableau 24 les produits retenus pour la mission.

Tableau 24

Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	160	50	160	144
1. Séances du Conseil de sécurité	12	12	12	12
2. Réunions du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie	12	1	12	–
3. Réunions du Groupe de travail sur l'accès humanitaire du Groupe international de soutien pour la Syrie	24	20	24	20
4. Réunions de l'organe élargi de la Commission constitutionnelle	12	–	12	12
5. Réunions de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle	100	17	100	100
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	16	8	8
6. Ateliers pour toutes les parties prenantes syriennes sur des sujets liés aux pourparlers de paix, tels que la gouvernance, la constitution, les élections, la gouvernance en matière de sécurité et la lutte contre le terrorisme et les mesures de confiance	8	16	8	8
C. Activités de fond				
Bons offices : exercice de bons offices visant à faciliter une solution politique inclusive du conflit, dirigée et contrôlée par les Syriens de manière à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien à la dignité, à la liberté et à la justice, sur la base des principes de l'égalité et de la non-discrimination.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : activités de consultation et de conseil et action en faveur du processus politique menées auprès des États Membres et des organisations régionales et internationales ; consultations et conseils en tant que membre du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles, ainsi que sur l'identification des personnes disparues ; consultations menées à l'appui du processus politique qui associent des représentants d'organisations de la société civile ; consultations menées à l'appui du processus politique qui associent des représentantes des femmes et des organisations de femmes.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations à la presse, entretiens, messages vidéo et exposés mettant l'accent sur l'importance du dialogue politique, la fin de la violence et des violations des droits humains, l'accès humanitaire et le rôle des femmes dans le processus de paix.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 25

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources demandées	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	8 652,6	9 169,8	8 406,1	–	(763,7)
Dépenses opérationnelles	3 275,4	6 962,8	7 159,6	–	196,8
Total (déduction faite des contributions du personnel)	11 928,0	16 132,6	15 565,7	–	(566,9)

Tableau 26

Effectifs

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	1	1	1	3	8	14	14	–	42	10	8	60	–	31	–	91
Effectif proposé pour 2023	1	1	1	3	8	14	11	–	39	10	8	57	–	31	–	88
Variation	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)	–	–	(3)	–	–	–	(3)

^a Autres classes, sauf indication contraire.

142. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie s'élève à 15 565 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (8 406 100 dollars) correspondant aux 88 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 emploi de Sous-Secrétaire général(e), 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 11 P-3, 10 emplois d'agent(e) du Service mobile, 8 emplois d'agent(e) des services généraux et 31 emplois d'agent(e) local(e)], ainsi que des dépenses opérationnelles (7 159 600 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (142 400 dollars), voyages officiels (1 141 100 dollars), installations et infrastructures (3 502 200 dollars), transports terrestres (367 700 dollars), transports aériens (356 000 dollars), communications et informatique (396 400 dollars), santé (7 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 246 000 dollars).

143. Pour 2023, il est proposé d'apporter les changements ci-après au tableau d'effectifs :

- a) Suppression de deux emplois de classe P-3 et création d'un emploi de classe P-4. Il est proposé qu'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) ainsi qu'un emploi de spécialiste des

finances et du budget (P-3), tous deux basés à Genève, soient supprimés et qu'un emploi de fonctionnaire d'administration (P-4) soit créé à Genève. Ce changement permettra à la mission d'élargir sa liste de candidats et d'y inclure des personnes compétentes dans un large éventail de fonctions, notamment en matière de finances, de budget et d'administration, ainsi que de rationaliser le soutien apporté à la Commission constitutionnelle et au mandat général de l'Envoyé spécial ;

- b) Suppression de deux emplois vacants de longue date à Damas : 1 conseiller(ère) militaire (P-4) et 1 interprète de terrain (P-3) ;
 - c) Transfert d'un emploi existant d'assistant(e) aux finances (Service mobile) depuis la mission vers le Bureau d'appui commun de Koweït, l'objectif étant de renforcer les effectifs des services de soutien.
144. Un taux de vacance de 35 % a été appliqué aux prévisions relatives aux emplois de temporaire soumis à recrutement international qu'il est proposé de maintenir, sur la base du taux de vacance moyen enregistré en 2021, et un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux prévisions relatives à l'emploi qu'il est proposé de créer. Les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse que ceux-ci seront tous pourvus.
145. La diminution des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui découlerait de l'application d'un taux de vacance pour les emplois soumis à recrutement international supérieur à celui retenu en 2022 (35 % contre 27,6 %) ainsi que de la suppression d'emplois vacants de longue date à laquelle il est proposé de procéder. Cette diminution est partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre des coûts opérationnels – laquelle s'explique principalement par l'engagement de frais supplémentaires en matière d'opérations aériennes, le manque de liaisons commerciales entre Genève et Damas nécessitant d'affréter des vols spéciaux pour les membres de la Commission constitutionnelle –, elle-même compensée en partie par une réduction des dépenses au titre des installations et infrastructures due, principalement, à la signature d'un nouveau contrat à moindre coût pour la location de bureaux à Damas.

Ressources extrabudgétaires

146. En 2022, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie peut compter sur des ressources extrabudgétaires d'un montant de 500 000 dollars pour l'aider dans son rôle de facilitation des travaux de la Commission constitutionnelle, grâce à la fourniture d'un appui technique et logistique ainsi que d'un soutien dans le domaine de la sécurité et dans d'autres domaines, notamment s'agissant de la liaison avec les interlocuteurs du Gouvernement de la République arabe syrienne et de l'opposition, la société civile, y compris les groupes de femmes, et les parties prenantes régionales et internationales.
147. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 500 000 dollars devraient être mises à la disposition du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie afin de l'aider dans son rôle de facilitation des travaux de la Commission constitutionnelle.

7. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

(1 921 000 dollars)

Avant-propos

La création, en 2018, du Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique a été principalement motivée par les changements dynamiques intervenus dans la région. Le Bureau a pour mandat d'aider les pays de la région de la Corne de l'Afrique – englobant tous les pays de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), y compris l'Érythrée – à maintenir les acquis en matière de paix et de sécurité. Face aux tendances et défis nouveaux et anciens ayant fait ou refait leur apparition depuis 2018, le Bureau collabore avec ses partenaires pour trouver des moyens de répondre au mieux à l'évolution de la situation.

En 2023, le Bureau de l'Envoyée spéciale s'adaptera aux nouveaux défis apparus dans la région et continuera de coordonner le travail collectif des entités des Nations Unies, tout en renforçant la cohérence de leur action. Il se concentrera sur la prévention des crises ayant un impact sur la sécurité humaine en menant une action conjointe à l'appui des stratégies nationales et régionales des États Membres qui cherchent à établir une paix durable et à parvenir à un développement durable. À cet égard, j'assurerai la direction politique et la mise en œuvre coordonnée de la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique, en mettant l'accent sur : le soutien à la paix, à la sécurité et à la stabilité à long terme dans la région ; la résilience et le développement socioéconomique ; une gouvernance inclusive et réactive ; la gestion durable des ressources naturelles et la résilience climatique. Je collaborerai en outre étroitement avec l'Union africaine et l'IGAD pour soutenir leurs efforts visant à faire de la Corne de l'Afrique une région plus pacifique et plus prospère. Je me réjouis de représenter le Secrétaire général dans cet effort.

L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique
(*Signé*) Hanna **Tetteh**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

148. L'objectif général de la mission est de coopérer étroitement avec les États membres de l'IGAD et de les aider, compte tenu du cadre de coopération sur lequel l'Organisation des Nations Unies et l'IGAD se sont entendues à Djibouti le 17 novembre 2015, ainsi que d'autres organisations régionales, à agir en faveur de la paix et de la sécurité dans toute la Corne de l'Afrique. Cela suppose principalement de renforcer les capacités des acteurs sous-régionaux dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation et de régler les problèmes transversaux. Sur cette base, la mission aide le Secrétaire général à exercer ses bons offices. Elle a été chargée de renforcer les liens entre les travaux des entités des Nations Unies et d'autres partenaires dans la région de la Corne de l'Afrique, en vue de promouvoir une approche régionale commune, notamment en facilitant la coordination et l'échange d'informations dans le système des Nations Unies.
149. Le mandat de la mission découle d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2018/955 et S/2018/979), au moment où les attributions de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud ont été étendues à toute la région de la Corne de l'Afrique, à la suite d'échanges de lettres précédents (S/2016/258 et S/2016/259). Dans le prolongement des lettres de 2018, la mission continue également de s'acquitter des fonctions précédemment exercées par l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud en ce qui concerne le maintien de relations de bon voisinage et de paix entre le Soudan et le Soudan du Sud, établies conformément à l'échange de lettres de 2011 entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2011/474 et S/2011/475). Son mandat consiste notamment à coopérer avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre la résolution 2046 (2012), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé au Soudan et au Soudan du Sud de parvenir à un accord sur des questions cruciales, comme suit : a) le règlement complet et de façon urgente de toutes les questions en suspens de l'Accord de paix global ; b) l'apaisement des tensions, la reprise des négociations sur les relations après la sécession et la normalisation de leurs relations.
150. La région de la Corne de l'Afrique est au centre de la mobilisation des entités des Nations Unies, qui s'y investissent depuis longtemps. Elle fait face à des défis majeurs, notamment des conflits et des troubles civils de longue date, la pauvreté et une vulnérabilité aux changements climatiques. Il y a cependant aussi d'importantes occasions à y saisir, découlant notamment de la croissance économique rapide de plusieurs pays, de la jeunesse et du dynamisme de la population et du regain d'intérêt manifesté pour la coopération régionale. Pour que l'extraordinaire potentiel de la région se réalise, il faut une approche collective, qui permette de relever les défis communs de manière coordonnée. La mission a pour tâche d'appuyer la région à ce moment clef et de veiller à ce qu'elle bénéficie de toute la gamme des compétences et des capacités des entités des Nations Unies.

Programme de travail

Objectif

151. L'objectif auquel la mission contribue est d'établir et d'entretenir des relations de bon voisinage et de paix entre les pays de la région de la Corne de l'Afrique, qui comprend Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud, en vue de consolider et de maintenir les acquis obtenus en matière de paix et de sécurité et de renforcer la prévention des conflits régionaux.

Stratégie

152. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau de l'Envoyée spéciale :
- a) S'emploiera à promouvoir la paix et la sécurité régionales, la résilience et le développement socioéconomique, une gouvernance inclusive et réactive ainsi que le développement durable des ressources naturelles et la résilience climatique. Pour ce faire, il assurera la direction politique de l'engagement des Nations Unies dans ces domaines et veillera à ce qu'une action commune soit menée et à ce que l'ensemble du système s'approprie les résultats au moyen de la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique ;
 - b) Aidera l'IGAD à renforcer le lien entre alerte précoce et réponse rapide, à accroître sa capacité à réagir aux conflits et à les régler, y compris en faisant appel à la médiation, et à améliorer l'échange d'informations et la gestion des connaissances, en tirant les leçons des bonnes pratiques suivies dans la région et ailleurs. Pour ce faire, il fera appel aux bons offices du Secrétaire général et mettra à profit l'influence collective des États membres de l'IGAD pour appuyer le dialogue et les initiatives conjointes entre les pays ;
 - c) Travaillera en étroite collaboration avec l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et d'autres organisations régionales compétentes, qu'il aidera à faire face aux menaces récentes et émergentes pour la sécurité. Pour ce faire, il communiquera des informations, organisera des réunions régulières avec les partenaires concernés et d'autres envoyés spéciaux de la région de la Corne de l'Afrique et élaborera des messages et des approches appropriés pour soutenir la paix et la sécurité régionales.
153. Pour 2023, les produits prévus aideront les États Membres à continuer de faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à s'en relever. Les produits et activités prévus consisteront notamment à continuer d'entretenir un partenariat renforcé avec l'IGAD ainsi qu'à soutenir cette dernière dans son action régionale face à la pandémie. Après avoir chargé des experts de l'ONU de fournir un appui fonctionnel à l'IGAD en 2020 pour l'aider à parachever sa stratégie régionale de lutte contre la COVID-19, la mission continuera de soutenir la mise en œuvre de cet instrument, en fonction des besoins et des demandes.
154. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins des États Membres, la mission tire parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Elle a notamment veillé à tenir compte de la question des effets de la COVID-19 dans la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique et s'est attelée à évaluer les retombées de la pandémie dans des rapports analytiques et des télégrammes chiffrés.
155. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Renforcement des capacités sous-régionales ainsi que des relations et de la confiance mutuelle entre les pays de la région, ce qui devrait permettre à ces derniers de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Plus particulièrement, ces activités devraient se traduire par un renforcement des synergies entre les partenaires de la région et par l'alignement des interventions et des réponses sur les cadres stratégiques établis respectivement par le système des Nations Unies, l'IGAD et l'Union africaine ;
 - b) Concrétisation de la vision de la prévention proposée par le Secrétaire général, grâce à la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention ;
 - c) Renforcement du partenariat entretenu avec l'IGAD et l'Union africaine.

Facteurs externes pour 2023

156. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

- a) Il existe des possibilités de remédier aux sources de tension de longue date, notamment par la navette diplomatique ;
 - b) l'IGAD et l'Union africaine continuent de s'investir pleinement dans le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, en accordant une attention particulière à l'Éthiopie, à la Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud ;
 - c) les États de la région continuent de coopérer de manière constructive avec l'Envoyée spéciale et de travailler avec les entités des Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la médiation ainsi que de la prévention et du règlement des conflits ;
 - d) Les parties sud-soudanaises, appuyées par la région, s'engagent progressivement à mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et sont disposées à consolider les acquis ;
 - e) Les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud restent constructives, ce qui permet des négociations directes entre les deux pays au sujet des questions bilatérales en suspens, notamment la question concernant Abyei et son statut définitif.
157. Dans la mesure du possible, le plan-programme pour 2023 continue d'intégrer des stratégies innovantes d'exécution des mandats, compte tenu de l'évolution des conditions opérationnelles due à la pandémie de COVID-19. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
158. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, afin de mettre à profit les possibilités de rapprochement en matière de paix et de sécurité dans la Corne de l'Afrique, la mission continuera de travailler en étroite collaboration avec l'IGAD et ses États membres ainsi qu'avec d'autres organisations, comme l'Union africaine et l'Union européenne. Elle aidera à traiter les dimensions régionales des crises et des conflits dans la Corne de l'Afrique, en mettant l'accent sur leurs conséquences transfrontières et régionales. Elle collaborera aussi étroitement avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine afin d'appuyer les négociations bilatérales entre le Soudan et le Soudan du Sud qui visent à régler des questions en suspens, notamment la question du statut définitif d'Abyei. Elle continuera en outre de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, l'IGAD, la troïka et d'autres États Membres soutenant la coopération politique dans la région. Elle continuera par ailleurs de fournir un appui technique et consultatif au secrétariat de l'IGAD, qui consistera en partie à soutenir la mise en œuvre de la nouvelle version du plan d'action régional sur les femmes et la paix et la sécurité à l'appui de l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et des engagements régionaux pris par les États Membres.
159. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission travaillera avec les représentants spéciaux du Secrétaire général, les coordonnateurs résidents et les conseillers pour la paix et le développement de tous les pays de la région, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies actifs dans les domaines que le système des Nations Unies a recensés comme priorités collectives.
160. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les missions de bons offices et autres missions qu'il est prévu de mener comprendront des activités spécialement consacrées aux questions de genre, lesquelles sont inscrites à l'ordre du jour de séminaires et d'ateliers. Le potentiel de la région de la Corne de l'Afrique repose en grande partie sur la participation réelle des femmes et des jeunes aux initiatives en faveur de la stabilité et de la prospérité. L'Envoyée spéciale continuera donc de travailler avec les parties concernées pour promouvoir des messages inclusifs destinés à accroître la participation des femmes à la vie politique et aux processus de paix. Elle participera en outre activement à des

réunions régionales et mondiales pour faire pression en faveur d'une mise en œuvre accélérée du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Activités d'évaluation

161. Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2023 : deux rapports d'examen semestriels sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et sur la réunion tenue entre les secrétariats de l'ONU et de l'IGAD au sujet du respect du tableau commun de mise en œuvre.
162. Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2023. Par exemple, les activités ayant la priorité dans le tableau de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention ont été ajustées et adaptées aux tendances et défis actuellement recensés dans la Corne de l'Afrique, notamment en ce qui concerne la sécurité climatique et l'effet de la COVID-19.
163. Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 : deux examens semestriels concernant la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et la réunion tenue annuellement entre les secrétariats de l'ONU et de l'IGAD au sujet du respect du tableau commun de mise en œuvre.

Exécution du programme en 2021

Action collective renforcée pour l'exécution du programme de prévention dans la Corne de l'Afrique et renforcement du partenariat dans la région grâce à la collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement

164. Pendant l'année 2021, la mission a continué de coordonner l'application de la Stratégie régionale pour la prévention et encouragé une action collective des entités des Nations Unies dans la Corne de l'Afrique. Des réunions régulières ont été organisées, avec la participation de tout le système des Nations Unies, pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie et apporter des ajustements aux activités prioritaires. En outre, en juillet 2021, la mission a organisé un atelier avec les représentants spéciaux du Secrétaire général dans la région pour discuter de l'évolution de la situation dans la Corne de l'Afrique et déterminer les domaines dans lesquels une action de l'Organisation était opportune. Elle a par ailleurs poursuivi ses efforts de soutien à la paix, à la sécurité et à la stabilité à long terme dans la région, notamment s'agissant de la crise frappant l'Éthiopie et des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. Enfin, elle s'est attelée à renforcer la collaboration avec les envoyés spéciaux de l'IGAD, l'Union africaine et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, ce qui a permis d'améliorer les approches adoptées à l'échelle régionale en matière de prévention des crises et des conflits.
165. En application du cadre commun de coopération sur la paix et la sécurité instauré par l'IGAD et l'ONU, la mission a soutenu le respect du tableau commun de mise en œuvre des activités et collaboré avec les unités et programmes de l'Autorité. En juin, la mission et l'IGAD ont coorganisé une réunion de secrétariat à secrétariat, laquelle a rassemblé les entités des Nations Unies concernées et les divisions de l'Autorité pour examiner les activités proposées dans le tableau de mise en œuvre. L'envoyée spéciale pour la Corne de l'Afrique a par ailleurs poursuivi ses consultations avec ses homologues de l'IGAD, y compris son Secrétaire exécutif, afin de coordonner les efforts déployés en faveur de la paix et de la stabilité dans la région, notamment en soutenant l'Envoyé spécial de l'Autorité pour le Soudan du Sud sur des questions ayant trait au processus de paix, et elle a tenu des consultations avec les dirigeants de la région. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27).

Tableau 27
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Une réunion de secrétariat à secrétariat se tient pour traduire les grands domaines de collaboration en actions prioritaires ; des activités communes sont arrêtées et menées	La capacité de l'IGAD de donner l'alerte précoce et des conseils politiques sur les mesures de riposte aux conflits à ses États membres a été renforcée par la mise en œuvre du cadre commun de coopération, au moyen d'initiatives communes et d'échanges réguliers	La capacité de l'IGAD de traiter les questions transfrontalières et transversales a été renforcée, ce qui a permis à ses États membres de prendre des mesures communes concernant la prévention des conflits et les initiatives régionales visant à réduire les risques et à s'attaquer aux causes profondes des crises

Conséquences de la pandémie

166. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier : a) l'annulation de consultations qui auraient dû se tenir en personne avec les autorités et les parties prenantes sud-soudanaises en vue de préparer la séance d'information du Conseil de sécurité sur la résolution [2046 \(2012\)](#) ; b) l'annulation du dialogue annuel de haut niveau entre l'IGAD et l'ONU sur la paix et la sécurité ; c) le report de la réunion semestrielle en présentiel sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention. La pandémie se poursuivant, la mission a eu recours à des modes d'action différents, décidant par exemple d'organiser des réunions virtuelles et de participer à ce type de rencontres. Diverses réunions ne pouvant pas se tenir sous ce format ont toutefois été annulées ou reportées.

Résultat escompté pour 2023

Une action collective renforcée pour l'exécution du programme de prévention dans la Corne de l'Afrique

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

167. Le travail effectué a contribué au maintien de relations de bon voisinage et de paix entre les pays de la région de la Corne de l'Afrique, au renforcement de la prévention des conflits régionaux et à l'approfondissement de la collaboration entre l'IGAD, l'Union africaine et les entités des Nations Unies sur les questions de paix et de sécurité, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir le renforcement des capacités régionales à combattre et prévenir les conflits.
168. En 2023, la mission continuera d'offrir les bons offices du Secrétaire général et apportera un soutien accru aux envoyés spéciaux de l'IGAD, à l'Union africaine et au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, notamment en effectuant des missions conjointes et en faisant passer des messages communs sur la prévention et le règlement des conflits dans la Corne de l'Afrique, ce qui devrait permettre d'améliorer les approches régionales de la prévention des crises et des conflits en renforçant la capacité du secrétariat de l'IGAD en matière de prévention des conflits, de négociation et de médiation. Ces activités devraient permettre également d'approfondir la collaboration entre l'Union africaine, l'IGAD et d'autres organisations régionales et sous-régionales en ce qui concerne le soutien à la mise en œuvre des accords de paix existants. En outre, la mission continuera de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention, qui porte sur les questions de paix et de sécurité, le développement socioéconomique, les problèmes de gouvernance ainsi que les risques climatiques et la résilience face aux changements climatiques.

Enseignements tirés et changements prévus

169. L'enseignement tiré est le suivant : le tableau de mise en œuvre doit être ajusté afin de tenir compte des menaces nouvelles et émergentes et de gagner en efficacité. Compte tenu de cet enseignement, la mission continuera de collaborer avec les entités des Nations Unies et s'intéressera aux parties responsables des différents volets de la Stratégie afin de veiller à ce que l'application de celle-ci se poursuive à un rythme soutenu et à ce qu'une démarche intégrée à l'échelle du système des Nations Unies soit privilégiée. Les activités prévues au titre du tableau de mise en œuvre de la Stratégie pour la prévention continueront en outre d'être révisées et mises à jour, compte tenu des résultats des examens semestriels, afin de refléter les engagements prioritaires et les réalités du terrain. Les progrès escomptés concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 28).

Tableau 28

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Comité exécutif créé par le Secrétaire général approuve la Stratégie ; le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique organise un atelier pour donner le coup d'envoi de la mise en œuvre de la Stratégie	Le plan d'action est exécuté par des actions et des messages collectifs sur la prévention des conflits	Les capacités régionales permettant de combattre et de prévenir les conflits et les crises dans la région sont renforcées	Le plan d'action est mis en œuvre grâce aux collaborations et partenariats noués avec d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec l'IGAD et l'Union africaine	La Stratégie pour la prévention est révisée et mise en œuvre grâce aux collaborations et partenariats noués avec d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec l'IGAD et l'Union africaine

Produits

170. On trouvera dans le tableau 29 les produits retenus pour la mission.

Tableau 29

Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Bons offices : offre de bons offices consistant à établir un dialogue, notamment par des initiatives de navette diplomatique et de diplomatie discrète, sur des questions liées à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits, y compris l'application d'accords bilatéraux et l'achèvement des négociations sur les questions bilatérales en suspens. On s'attachera notamment, dans ce cadre, à échanger avec les autorités soudanaises et sud-soudanaises sur leurs relations bilatérales, ainsi qu'avec d'autres dirigeants, représentants officiels et parties prenantes de la région sur les questions de paix et de sécurité régionales.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur la consolidation des acquis obtenus récemment en matière de paix et de sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique ; conseils sur le renforcement des capacités sous-régionales pour ce qui est des questions transfrontalières et transversales. Des consultations seront menées auprès des États membres et du secrétariat de l'IGAD, ainsi qu'avec des organisations de la société civile et des partenaires travaillant				

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023

dans la région de l'Autorité ou s'y intéressant. Le dialogue instauré avec l'Union africaine, notamment son Groupe de mise en œuvre de haut niveau, se poursuivra également.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : activités de communication et de sensibilisation sur les médias sociaux visant à diffuser des informations sur l'évolution de la situation dans la région et à mobiliser l'appui nécessaire pour surmonter les obstacles à la paix et à la sécurité. Ces activités auront pour principaux destinataires les entités des Nations Unies œuvrant dans la région, le Siège de l'Organisation, les partenaires et les États membres de l'IGAD.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 30

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Total des ressources demandées (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2023-2022 Augmentation/ (diminution) (5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 489,1	1 581,8	1 657,9	–	76,1
Dépenses opérationnelles	105,8	181,8	263,1	62,7	81,3
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 594,9	1 763,6	1 921,0	62,7	157,4

Tableau 31

Effectifs

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	5	2	2	–	9
Effectif proposé pour 2023	1	–	–	1	–	2	1	–	5	–	–	5	2	2	–	9
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

171. Compte tenu des nouveaux défis auxquels a à faire face la Corne de l'Afrique et de la dynamique en place, il est proposé, pour 2023, de reconfigurer le Bureau de l'Envoyée spéciale et, à ce titre, d'augmenter sa présence dans la région en transférant une partie de son personnel à Nairobi,

conformément à son mandat régional, ce qui permettra de renforcer l'action menée dans toute la sous-région. Cette reconfiguration se fera dans le respect des ressources en personnel approuvées.

172. Nairobi joue un rôle diplomatique essentiel dans la dynamique observée dans la Corne de l'Afrique. La ville est en effet le lieu d'échanges constructifs sur les processus de paix et de médiation en cours dans la région, notamment s'agissant de l'Éthiopie, de la Somalie, du Soudan et du Soudan du Sud. Le transfert de ressources humaines importantes à Nairobi permettra au Bureau de se lancer dans des initiatives pertinentes sans avoir à engager de dépenses supplémentaires à moyen et long terme. Il favorisera en outre le renforcement des synergies avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le bureau régional de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, tous deux basés à Nairobi, en ce qui concerne la sécurité climatique régionale et les risques environnementaux, dans le cadre de la Stratégie régionale pour la prévention.
173. Compte tenu des considérations qui précèdent, il est proposé d'apporter les changements suivants au tableau d'effectifs pour 2023 :
- a) Transfert, d'Addis-Abeba à Nairobi, de trois emplois de temporaire soumis à recrutement international, à savoir celui d'envoyé(e) spécial(e) du secrétaire général [secrétaire général(e) adjoint(e)], un emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques (D-1) et un emploi d'assistant(e) spécial(e) chargé(e) des affaires politiques (P-3). Les transferts auxquels il est proposé de procéder faciliteront la participation directe du Bureau à des initiatives régionales traitant de questions pertinentes, grâce à l'élargissement de son champ d'action au niveau régional. Le Bureau pourra par ailleurs mettre à profit la proximité d'autres bureaux régionaux avec lesquels il lui est demandé de collaborer, eux aussi basés à Nairobi, et bénéficiera d'un accès à la plateforme régionale et aux installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi ainsi que de l'appui de celui-ci ;
 - b) Transfert d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) d'Addis-Abeba à Khartoum, lieu où celui-ci avait initialement été créé, en 2011, et où il était resté basé jusqu'en 2018, année durant laquelle le mandat du Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) pour le Soudan et le Soudan du Sud a été élargi pour couvrir toute la Corne de l'Afrique. Conformément à la reconfiguration proposée du Bureau et compte tenu du mandat régional de celui-ci, l'emploi considéré sera transféré à Khartoum, où il avait initialement été créé ;
 - c) Suppression de deux emplois de temporaire soumis à recrutement national à Addis-Abeba, à savoir un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] et un emploi de chauffeur(se) [agent(e) local(e)], et rétablissement de ceux-ci à Nairobi. Bien que les installations, les services informatiques et le soutien logistique seront fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi, il est nécessaire de veiller à ce qu'un(e) assistant(e) administratif(ve) et un(e) chauffeur(e) soient en permanence disponibles pour soutenir les opérations du Bureau et se consacrent exclusivement à cette tâche.
174. Une fois qu'il aura été procédé aux transferts et à la reconfiguration proposés ci-dessus, quatre emplois de temporaire demeureront dans leur lieu d'affectation d'origine, à savoir deux emplois de spécialiste des questions politiques [1 P-4 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national(e)] basés à Khartoum et deux emplois de spécialiste des questions politiques [1 P-4 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national(e)] basés à Djouba, lesquels relèveront tous directement de l'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques (D-1) qui sera basé à Nairobi. Le Bureau maintiendra une forte présence à Addis-Abeba grâce à l'utilisation de ressources extrabudgétaires. Il mettra par ailleurs en place des mesures visant à renforcer en permanence l'étroite coordination établie entre ses trois équipes déployées au Soudan, au Soudan du Sud et en Éthiopie et l'équipe de Nairobi, dans le cadre, notamment, d'échanges réguliers et de missions conjointes organisées dans la région de la Corne de l'Afrique.
175. Compte tenu des propositions susmentionnées, le montant des ressources demandées pour 2023 pour le Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique s'élève à 1 921 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (1 657 900 dollars) correspondant aux neuf

emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 emplois d'agent(e) local(e)], ainsi que des dépenses opérationnelles (263 100 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (110 200 dollars), installations et infrastructures (27 400 dollars), transports terrestres (64 600 dollars), communications et informatique (41 200 dollars), santé (1 900 dollars) et fournitures, services et matériel divers (17 800 dollars).

176. Un taux de vacance de 3 % a été appliqué aux cinq emplois soumis à recrutement international (dont trois seront transférés à Nairobi et deux seront basés à Khartoum et à Juba, respectivement), compte tenu des taux d'occupation récemment observés. Les ressources demandées pour les deux emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national qui resteront basés au Soudan et au Soudan du Sud ont été calculées en partant du principe que tous les emplois de temporaire soumis à recrutement national seraient pourvus, compte tenu des taux d'occupation réelle constatés. En ce qui concerne les deux emplois d'agent(e) local(e) qu'il est proposé de rétablir à Nairobi, un taux de vacance de 35 % a été appliqué, comme le veulent les normes d'établissement des budgets, afin de tenir compte du temps nécessaire au recrutement.
177. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par : a) une hausse de 76 100 dollars des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de l'application des nouveaux barèmes des traitements ; b) une augmentation de 81 300 dollars au titre des dépenses opérationnelles, laquelle est principalement due à la nécessité de louer des locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi ainsi qu'au coût, non récurrent, du remplacement de l'un des deux véhicules de la mission appartenant à l'ONU, celui-ci ayant atteint la fin de sa durée de vie opérationnelle.

Ressources extrabudgétaires

178. En 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant d'environ 1 064 400 dollars sont utilisées pour financer cinq emplois de temporaire [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 emploi d'agent(e) local(e)], des services de consultants et un appui administratif temporaire.
179. En 2023, il est prévu que des ressources extrabudgétaires d'un montant d'environ 1 100 000 dollars soient utilisées pour financer la reconduction de cinq emplois de temporaire [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 emploi d'agent(e) local(e)], des services de consultants et un appui administratif temporaire.
180. L'augmentation, par rapport à 2022, du montant estimé des ressources extrabudgétaires qui seront utilisées en 2023 s'explique par la reprise prévue des événements organisés en présentiel.

8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

(5 740 400 dollars)

Avant-propos

Les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région ont intensifié leurs relations diplomatiques et leur coopération bilatérale dans divers domaines, notamment en ce qui concerne les questions politiques, la sécurité et l'intégration économique. En dépit des progrès majeurs qui ont été accomplis, plusieurs défis persistent, tels que la menace des groupes armés, l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles, les violations des droits humains et les crises humanitaires. Tous les acteurs de la région des Grands Lacs et au-delà doivent donc continuer de faire montre d'un soutien et d'un attachement sans faille pour pérenniser les progrès réalisés à ce jour et remédier aux problèmes qui subsistent.

La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs ([S/2020/1168](#)) et son plan d'action, adoptés respectivement en octobre 2020 et juillet 2021, ont clairement défini l'action des Nations Unies dans la région pour les prochaines années, à l'appui des objectifs fixés dans l'Accord-cadre en faveur du dialogue, de la paix durable et du développement.

Ainsi, en 2023, je continuerai d'œuvrer à la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'action, en veillant notamment à offrir mes bons offices pour accroître la confiance et normaliser les relations entre les pays de la région. Le renforcement des partenariats avec des acteurs sous-régionaux, régionaux et internationaux restera au cœur de ces efforts, dans des domaines comme la coopération politique, sécuritaire, économique et judiciaire, les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. À cet égard, je compte sur le soutien constant des États Membres pour faire avancer l'exécution du mandat du Bureau et ainsi concourir à la paix, à la stabilité, à l'inclusion et à la prospérité dans la région des Grands Lacs.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
(Signé) Huang Xia

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

181. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a été établi en 2013 en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé le 24 février 2013 par l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Zambie, ainsi que par des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en qualité de garants. Le 31 janvier 2014, le Kenya et le Soudan ont également signé l'Accord-cadre. Ce dernier énonce les principaux engagements qu'il s'impose de prendre aux niveaux national, régional et international pour mettre fin aux cycles de violence récurrents dans l'est de la République démocratique du Congo et s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région.
182. Le mandat de la mission est défini dans la résolution [2098 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité et découle également de résolutions et documents ultérieurs du Conseil, notamment les résolutions [2147 \(2014\)](#), [2211 \(2015\)](#), [2277 \(2016\)](#), [2348 \(2017\)](#), [2502 \(2019\)](#), [2556 \(2020\)](#) et [2612 \(2021\)](#). Récemment, dans une déclaration à la presse faite le 28 avril 2022, le Conseil a renouvelé ses assurances d'un soutien sans réserve à l'Envoyé spécial et souhaité voir s'approfondir la collaboration avec la région pour remédier aux derniers problèmes faisant obstacle à l'application de l'Accord-cadre et promouvoir la paix et la stabilité dans la région. Le Conseil a en outre accueilli avec satisfaction la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs ([S/2020/1168](#)) ainsi que son plan d'action.
183. Depuis le début de l'année 2019, la coopération en faveur de la paix, de la stabilité et du développement dans la région bénéficie d'une dynamique positive. Dans ce contexte, le 22 octobre 2020, le Secrétaire général a approuvé la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, qui a été élaborée par la mission et publiée le 4 décembre 2020. Mise au point à la suite de consultations approfondies, cette stratégie vise à fournir un cadre politique et opérationnel à l'action des Nations Unies, en vue d'appuyer l'exécution des engagements pris dans l'Accord-cadre. Elle s'articule autour des trois piliers suivants : paix, sécurité et justice ; développement durable et prospérité partagée ; résilience face à des problèmes anciens et nouveaux. Le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie, qui couvre les activités prioritaires relatives aux politiques et aux programmes pour la période 2021-2023, a été adopté par le groupe de haut niveau en juillet 2021.
184. En 2023, le Bureau appuiera la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'action, notamment en collaborant de façon continue avec les gouvernements des pays signataires et les principaux partenaires, afin de mettre à profit et de soutenir la dynamique positive qui anime la région. Grâce aux bons offices du Secrétaire général, le Bureau continuera d'œuvrer en faveur de l'apaisement des tensions, du renforcement de la confiance et du dialogue politique entre les pays. Il continuera également d'agir à l'appui des priorités régionales recensées par les pays de la région des Grands Lacs aux fins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, notamment en matière de sécurité, d'économie, d'entraide judiciaire et d'état de droit. Dans le domaine de la sécurité, il renforcera son soutien à l'action menée à l'échelle régionale pour éliminer la menace persistante que représentent les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, compte tenu notamment de la résurgence récente du Mouvement du 23 mars et de la poursuite des activités des Forces démocratiques alliées. Ce faisant, il appuiera également, selon qu'il conviendra, les décisions prises lors du deuxième conclave, qui a réuni le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le

Rwanda le 21 avril 2022 à Nairobi, et au cours duquel il a été convenu que le Gouvernement de la République démocratique du Congo poursuivrait des consultations politiques avec les groupes armés locaux actifs dans l'est de la République démocratique du Congo, dont la première phase a eu lieu du 23 au 27 avril. Lors de ce conclave, il a également été convenu qu'une force régionale serait déployée pour intervenir militairement contre les groupes armés locaux qui ne souhaitent pas prendre part aux consultations politiques, ainsi que contre les groupes armés étrangers qui ne déposaient pas les armes et ne regagnaient pas leur pays d'origine de façon immédiate et sans condition. Enfin, le Bureau continuera d'œuvrer pour appuyer le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que pour promouvoir l'avancement et l'inclusion économiques et la participation des jeunes dans les domaines d'intérêt régional.

Programme de travail

Objectif

185. L'objectif auquel la mission contribue est de promouvoir l'application effective de l'Accord-cadre en appuyant et en facilitant les échanges entre les pays signataires sur les questions politiques et économiques et sur les questions relatives à la sécurité, tout en veillant à ce que l'appui fourni par les organisations régionales et internationales et d'autres partenaires soit cohérent et coordonné, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs et à son plan d'action.

Stratégie

186. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
- a) offrira les bons offices du Secrétaire général, notamment en recourant à la diplomatie discrète et en assurant une navette diplomatique, collaborera étroitement avec les garants de l'Accord-cadre et renforcera la coordination avec les partenaires internationaux, notamment le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs et les institutions financières internationales ;
 - b) appuiera l'adoption d'une approche régionale non militaire dans la lutte contre les forces hostiles ; facilitera les consultations visant à instaurer la confiance entre les chefs des services de renseignement militaire et civil et des services de sécurité des pays concernés ; aidera à renforcer les mécanismes existants de coopération en matière de sécurité, en tenant compte des décisions prises lors du deuxième conclave et des activités de suivi correspondantes menées par les pays de la région, le cas échéant ; encouragera le rapatriement et la réintégration des ex-combattants, conformément aux normes internationales ;
 - c) encouragera les investissements transfrontières et les projets commerciaux responsables, notamment en poursuivant l'application des recommandations et des décisions issues de l'atelier de haut niveau sur les ressources naturelles, qui s'est tenu en 2021 à Khartoum, et de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, reportée à 2022 en raison de la pandémie de COVID-19 ;
 - d) plaidera en faveur de l'état de droit, de l'entraide judiciaire régionale et de la protection des droits humains, notamment en soutenant des initiatives ciblées visant à aider les États Membres à mettre en œuvre la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance ;
 - e) promouvra et appuiera la participation effective des femmes et des jeunes aux processus politiques et aux processus de paix.
187. Pour 2023, les produits prévus aideront les États Membres à continuer de faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever. Les produits et activités prévus consisteront notamment à : collaborer avec les partenaires internationaux, y compris les institutions financières internationales, pour soutenir les démarches de mobilisation des ressources à l'appui des plans de relèvement de la région

face à la COVID-19 ; continuer d'encourager la prise en compte de la note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 et les droits humains, publiée en avril 2020, et de son appel à un cessez-le-feu mondial, repris par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2532 \(2020\)](#) ; travailler avec les organisations de la société civile pour aider à faire en sorte que les programmes de relèvement intègrent une approche inclusive.

188. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) le renforcement de la confiance mutuelle entre les pays de la région ;
 - b) l'amélioration des relations, notamment grâce aux mesures concrètes prises par les pays pour régler les problèmes qui les opposent ;
 - c) l'augmentation du recours aux mécanismes régionaux face à l'impunité et le respect de l'état de droit dans la lutte contre les infractions graves présentant un aspect transfrontalier ;
 - d) l'amélioration de la mobilisation et de l'harmonisation de l'appui apporté par les institutions garantes de l'Accord-cadre, les partenaires internationaux et les autres parties prenantes ;
 - e) le renforcement de la coopération entre les pays concernés pour neutraliser les forces hostiles et accroître le soutien aux initiatives régionales de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration grâce aux activités menées par le Groupe de contact et de coordination et sa cellule opérationnelle dans le domaine des mesures non militaires ;
 - f) la réalisation d'initiatives conjointes à l'appui de la mise en œuvre à l'échelle régionale de mesures non militaires globales de lutte contre les forces hostiles, concernant notamment le rôle des organisations de la société civile, des femmes et des jeunes dans les processus de consolidation de la paix ;
 - g) le renforcement de la coopération économique bilatérale et multilatérale et de l'appui fourni à des initiatives concrètes visant à lutter contre l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles ;
 - h) le renforcement de l'entraide judiciaire régionale grâce au Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs en tant que principal dispositif de traitement des affaires transfrontalières ;
 - i) la diminution du nombre de violations des droits humains dans la région et l'augmentation du nombre d'auteurs de violation amenés à répondre de leurs actes.

Facteurs externes pour 2023

189. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Les pays signataires de l'Accord-cadre ont la volonté politique de s'acquitter de leurs engagements aux niveaux national et régional aux fins du renforcement de la coopération régionale et de la stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo et de la région ;
 - b) Les problèmes de sécurité perdurent dans l'est de la République démocratique du Congo en lien avec les activités des groupes armés locaux et étrangers ;
 - c) La situation dans la région est propice à la poursuite du dialogue politique entre les pays et à la bonne collaboration avec les organisations régionales concernées ;
 - d) Les États Membres et les partenaires internationaux continuent d'accorder leur appui et leur attention à la région des Grands Lacs, notamment en agissant de manière coordonnée et en aidant les pays signataires.

190. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau collabore avec les pays signataires de l'Accord-cadre et les aide à prendre des mesures prioritaires sur les plans politique et socioéconomique ainsi que dans le domaine de la sécurité afin de leur permettre d'honorer les engagements nationaux et régionaux pris au titre de l'Accord-cadre. En vue de promouvoir la concordance des différentes stratégies et le renforcement des partenariats, comme l'indique la Stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, l'Envoyé spécial encourage également les initiatives conjointes ou harmonisées menées par les institutions garantes de l'Accord-cadre. Il participe en outre au Groupe de contact international et échange régulièrement avec d'autres envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs. Aux fins de la mise en œuvre des mesures économiques énoncées dans l'Accord-cadre, il coopère aussi avec les institutions financières, notamment le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires concernés.
191. En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Bureau collabore étroitement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), y compris dans le contexte de la stratégie conjointe de la MONUSCO et du Gouvernement de la République démocratique du Congo concernant le retrait progressif et échelonné de la Mission, et il appuie les efforts faits par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour honorer les engagements nationaux qu'il a pris au titre de l'Accord-cadre. Le groupe de haut niveau, présidé par l'Envoyé spécial, ainsi que le mécanisme connexe d'appui à la mise en œuvre, qui ont tous deux été créés pour faciliter l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, continueront de veiller à l'harmonisation des activités des missions et bureaux des Nations Unies dans la région, notamment le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, la MONUSCO et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, ainsi que les coordonnateurs régionaux et les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du HCDH, du HCR, de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.
192. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Outre les réunions et missions de sensibilisation de haut niveau menées par des femmes d'influence dans toute la région, le Bureau aide le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs à promouvoir la participation et la représentation des femmes dans le cadre des démarches de consolidation de la paix et des processus politiques et électoraux, à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation des dispositifs de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre issus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, et à épauler les populations transfrontalières afin de prévenir et de combattre les conflits et les violences liées aux élections.

Exécution du programme en 2021

Appui à la mise en place d'un cadre institutionnel régissant la mise en œuvre de mesures non militaires

193. En 2021, le Bureau a aidé les pays de la région à établir le cadre institutionnel régissant la mise en œuvre des mesures non militaires contre les forces hostiles, notamment en appuyant la mise en place du Groupe de contact et de coordination, y compris l'adoption du plan d'action biennal du Groupe et l'élaboration du mandat et des modalités de travail de sa cellule opérationnelle, basée à Goma (République démocratique du Congo). Il a également entrepris des initiatives de mobilisation des ressources pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action susmentionné et renforcer les capacités de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans les cinq États membres du Groupe (Burundi, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Rwanda). Ces États ont nommé des délégués auprès de la cellule opérationnelle, et le coordonnateur de la cellule, recruté par le Bureau de l'Envoyé spécial, a pris ses fonctions en novembre 2021.
194. Parallèlement, le Bureau a prêté son concours à l'action menée à l'échelle nationale et régionale pour faire avancer la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne

gouvernance, adoptée en 2019, et permettre le bon fonctionnement du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs. En plus d'avoir renforcé les capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme, il a œuvré pour que les pays de la région s'accordent sur l'adoption de procédures harmonisées concernant l'entraide judiciaire en matière pénale. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 32).

Tableau 32
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
Les services de sécurité des pays concernés participent à une première réunion de renforcement de la confiance	Les services de sécurité des pays concernés participent régulièrement aux réunions de renforcement de la confiance, et les mesures à prendre en priorité pour lutter contre les forces hostiles sont arrêtées d'un commun accord	Le Groupe de contact et de coordination et sa cellule opérationnelle sont en activité
Les ministres de la justice des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs adoptent la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance	La Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance est mise en œuvre	Les institutions nationales de défense des droits de l'homme sont consolidées grâce à des ateliers régionaux de renforcement des capacités, dans le droit fil de la Déclaration de Nairobi
Le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs est rendu opérationnel et, entre ses réunions, les différents systèmes judiciaires coopèrent	L'entraide judiciaire transfrontière est facilitée, notamment par le renforcement des capacités en matière d'accès à la justice à distance pour les membres du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs	Les membres du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs s'entendent sur une série de recommandations relatives à l'harmonisation des procédures concernant l'entraide judiciaire en matière pénale

Conséquences de la pandémie

195. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, notamment : a) le report du dixième sommet du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre ; b) le report de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs ; c) le report de plusieurs conférences, ateliers, séances de formation et missions techniques qui ne pouvaient pas être organisés en ligne ou par d'autres moyens. Chaque fois que cela était possible, le Bureau a fait en sorte d'organiser en ligne les ateliers et séances de formation.

Résultat escompté pour 2023

Renforcement des relations entre les pays de la région des Grands Lacs

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

196. Le travail effectué par le Bureau a contribué, entre autres, aux éléments suivants : a) la poursuite du dialogue entre les pays de la région grâce aux activités de diplomatie discrète et de navette diplomatique menées par l'Envoyé spécial ; b) le renforcement de la confiance entre les pays et l'établissement d'un consensus sur la voie à suivre pour progresser vers une approche globale en matière de sécurité intégrant des mesures militaires et non militaires ; c) la conclusion d'un accord sur une série de recommandations visant à lutter contre l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles ; d) le renforcement des capacités des principales parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et les institutions nationales de défense des droits de l'homme, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que le Burundi et le Rwanda ont poursuivi leur dialogue progressif, notamment en échangeant des informations au niveau technique, par exemple sur la sécurité le long

de la frontière commune et le retour des réfugiés, et que les organisations régionales et sous-régionales et les pays signataires de l'Accord-cadre ont pris des initiatives favorisant des processus politiques et électoraux pacifiques, inclusifs et crédibles. Comme indiqué plus haut, l'objectif consistant à tenir en 2021 le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi, organisé par la République démocratique du Congo avec le concours du Bureau, n'a pas été atteint, principalement en raison des difficultés liées à la pandémie. Le sommet s'est tenu le 24 février 2022. La reprise du dialogue entre l'Ouganda et le Rwanda et l'application des décisions prises dans le cadre du processus quadripartite, facilité par l'Angola et la République démocratique du Congo, ont commencé en janvier 2022, et non en 2021 comme initialement prévu.

197. En 2023, le Bureau s'attachera à intervenir davantage sur le plan politique, y compris en recourant à la diplomatie discrète et en assurant une navette diplomatique en faveur des relations de bon voisinage et du règlement des questions litigieuses bilatérales et multilatérales. Il complètera ces missions de bons offices par des analyses conjointes renforcées entre les présences des Nations Unies et avec les parties prenantes régionales, ainsi que par des interventions adaptées concernant les aspects techniques, telles que la fourniture d'un appui technique aux mécanismes régionaux en matière de sécurité régionale, de coopération économique et d'état de droit, entre autres. Il continuera également d'appuyer en priorité l'action menée à l'échelle régionale face à la menace persistante que représentent les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région, et redoublera d'efforts à cet égard compte tenu de la mise en place du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires et, selon le cas, des décisions prises lors du deuxième conclave.

Enseignements tirés et changements prévus

198. L'un des principaux enseignements tirés est le suivant : il est impératif qu'il y ait une appropriation régionale des initiatives et une volonté politique d'œuvrer à la promotion d'une paix et d'une stabilité durables. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau continuera d'intensifier ses échanges avec toutes les parties prenantes de la région, y compris la société civile, les femmes et les jeunes, afin de renforcer l'intervention de l'Envoyé spécial sur le plan politique. Il continuera de consolider l'approche multidimensionnelle adoptée, qui allie notamment la sécurité aux droits humains et aux questions d'inclusion. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 33).

Tableau 33
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le mémorandum d'accord entre l'Ouganda et le Rwanda, facilité par l'Angola et la République démocratique du Congo, est signé et des réunions de suivi sont organisées pour faire avancer la mise en œuvre du mémorandum	Le quatrième sommet quadripartite entre l'Ouganda et le Rwanda, facilité par l'Angola et la République démocratique du Congo, se tient le 21 février 2020 Les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération se rencontrent le 2 avril 2020	Les consultations, la coordination et l'action conjointe entre les institutions garantes sont renforcées à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération Le Burundi et le Rwanda poursuivent leur dialogue progressif, notamment en échangeant des	Le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi, la Conférence ministérielle sur le renforcement de la coopération judiciaire et la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs ont lieu L'Ouganda et le Rwanda, d'une part, et le Burundi et le	Les décisions prises lors du dixième sommet du Mécanisme régional de suivi font l'objet d'un suivi ou sont appliquées de manière efficace et permettent à la région de faire avancer l'exécution du programme régional pour la paix, la sécurité et la coopération Le Mécanisme régional de suivi tient

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
	<p>Les ministres des affaires étrangères du Burundi et du Rwanda se rencontrent le 19 octobre 2020</p>	<p>informations au niveau technique, par exemple sur la sécurité le long de la frontière commune et le retour des réfugiés</p> <p>L'Ouganda et le Rwanda témoignent d'un engagement continu envers la normalisation de leurs relations bilatérales et poursuivent leurs consultations à cet égard</p> <p>Les organisations régionales et sous-régionales et les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération prennent des initiatives favorisant des processus politiques et électoraux pacifiques, inclusifs et crédibles</p> <p>Le Groupe de contact et de coordination et sa cellule opérationnelle sont en activité</p> <p>Les recommandations visant à lutter contre l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles sont arrêtées d'un commun accord</p> <p>Les capacités des femmes et des jeunes sont renforcées</p>	<p>Rwanda, d'autre part, poursuivent leur rapprochement</p> <p>Les organisations régionales et sous-régionales prennent des initiatives favorisant des processus politiques et électoraux pacifiques et crédibles</p> <p>Le plan d'action du Groupe de contact et de coordination commence à être mis en œuvre et sa stratégie de dialogue avec les groupes armés est élaborée, compte tenu des décisions prises lors du deuxième conclave</p> <p>Les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs commencent à appliquer les recommandations sur les ressources naturelles</p> <p>La mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs débouche sur la réalisation d'analyses communes renforcées et la prise d'initiatives conjointes par les entités des Nations Unies dans les</p>	<p>son onzième sommet et le dixième anniversaire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération est célébré</p> <p>Les initiatives relevant des deuxième et troisième phases du plan d'action de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs sont mises en œuvre</p> <p>La mise en œuvre du plan d'action du Groupe de contact et de coordination progresse, et d'autres initiatives de coopération en matière de sécurité dans la région sont facilitées</p> <p>L'application des recommandations visant à lutter contre l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles progresse</p> <p>Les initiatives prises par le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs contribuent à accroître la participation des femmes au processus de consolidation de la paix à différents niveaux</p>

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
			domaines clés que sont la sécurité régionale et le développement durable	

Produits

199. On trouvera dans le tableau 34 les produits retenus pour la mission.

Tableau 34

Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	3	5	5
2. Séances du Conseil de sécurité et réunions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et de la Commission de consolidation de la paix	5	3	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	3	3
3. Projets relatifs à la coopération économique, aux terres et aux conflits	2	2	2	2
4. Projets visant à promouvoir le commerce et les investissements transfrontières	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	8	2	9
5. Atelier visant à mettre en commun les enseignements tirés des élections et des processus politiques	1	1	–	1
6. Atelier relatif à la coopération économique, aux terres et aux conflits	–	2	–	3
7. Ateliers visant à examiner les moyens de surmonter les difficultés liées à l'application de l'Accord-cadre	2	3	2	2
8. Atelier sur l'emploi des jeunes et leur participation à l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité	1	1	–	1
9. Réunions annuelles du Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs à l'appui des initiatives nationales et régionales destinées à favoriser l'avancement des femmes et à atteindre une représentation de 30 % de femmes	–	1	–	2
C. Activités de fond				

Bons offices : missions de bons offices consistant à établir un dialogue, notamment par des initiatives de navette diplomatique et de diplomatie discrète, et à faciliter les échanges directs avec les dirigeants régionaux, les hauts représentants des pays signataires et les garants de l'Accord-cadre afin de promouvoir l'application de l'Accord-cadre et de surmonter les obstacles à la paix et à la sécurité, dont l'impunité des auteurs de violations graves des droits humains ; missions de bons offices auprès du mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés, conformément aux normes internationales ; missions de bons offices visant à renforcer la coordination et la coopération dans la lutte contre les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo ; missions de bons offices visant à ce que la communauté internationale continue d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs et de son plan d'action.

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations visant à effectuer une évaluation régionale et internationale commune de la situation dans la région ; consultations et conseils visant à établir une conception commune des tendances régionales en matière de droits humains et d'aide humanitaire dans la région des Grands Lacs ; consultations et conseils sur la façon de priver les forces hostiles des recettes issues des ressources naturelles ; action visant à faciliter le débat politique et à favoriser un accord sur une intégration régionale fondée sur les ressources naturelles en tant que moteur d'une prospérité partagée ; action en faveur de l'égalité des genres dans la région ; action en faveur d'une approche concertée à l'égard de la voie à suivre dans la région.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : mission d'établissement des faits sur la participation politique des femmes ; missions de suivi menées en collaboration avec le mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés ; missions d'établissement des faits et de suivi menées par le Comité d'appui technique sur les priorités établies par les pays signataires.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 35

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Total des ressources demandées (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2023-2022 Augmentation/ diminution (5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	3 526,4	4 265,7	4 838,3	–	572,6
Dépenses opérationnelles	676,0	868,2	902,1	–	33,9
Total (déduction faite des contributions du personnel)	4 202,4	5 133,9	5 740,4	–	606,5

Tableau 36

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	1	–	1	1	5	7	5	–	20	1	1	22	1	7	–	30
Effectif proposé pour 2023	1	–	1	1	5	7	5	–	20	1	1	22	1	7	–	30
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Autres classes, sauf indication contraire.

200. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs s'élève à 5 740 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (4 838 300 dollars) correspondant aux 30 emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 1 emploi d'agent(e) du Service mobile, 1 d'agent(e) des services généraux, 1 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 7 d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (902 100 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (25 100 dollars), voyages officiels (260 300 dollars), installations et infrastructures (61 600 dollars), transports terrestres (39 000 dollars), opérations aériennes (68 600 dollars), communications et informatique (153 100 dollars), santé (14 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (280 400 dollars).
201. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux emplois soumis à recrutement international. Les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus.
202. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par les éléments suivants : a) les dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de l'effet-report de la création de trois emplois approuvés en 2022, pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué au cours d'exercice précédent ; b) les autres services, en raison de la hausse des ressources nécessaires pour les services de traduction, d'interprétation et de gestion des conférences.

Ressources extrabudgétaires

203. En 2022, la mission prévoit d'utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1,3 million de dollars pour mener divers projets dans différents domaines en vue de mettre en œuvre l'Accord-cadre.
204. En 2023, la mission prévoit d'utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1,6 million de dollars pour mener divers projets dans différents domaines en vue de mettre en œuvre l'Accord-cadre.
205. L'augmentation, par rapport à 2022, du montant estimé des ressources extrabudgétaires qui seront utilisées en 2023 s'explique par : a) le soutien accru qui sera apporté aux pays signataires et aux institutions garantes (Union africaine, Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et SADC) de l'Accord-cadre en vue de la mise en œuvre des résolutions adoptées par les chefs d'État lors du dixième sommet du Mécanisme régional de suivi, qui s'est tenu à Kinshasa ; b) l'intensification de l'action qui sera menée par le Bureau de l'Envoyé spécial pour piloter et coordonner les efforts du système des Nations Unies en vue de la mise en œuvre des initiatives prioritaires du plan d'action relatif à la Stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs pour 2022 et 2023.

9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

(17 430 600)

Avant-propos

L'année 2021 s'est terminée sur une note tragique pour le Yémen, où des millions de personnes sont en proie à la pauvreté, à la faim et à de sérieuses restrictions de leur liberté de mouvement. Le conflit armé s'est poursuivi sans discontinuer, sa complexité rendant la quête de la paix à la fois plus ardue et plus urgente. Cependant, au début du mois d'avril 2022, les contacts continus de mon bureau avec le Gouvernement yéménite, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les houthistes a abouti à un accord sur une trêve nationale renouvelable de deux mois. Bien que l'application de ses différents éléments soit toujours en cours et reste difficile, la trêve a dans un premier temps permis une réduction significative de la violence et du nombre de victimes civiles dans tout le pays et une certaine amélioration de la liberté de circulation des personnes et des biens, ainsi qu'une certaine réduction des tensions au niveau régional. En outre, si elle aboutit, la trêve peut être l'occasion de lancer un processus politique à plusieurs voies pour la négociation d'un règlement du conflit.

On ne saurait trop insister sur l'importance de cette étape. Les parties au conflit n'ont pas directement évoqué un éventail plus large de questions depuis 2016, sans parler d'un règlement global, et le conflit armé se poursuit depuis plus de sept ans. Des civils, dont nombre de femmes et d'enfants, ont été tués, déplacés et réduits à la pauvreté. La guerre au Yémen se poursuit également sur le plan économique, les parties belligérantes se livrant bataille pour les ressources, les flux commerciaux et la politique monétaire, ce qui affecte l'ensemble de la population. Tous ces facteurs ont plongé les Yéménites dans une situation de guerre perpétuelle.

Il est grand temps que les parties au conflit engagent, de bonne foi et sans conditions préalables, un dialogue pacifique sous l'égide de l'ONU. Je reste convaincu qu'il faut adopter une approche structurée et focalisée qui n'évite pas les problèmes fondamentaux et complexes. Depuis trop longtemps, les Yéménites se trouvent face à l'absence d'un processus politique et sans espoir que le conflit puisse finir. En lançant un processus structuré qui vise à traiter les principaux éléments du conflit, on peut retrouver l'espoir de mettre un terme aux batailles militaires, politiques et économiques dévastatrices.

Mon bureau fera tout son possible pour lancer un processus à plusieurs voies susceptible de déboucher sur des solutions durables à ce conflit, tout en explorant d'autres possibilités de désescalade immédiate et de consolidation des progrès récents. Mon aspiration est que les priorités immédiates et à long terme en matière de politique, de sécurité et d'économie soient prises en compte dans le cadre d'un processus à plusieurs voies sous les auspices de l'ONU. Je m'attacherai à garantir la participation véritable des femmes à tous les aspects de notre action et à ce que les questions de genre soient intégrées à tous les aspects. Il incombe à la communauté internationale d'aider les Yéménites à ouvrir une nouvelle voie pacifique.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen
(Signé) Hans **Grundberg**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

206. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen est chargé d'user de ses bons offices au nom du Secrétaire général afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, répondant aux exigences et aspirations légitimes du peuple yéménite, y compris les femmes et les jeunes, en vue d'instaurer un changement pacifique et de véritables réformes politiques, économiques et sociales, comme le prévoient l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, ainsi que les textes issus de la Conférence de dialogue national sans exclusive. Le mandat du Bureau découle de la résolution 2014 (2011) du Conseil de sécurité et de résolutions ultérieures du Conseil, notamment les résolutions 2051 (2012), 2140 (2014), 2201 (2015), 2216 (2015), 2266 (2015), 2342 (2017), 2402 (2018), 2451 (2018), 2452 (2019), 2456 (2019), 2481 (2019) et 2505 (2020), ainsi que des échanges de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2012/469 et S/2012/470, S/2016/488 et S/2016/489, S/2018/126 et S/2018/127).
207. Soucieux de veiller à la pleine exécution des dispositions des résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012) du Conseil et de la transition politique convenue en novembre 2011 conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme de mise en œuvre y relatif, le Secrétaire général a créé le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, par la suite intégré au Bureau de l'Envoyé spécial, comme il en avait exprimé l'intention dans un échange de lettres avec le Président du Conseil de sécurité en juin 2012 (S/2012/469 et S/2012/470 ; voir également S/2015/283 et S/2015/284, et S/2018/126 et S/2018/127).
208. Conformément à la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, à d'autres résolutions du Conseil sur le Yémen, notamment les résolutions 2014 (2011), 2051 (2012), 2140 (2014), 2201 (2015), 2451 (2018) et 2452 (2019), et à la lettre que le Secrétaire général a adressée au Président du Conseil (S/2016/488), l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen continuera d'assurer la médiation entre les parties en vue de mettre fin au conflit. La mission contribuera à mobiliser et à fournir une assistance technique concernant la négociation de mesures de sécurité provisoires, le rétablissement des institutions publiques et les préparatifs relatifs à la reprise du dialogue politique, y compris les accords concernant l'élaboration et l'adoption du projet de constitution, la création d'une feuille de route électorale et la réconciliation nationale et la justice transitionnelle.
209. Le Bureau joue également un rôle s'agissant de concilier les mesures politiques et économiques et les dispositifs de sécurité pour mettre fin au conflit qui oppose le Gouvernement yéménite et le mouvement houthiste et d'appuyer la reprise de la transition politique, qui avait débuté en 2011, mais a été interrompue par ledit conflit. Dans ce contexte, la trêve nationale renouvelable de deux mois convenue par les parties au Yémen en avril 2022 constitue une évolution très positive et un premier pas important vers la reprise d'un processus politique inclusif en vue de parvenir à un règlement négocié du conflit. Dans cette entreprise, la mission partage sa composante de soutien avec la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), qui fait également rapport au Siège par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial.

Programme de travail

Objectif

210. L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à une solution politique négociée entre les parties en vue de mettre fin au conflit au Yémen et de permettre la reprise d'un processus de

transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites, grâce auquel ces derniers pourront s'engager sur la voie d'une paix durable.

Stratégie

211. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :
- a) se servira de la négociation, des consultations et de la navette diplomatique pour parvenir à un accord entre les parties en vue de mettre fin au conflit au Yémen et de permettre la reprise du processus de transition politique ;
 - b) soutenir le processus de paix au Yémen en fournissant un appui politique, technique et logistique, notamment en aidant les parties à trouver des mesures à long terme et des priorités immédiates en ce qui concerne les questions relatives à la politique, à la sécurité et à l'économie en vue de relancer le processus politique, à mettre en œuvre l'Accord de Stockholm et à désamorcer le conflit aux niveaux local, national et régional ;
 - c) œuvrer à la définition d'un processus consultatif qui associe, entre autres, les femmes, la société civile et les jeunes, notamment en recueillant les ressentis, les avis et les recommandations des Yéménites, directement dans le cadre de dialogues, de façon indirecte ou au moyen d'outils virtuels, et en faisant place à la prise en compte des questions de genre et à la mobilisation des jeunes dans le cadre de ses activités de diplomatie à plusieurs voies, des négociations sur l'Accord de paix et des activités post-transition ;
 - d) favoriser la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la résolution du conflit au Yémen, notamment par des activités de sensibilisation, un dialogue fréquent et des échanges d'informations ;
 - e) continuer d'adapter sa posture et son positionnement pour faire face à l'évolution du contexte politique et opérationnel et, ainsi, d'être mieux à même d'exécuter son mandat, en mettant l'accent sur les capacités et la représentation équilibrées de la mission dans les territoires contrôlés par les différentes parties.
212. Pour 2023, les produits prévus aideront les États Membres à continuer de faire face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et à s'en relever. Les produits et activités prévus comprennent une aide logistique à l'appui des programmes de distribution de vaccins au personnel basé au Yémen et un appui logistique et administratif à d'éventuelles évacuations sanitaires.
213. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins des États Membres, le Bureau a tiré parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Il a notamment régulièrement actualisé les mesures de précaution face à la COVID-19 conformément aux conseils de l'OMS et du Gouvernement, tout en se concentrant sur les gains d'efficacité opérationnelle le cas échéant. Cela a été particulièrement important s'agissant de la mise en œuvre des orientations sur la recherche des contacts et les protocoles d'isolement.
214. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) un accord de paix avec les parties visant à définir les mesures politiques et les dispositifs de sécurité provisoires à mettre en place pour une période de transition durable, pacifique et sans exclusive ;
 - b) la création d'un mécanisme de participation inclusif destiné à des parties yéménites de divers horizons politiques et sociaux, notamment aux femmes et aux jeunes, qui servira à orienter le processus politique officiel mené avec l'appui de l'ONU ;
 - c) une confiance accrue des parties et une participation renforcée au processus politique facilité par l'ONU en vue d'une reprise des pourparlers politiques ;

- d) une confiance accrue des parties en ce qui concerne la reprise des négociations politiques, avec un accent placé sur les aspects politiques, économiques et liés à la sécurité ;
- e) de meilleures possibilités d'action en matière de gouvernance dans le domaine de la sécurité, aux niveaux national et local ;
- f) une mise en œuvre efficace et transparente des mesures de sécurité provisoires négociées ;
- g) des activités menées en priorité avec les partenaires pour la sécurité des collectivités en vue de promouvoir le dialogue entre le public et les acteurs du secteur de la sécurité ;
- h) la mise au point d'un programme de transition inclusif qui tienne compte des vues des femmes et des questions de genre et qui prévoie la création de mécanismes et d'organes de mise en œuvre ;
- i) la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm, notamment l'importation ininterrompue de biens commerciaux, dont le carburant, dans les ports de Hodeïda, et la tenue d'autres échanges de prisonniers ;
- j) la prise en compte des vues des femmes et des questions de genre dans tous les domaines d'activité, dans les accords, les arrangements et les mécanismes de mise en œuvre, le cas échéant.

Facteurs externes pour 2023

215. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) les parties au conflit participeront au processus de paix dans le cadre d'une série de pourparlers de paix organisés sous les auspices de l'Envoyé spécial, dans le but de parvenir à un règlement politique global négocié ;
 - b) le Groupe consultatif des femmes yéménites restera actif et contribuera au processus en faisant part des préoccupations et des vues des femmes à la mission et aux responsables du processus de paix ;
 - c) la mission continuera d'avoir accès aux principales parties prenantes yéménites, sous réserve de certaines restrictions imposées par les parties et des conditions de sécurité sur le terrain ;
 - d) la mission renforcera sa présence dans le pays, notamment auprès des femmes et des jeunes, et élargira son action auprès des groupes d'intérêt yéménites à l'intérieur et à l'extérieur du pays grâce à des outils numériques et à des missions et visites de sensibilisation spécifiques.
216. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux fins de l'exécution de la mission de bons offices, l'Envoyé spécial et son bureau continueront de maintenir des contacts étroits avec les États Membres et le Conseil de sécurité, ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales, notamment la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe, l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux. De plus, le Bureau poursuivra les efforts qu'il mène conjointement avec les institutions financières internationales en vue de faciliter l'élaboration de stratégies communes d'intervention concernant l'organisation d'activités pour lesquelles un accord a été conclu en amont, notamment celles liées au relèvement et à la consolidation de la paix.
217. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, la mission poursuivra sa coopération avec le ou la Coordonnateur(trice) résident(e)/Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen. En outre, les organismes des Nations Unies travaillant au Yémen sont représentés dans l'Équipe spéciale interorganisations pour le Yémen (située au Siège), qui assure la coordination et la cohérence de l'action menée dans le pays par le système des Nations Unies, notamment sur les plans politique, humanitaire et des droits humains.

218. Le Bureau continuera de se concerter et de coordonner étroitement son action avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les missions politiques spéciales dans la région, le cas échéant. Conformément à la résolution 2452 (2019) du Conseil de sécurité, la mission coopère étroitement avec la MINUAAH, qui fait rapport au Siège par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial et du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et partage une structure de soutien intégrée avec la MINUAAH.
219. Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il continuera de participer aux initiatives nationales et locales qui promeuvent la participation et la représentation politiques des femmes, le plein exercice de leurs droits de citoyennes et la prise en compte de leurs droits humains, de leurs besoins et de leurs préoccupations en matière de sécurité dans la planification et la préparation des processus de transition et de relèvement rapide, de règlement des conflits et de consolidation de la paix.

Exécution du programme en 2021

Renforcer la dynamique en faveur d'une solution politique globale

220. Au cours de l'année 2021, la mission a continué de s'attacher à relancer le processus politique et à amener les parties à un compromis qui conduirait à un accord de paix global et mettrait fin à la guerre au Yémen. La mission a tenu un large éventail de réunions avec les parties et les acteurs régionaux au moyen d'un va-et-vient diplomatique au Yémen, dans les capitales régionales et dans d'autres lieux en dehors de la région. Il a été difficile de réaliser des progrès, dans la mesure où l'escalade militaire s'est accompagnée d'une crise économique prolongée.
221. Face à ces problèmes, l'ancien envoyé spécial s'attachait à appuyer les efforts déployés par les parties pour reprendre un processus politique inclusif sous l'égide de l'ONU, de janvier à juillet 2021, en avançant une proposition en quatre points axée sur un cessez-le-feu à l'échelle nationale, la facilitation de l'ouverture de l'aéroport international de Sanaa, l'acheminement sans entrave de carburant et d'autres produits de base au Yémen via les ports de Hodeïda, et la reprise du processus politique.
222. L'ancien envoyé spécial a quitté la mission en juillet 2021 pour prendre ses fonctions au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le nouvel envoyé spécial, Hans Grundberg, a pris ses fonctions en septembre 2021. Il a continué à entretenir des contacts avec les parties au conflit et a élargi ses visites au Yémen à Aden, Taëz et Mokha. Ces visites ont permis à la mission de recueillir des points de vue divers sur la situation actuelle, l'avenir du pays et les modalités envisageables pour parvenir à une résolution finale du conflit.
223. La mission est en train de lancer un processus structuré pour résoudre les principaux enjeux du conflit en développant un cadre destiné à préciser son approche en vue d'un processus politique inclusif en se concentrant sur trois volets : politique, sécurité et économie.
224. Le travail susmentionné a contribué à renforcer la dynamique en faveur d'une solution politique globale, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'adoption de documents finals conjoints et l'élaboration de mécanismes spécifiques visant à mettre en œuvre les accords ayant été conclus dans le cadre des consultations et négociations. Cette situation est due à des divergences d'opinions portant en particulier sur certains passages concernant des questions économiques et humanitaires, mais aussi au fait que la dynamique en faveur de l'atténuation des affrontements militaires n'était pas assez forte. En dépit de quatre semaines de consultations, la réunion sur les prisonniers, organisée en janvier 2021, n'a pas abouti, les parties n'étant pas parvenues à un nouvel accord pour libérer davantage de détenus ; cependant, les parties ont accepté de continuer à discuter des listes de détenus en attente et se sont engagées à trouver une solution s'agissant des noms contestés. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 37).

Tableau 37
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Lancement des pourparlers sur les mesures politiques et les dispositifs de sécurité à mettre en place aux fins de la transition ; renforcement de la participation de toutes les parties (les acteurs du Sud et les femmes) et progrès dans la mise en œuvre de mesures de confiance	Adoption des documents finals conjoints à l'issue des consultations et des négociations (objectif non atteint) ; élaboration de mécanismes spécifiques visant à mettre en œuvre les accords ayant été conclus (objectif non atteint)	Application des documents finals conjoints, y compris des mécanismes particuliers qui font entrer en ligne de compte les diverses vues des Yéménites

Conséquences de la pandémie

225. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, notamment le report des réunions en présentiel et de certains déplacements prévus au Yémen et dans la région. La mission a utilisé des outils numériques et des plateformes virtuelles pour dialoguer avec les parties au conflit et d'autres acteurs yéménites. Dans la mesure du possible, l'Envoyé spécial s'est déplacé pour rencontrer les parties au conflit et d'autres acteurs yéménites, avec une délégation réduite et en suivant les protocoles sanitaires nécessaires. La mission a davantage utilisé l'informatique pour organiser des réunions et des ateliers virtuels, notamment avec des représentants de la société civile, des femmes et des jeunes. S'il a été possible de s'adapter dans une certaine mesure, les discussions ont tout de même perdu en qualité, étant donné la nature et la complexité des conversations. D'autres difficultés sont apparues lorsque la discussion nécessitait une interprétation dans ou à partir de langues locales, en particulier pour les réunions et ateliers de grande envergure.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : élargissement de l'action politique du Bureau et de ses consultations afin de faire en sorte que les divers points de vue des Yéménites soient mieux représentés et de donner une nouvelle impulsion au processus visant à instaurer une paix durable, sous le contrôle des Yéménites

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

226. Le travail de la mission a contribué à élargir la participation au processus de paix, notamment par des consultations et des réunions avec des acteurs de la société civile, des femmes, des jeunes et divers acteurs politiques. La cible fixée n'a pas été atteinte car les conflits se sont intensifiés à un rythme alarmant, en parallèle de la crise économique. Le manque de confiance entre les parties au conflit est resté profond et s'est encore accentué. Les parties se sont également intéressées à la chronologie des étapes intermédiaires envisageables, ce qui a éclipsé la nécessité de commencer à discuter des paramètres d'un règlement politique global du conflit. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 38).

Tableau 38
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Lancement des pourparlers sur les mesures politiques et	La cible fixée pour 2020, à savoir l'adoption des	Malgré les avancées des consultations, la cible fixée pour	Élargissement de l'action politique du Bureau et de ses	L'élargissement constant de l'action politique de la

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
les dispositifs de sécurité à mettre en place aux fins de la transition ; renforcement de la participation de toutes les parties (les acteurs du Sud et les femmes) et progrès dans la mise en œuvre de mesures de confiance	documents finals conjoints à l'issue de consultations et de négociations, n'a pas été atteinte	2021, à savoir l'application des documents finals conjoints, y compris des mécanismes particuliers qui font entrer en ligne de compte les diverses vues des Yéménites, n'a pas encore été atteint	consultations afin de faire en sorte que les divers points de vue des Yéménites soient mieux représentés et de donner une nouvelle impulsion au processus visant à instaurer une paix durable, sous le contrôle des Yéménites	mission auprès de l'ensemble des acteurs concernés, notamment au moyen de consultations afin de faire en sorte que les divers points de vue des Yéménites soient mieux représentés et de donner une nouvelle impulsion au processus visant à instaurer une paix durable, sous le contrôle des Yéménites

Résultat 2 : mobilisation de la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre d'un processus de paix inclusif mené par les Yéménites

Projet de budget-programme pour 2023

227. L'Envoyé spécial a souligné que si le conflit au Yémen exige un processus de paix emmené par les Yéménites, il est essentiel que la communauté internationale soutienne ces efforts. La mission a constamment associé la communauté internationale aux efforts visant à déterminer les possibilités de dialogue avec les Yéménites et à se diriger vers un processus de paix durable. Alors que le conflit s'intensifiait, notamment avec des attaques contre des voisins régionaux, la mission a continué de tenir des dialogues réguliers et ouverts avec la communauté internationale pour favoriser l'exécution de son mandat. Il est essentiel que la communauté internationale souscrive à la stratégie de la mission afin que cette dernière puisse exécuter son mandat et parvenir à une approche collaborative pour mettre fin au conflit. Dernièrement, l'appui continu, coordonné et collectif de la communauté internationale, et en particulier celui des partenaires régionaux, s'est avéré essentiel pour obtenir un soutien en faveur de l'accord sur une trêve de deux mois et de son application ultérieure. La communauté internationale peut rechercher des formes de dialogue alternatives avec les acteurs yéménites qui contribueront au processus de paix, comme dans le cas de l'Accord de Riyad. Même si la mission conduira les travaux avec les Yéménites pour définir un processus de paix, le soutien de la communauté internationale est crucial à toutes les étapes.

Enseignements tirés et changements prévus

228. L'enseignement tiré est le suivant : la communauté internationale peut consolider le chemin vers un processus de paix dirigé par le Yémen en établissant un ensemble de canaux de communication complémentaires avec un large éventail d'interlocuteurs yéménites pour aider la mission. Compte tenu de cet enseignement, la mission renforcera son action auprès de la communauté internationale à tous les niveaux en mettant l'accent sur les volets politique, militaire/sécurité et économique. Le renforcement de la mobilisation de la communauté internationale au sujet du Yémen contribuera à l'établissement d'un processus politique inclusif susceptible de jeter des bases viables pour la paix. Par moments, la mission a rencontré des difficultés pour accéder aux acteurs yéménites autres que les partis politiques. En collaborant étroitement avec la communauté internationale, y compris les acteurs des voies 1 et 2, la mission pourra favoriser le dialogue en vue de trouver une solution durable au conflit. La communauté internationale peut aider davantage les Yéménites en s'associant à la mission pour discuter et établir un consensus sur des solutions pacifiques et stables. Les progrès

escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 39).

Tableau 39
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
—	—	—	—	La communauté internationale est associée aux efforts visant à déterminer les possibilités de dialogue avec les Yéménites et à se diriger vers un processus de paix durable

Produits

229. On trouvera dans le tableau 40 les produits retenus pour la mission.

Tableau 40
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	17	14	12	12
Séances du Conseil de sécurité	17	14	12	12
C. Activités de fond				
Bons offices : missions de bons offices pour mettre fin au conflit.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur des propositions concernant les mesures politiques et de sécurité visant à négocier un accord destiné à mettre fin au conflit et à mener à bien la transition politique.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 41

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources demandées	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	10 627,6	11 292,5	11 717,6	–	425,1
Dépenses opérationnelles	6 098,7	5 909,5	5 713,0	–	(196,5)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	16 726,3	17 202,0	17 430,6	–	228,6

Tableau 42

Effectifs

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	1	–	1	1	6	15	11	–	35	25	1	61	11	29	–	101
Effectif proposé pour 2023	1	–	1	1	6	15	10	–	34	26	1	61	13	28	–	102
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–	2	(1)	–	1

230. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen s'élève à 17 430 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (11 717 600 dollars) correspondant à 102 emplois de temporaire [1 emploi de secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 10 P-3, 26 emplois d'agent(e) du Service mobile, 1 emploi d'agent(e) des services généraux, 13 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 28 emplois d'agent(e) local(e)] et à l'emploi d'agent(e) du Service mobile qu'il est proposé de créer au Bureau d'appui commun de Koweït, ainsi que les dépenses opérationnelles (5 713 000 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (456 500 dollars), installations et infrastructures (2 697 000 dollars), transports terrestres (284 500 dollars), opérations aériennes (904 000 dollars), communications et informatique (789 400 dollars), santé (298 900 dollars) et fournitures, services et matériel divers (282 700 dollars).

231. En 2023, il est proposé de modifier le tableau d'effectifs en créant deux emplois, en en supprimant un, en en réaffectant un, en en transformant un, comme suit :

- a) Transformation d'un poste de spécialiste des questions politiques de la Section des affaires politiques à Sanaa de la classe P-3 en poste d'administrateur recruté sur le plan national afin d'assurer la représentation du personnel national à un niveau approprié et de renforcer la fonction de liaison et de coordination avec les responsables du Gouvernement yéménite ainsi qu'avec les acteurs et interlocuteurs politiques nationaux, y compris les femmes à Sanaa et dans d'autres régions du nord ;
 - b) Suppression d'un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) local(e)] du Groupe des ressources humaines à Amman. Après avoir attentivement examiné le déroulement des activités relatives aux ressources humaines, la mission prévoit d'améliorer ses moyens aux fins de la coordination de la formation du personnel et des activités de renforcement des capacités, particulièrement en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, en complément des tâches opérationnelles de ressources humaines ordinaires dont le Groupe des ressources humaines a la charge. En conséquence, de nouvelles fonctions seront nécessaires, qui exigeront différentes compétences d'un niveau plus avancé. C'est pourquoi il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) local(e)] du Groupe des ressources humaines ;
 - c) Création d'un poste de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), en parallèle de la suppression du poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) local(e)] afin de coordonner les activités de formation et de renforcement des capacités du personnel, et plus particulièrement le personnel national, en plus des tâches opérationnelles ordinaires en matière de ressources humaines du Groupe des ressources humaines ;
 - d) Réaffectation d'un poste d'assistant(e) (contrôle des mouvements) (agent(e) du Service mobile) en poste d'assistant(e) (soutien logistique) (agent(e) du Service mobile) afin d'assurer la gestion des actifs et des stocks ;
 - e) Création d'un poste d'assistant(e) (finances) (agent(e) du Service mobile) au Bureau d'appui commun de Koweït dans le cadre de l'action du Secrétariat pour aligner les sources de financement du Bureau d'appui afin de mieux refléter la charge de travail de ce dernier et la clientèle qu'il dessert. Ces changements visent à atteindre une répartition plus équilibrée des effectifs du Bureau d'appui entre les missions politiques spéciales, certaines propositions visant à retirer un total de six postes de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et à recréer ces postes dans quatre missions politiques spéciales, y compris le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen.
232. Un taux de vacance de 15 % a été appliqué aux emplois continus soumis à recrutement international comme national.
233. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique largement par des prévisions de dépenses plus élevées au titre du personnel civil, principalement dues à la création proposée d'un poste d'agent(e) du Service mobile, et à la révision des barèmes des traitements pour les postes soumis à recrutement international comme national, ainsi qu'à l'augmentation des besoins au titre des coûts opérationnels, notamment due : a) aux besoins supplémentaires pour de nouveaux locaux à usage de bureaux à Aden ; b) aux besoins supplémentaires liés à des services Internet renforcés à Sanaa et à Aden ; c) aux besoins plus élevés en matière de formation obligatoire du personnel de sûreté et de sécurité ; d) à l'augmentation des prix du carburant au Yémen, compensée en partie par une réduction des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles, résultant principalement : e) à la baisse du ratio de partage des coûts de location et d'exploitation d'un avion avec la MANUI, qui passe de 30 % en 2022 à 25 % en 2023 ; f) à la diminution des besoins en matière de frais de transport du fait de la baisse des achats.

Ressources extrabudgétaires

234. En 2022, la mission prévoit que des ressources extrabudgétaires d'un montant de 381 300 dollars seront utilisées pour financer des services de conseil économique et d'expertise en affaires politiques pour les volets économique et politique des travaux de l'Envoyé spécial.
235. Aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour 2023 car il est prévu que les consultations nécessaires pour conseiller l'Envoyé spécial sur les volets économique et politique s'achèvent en 2022.

10. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar

(1 408 600)

Avant-propos

Depuis ma nomination fin 2021, j'ai pris contact avec toutes les parties prenantes au Myanmar afin de comprendre les difficultés des différentes communautés et leur vision unique pour un avenir juste, inclusif et pacifique dans leur pays, compte tenu des immenses vulnérabilités observées depuis la prise du pouvoir par les militaires. J'ai pris mes fonctions à un moment où la violence et la brutalité s'intensifiaient et où la crise humanitaire était exacerbée par la COVID-19. La crise a affecté la stabilité nationale et régionale, aggravant encore la situation désespérée des Rohingyas et des minorités ethniques.

Je continuerai à me concentrer, dans l'exécution de mon mandat, sur le renforcement de la coopération avec les parties prenantes nationales et régionales afin de faciliter un processus conduit par le Myanmar, seule solution viable au conflit. Je coopérerai avec l'Envoyé spécial de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) afin de fournir l'aide nécessaire de toute urgence, d'instaurer la confiance par la désescalade de la violence et de faciliter l'accès sûr et sans entrave aux populations touchées par tous les moyens, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. En lançant une plateforme ASEAN-Nations Unies consacrée aux femmes, à la paix et à la sécurité, j'espère faire entendre les voix des femmes les plus marginalisées et faire progresser leur programme de protection au niveau local.

Apporter une réponse aux causes profondes de la privation de droits des Rohingyas et des minorités ethniques et assurer leur retour sûr, digne, volontaire et durable restera un élément central de mon mandat. Pour faire avancer ces objectifs, je favoriserai une approche cohérente et coordonnée à l'échelle du système, en liaison régulière avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar
(Signé) Noeleen Heyzer

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

236. Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar a pour mission d'user de ses bons offices au nom du Secrétaire général dans le cadre de débats associant toutes les parties concernées et d'apporter une aide au Myanmar. Son mandat a été défini par l'Assemblée générale dans la résolution [72/248](#) et renouvelé dans les résolutions [73/264](#), [74/246](#), [75/238](#) et [76/180](#). Le 16 décembre 2021, l'Assemblée a prolongé le mandat jusqu'au 31 décembre 2022 dans sa résolution [76/180](#). L'Assemblée envisagera une nouvelle prorogation du mandat à sa soixante-dix-septième session.
237. Le Bureau de l'Envoyée spécial continuera d'user de ses bons offices au nom du Secrétaire général dans le contexte de conflit élargi depuis la prise du pouvoir par les militaires le 1^{er} février 2021, qui a aggravé les épreuves auxquelles étaient déjà confrontés les communautés vulnérables comme les Rohingya, en accompagnant un processus dirigé par le Myanmar pour trouver une solution viable au conflit, en s'attaquant aux problèmes sous-jacents et en s'efforçant de créer des conditions propices au retour sûr, volontaire, digne et durable des réfugiés et des personnes déplacées de force dans leur localité d'origine ou dans celle de leur choix, et en facilitant l'accès humanitaire sans entrave aux populations dans le besoin. Il continuera de s'intéresser, de façon transversale, aux mesures visant à garantir que les auteurs d'atrocités de masse, de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits auront à répondre de leurs actes, à la promotion des droits humains au sens large et à la participation pleine et entière des femmes à toutes les prises de décisions. L'Envoyée spéciale devra donc collaborer étroitement, dans un climat de confiance, avec toutes les parties prenantes, y compris les collectivités locales et la société civile, les pays voisins et les partenaires régionaux, notamment le Gouvernement bangladais et l'ASEAN, tout en continuant d'informer les États Membres de l'Organisation de l'avancée de ses travaux et des résultats obtenus.

Programme de travail

Objectif

238. L'objectif auquel la mission contribue est d'appuyer la construction d'une nation démocratique et pacifique dirigée par le Myanmar.

Stratégie

239. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif et faire face à la détérioration de la situation au Myanmar, le Bureau :
- a) Adoptera une approche multiple, y compris par le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'ASEAN en vue de répondre aux besoins humanitaires et autres besoins critiques sur le terrain, sans discrimination. En étroite collaboration avec l'Envoyé spécial de l'ASEAN, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général s'efforcera de faciliter l'acheminement de l'aide aux communautés touchées par tous les circuits existants et de répondre aux multiples besoins prioritaires de la population dans tout le pays, notamment en matière de protection civile, de sécurité alimentaire, de résilience socioéconomique, d'aide humanitaire et d'assistance face à la COVID-19. L'Envoyée spéciale viendra compléter l'action régionale en faveur de la concrétisation du consensus en cinq points issu de la réunion des dirigeants de l'ASEAN, dans le respect de la volonté du peuple du Myanmar ;

- b) Plaidera en faveur d'un processus mené par le Myanmar vers un avenir pacifique, démocratique et inclusif. À l'appui de cette démarche, l'Envoyée spéciale mobilisera une approche internationale cohérente fondée sur l'unité régionale. Elle facilitera des initiatives visant à favoriser un retour progressif à un régime civil et à faire avancer le respect des normes démocratiques et des droits humains sur la voie de la consolidation et de la réforme démocratiques. L'Envoyée spéciale engagera des approches inclusives et participatives avec les minorités, les jeunes et les femmes, dont les voix et l'autonomisation sont essentielles à l'élaboration d'une solution viable pour sortir de la crise politique actuelle et répondre à la volonté du peuple ;
 - c) Poursuivra ses efforts bilatéraux visant à créer les conditions nécessaires pour permettre aux Rohingya déplacés de force au Bangladesh de retourner dans l'État rakhine de façon durable et librement consentie, dans la dignité et en toute sécurité. À cette fin, l'Envoyée spéciale continuera de promouvoir une solution politique en consultation avec les Rohingya et d'autres parties prenantes clés afin d'améliorer les conditions dans lesquelles se trouvent les Rohingya sur place, conformément aux recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, tout en sollicitant un soutien régional et international accru en faveur des Rohingya et des communautés d'accueil bangladaises dans un esprit de responsabilité partagée.
240. Pour 2023, les produits prévus aideront les États Membres à continuer de faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à s'en relever. Les produits et activités prévus consisteront à appuyer les travaux de l'équipe de pays des Nations Unies visant à faciliter l'acheminement de l'aide vitale et des vaccins contre la COVID-19 par tous les canaux et pour toutes les communautés vulnérables, en particulier les populations touchées par les conflits et les personnes déplacées à l'intérieur du pays.
241. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Conditions davantage propices au retour durable et librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité, des personnes déplacées de force ;
 - b) Création des conditions propices à une désescalade de la violence et à une augmentation de la confiance entre les communautés ;
 - c) Un plus grand soutien politique international et régional en vue de l'amélioration de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin, dont les conditions se sont terriblement aggravées dans tout le pays depuis la prise du pouvoir par les militaires ;
 - d) Le lancement d'un processus dirigé par le Myanmar avec les principales parties prenantes pour faire avancer les discussions sur le rétablissement des normes démocratiques et des droits humains dans le cadre d'une solution politique négociée. Il sera essentiel de mettre un terme à l'usage disproportionné de la force par la Tatmadaw, comme condition préalable.

Facteurs externes pour 2023

242. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Le haut niveau de violence actuel depuis la prise du pouvoir par les militaires, les nombreuses violations des droits humains, l'ampleur de la répression et la nécessité de protéger les civils continueront de constituer un défi important pour la mise en place d'une politique cohérente, notamment pour remédier au manque de confiance en vue d'une réconciliation nationale ;
 - b) Le sort des réfugiés rohingya continuera de nécessiter des mesures concrètes aux fins de leur retour et de leur réintégration au Myanmar dans des conditions sûres, dignes, volontaires et durables ; les activités illicites et les flux financiers y associés, qui sont étroitement liés au conflit au Myanmar, et l'effondrement de l'économie formelle continuent d'entraver la

résolution du conflit, le renforcement de l'état de droit et des institutions, les mesures socioéconomiques et les activités de développement.

243. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Bureau travaille en partenariat avec l'ASEAN, en particulier l'Envoyé spécial de celle-ci, d'autres organisations régionales clés, notamment l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et l'Union européenne, les pays voisins et les donateurs internationaux afin de mobiliser un soutien constructif pour engager une pause humanitaire, soutenir le dialogue entre toutes les parties concernées et faciliter le retour des réfugiés.
244. En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, l'Envoyée spéciale continuera à coordonner étroitement avec le système des Nations Unies par l'intermédiaire des canaux interinstitutions établis, en étroite consultation avec les coordinateurs résidents au Myanmar et au Bangladesh. L'Envoyée spéciale continue de s'acquitter de sa mission de bons offices en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les bureaux spécialisés du Siège, ainsi qu'avec les divers mécanismes relatifs aux droits humains sur le Myanmar mandatés par le Conseil des droits de l'homme.
245. Le Bureau intègre une perspective de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, le cas échéant, et cofacilitera avec les principales figures de proue régionales concernées une plateforme ASEAN-Nations Unies consacrée à la question des femmes et de la paix et la sécurité afin d'amplifier la voix des femmes les plus marginalisées et de faire avancer leur protection.

Exécution du programme en 2021

Rapatriement librement consenti dans la sûreté, la sécurité et la dignité

246. La mission a maintenu un contact étroit avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales de l'État rakhine, tout au long de l'année 2021, alors que les progrès au Myanmar ont été freinés par la prise de pouvoir militaire du 1^{er} février 2021. L'Envoyée spéciale a poursuivi son dialogue avec la société civile, les dirigeants communautaires et d'autres acteurs clés au Myanmar, en vue de développer et de consolider les axes horizontaux de cohésion sociale nouvellement établis entre les communautés, y compris avec la minorité rohingya. L'Envoyée spéciale a poursuivi ses consultations étroites avec les groupes rohingya et son engagement auprès des principaux États Membres afin de favoriser la création de conditions propices au retour sûr, digne et durable de la population rohingya au Myanmar dans un contexte politique en rapide évolution. Elle a mobilisé un appui constructif de la part des partenaires internationaux et régionaux, de l'ASEAN et de l'OCI pour s'attaquer aux causes profondes du conflit dans l'État rakhine afin de permettre les retours, notamment en participant à un événement parallèle à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale organisé par le Bangladesh sur la crise concernant les Rohingyas. Cependant, le conflit qui s'étend à tout le Myanmar, la vaste crise humanitaire et l'importante récession économique qui ont suivi la prise du pouvoir par les militaires ont sapé les efforts de réconciliation et de rapatriement. Dans ce contexte, l'Envoyée spéciale a poursuivi ses contacts étroits avec les principales organisations ethniques armées et d'autres parties prenantes en vue de promouvoir un processus inclusif dirigé par le Myanmar pour sortir de la crise actuelle et conformément aux déclarations du Conseil de sécurité appelant à une complémentarité des actions de l'ONU et de l'ASEAN. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 43).

Tableau 43
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Création de conditions propices à un rapatriement sans heurts	Retour des réfugiés dans un environnement favorable (objectif non atteint) ; les efforts se sont néanmoins poursuivis	Les préparatifs en vue du rapatriement ont été perturbés par la prise du pouvoir par les militaires et les interventions ont dû être repensées en tenant compte de l'évolution de la dynamique politique

Conséquences de la pandémie

247. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, mais le Bureau a continué d'atténuer les conséquences de la COVID-19 sur les activités opérationnelles en poursuivant activement son action auprès des parties prenantes concernées, y compris dans le cadre d'exposés virtuels au Conseil de sécurité, de réunions en ligne avec des partenaires clés, notamment le forum consultatif informel des femmes et la communauté rohingya, ainsi que des engagements bilatéraux réguliers en ligne avec tous les acteurs nationaux et internationaux. Lorsque les conditions le permettaient, l'Envoyée spéciale a pu mener des discussions en personne, notamment lors de ses visites dans la région, ce qui a permis des discussions plus efficaces et un suivi renforcé des initiatives proposées.

Résultat escompté pour 2023

Avancées dans l'amélioration des conditions humanitaires et vers un processus d'édification de la nation inclusif, démocratique et pacifique dirigé par le Myanmar.

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

248. En 2021, le travail de la mission a contribué à créer les conditions pour un retour sûr, volontaire, durable et digne des réfugiés rohingya, notamment par des consultations régulières avec les groupes rohingya et avec les principales parties prenantes régionales, mais les efforts visant à atteindre la cible fixée ont été perturbés par la prise du pouvoir par les militaires et la détérioration des conditions de sécurité au Myanmar.
249. En 2023, le Bureau, en étroite coopération avec l'ASEAN, concentrera ses efforts sur l'amélioration de la sécurité et de la situation humanitaire au Myanmar, conformément au consensus en cinq points de l'ASEAN, et ce afin de réduire la violence contre les civils et de mettre en place un processus dirigé par le Myanmar pour trouver une solution politique à la crise actuelle et bâtir un pays inclusif, démocratique et pacifique.
250. Le Bureau continuera de se concentrer sur l'amélioration des conditions des Rohingyas restés dans l'État rakhine en communiquant avec les principales parties prenantes en vue de renforcer la confiance et d'améliorer les perspectives de réintégration des réfugiés à leur retour. Ces travaux seront facilités par une meilleure coordination entre les institutions apportant un soutien aux Rohingyas, ainsi que par un meilleur soutien aux Rohingyas déplacés et aux communautés d'accueil bangladaises, dans un esprit de responsabilité partagée.

Enseignements tirés et changements prévus

251. L'enseignement tiré est le suivant : le renforcement de la coopération avec l'ASEAN, en particulier avec l'Envoyé spécial de celle-ci, est important pour obtenir un soutien régional et communiquer efficacement avec les parties prenantes. Compte tenu de cet enseignement, la mission formalisera

des accords de coopération avec l'ASEAN et d'autres acteurs régionaux, y compris des plateformes conjointes, afin de faire progresser les aspects politiques clés sur l'élargissement de l'accès humanitaire et la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 44).

Tableau 44
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Poursuite du dialogue bilatéral entre le Myanmar et le Bangladesh au sujet d'un cadre pour le rapatriement	Plaidoyer de l'Envoyée spéciale en faveur d'engagements concrets de la part du Gouvernement du Myanmar au sujet de l'application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine	La prise du pouvoir par les militaires, le conflit élargi et la crise humanitaire qui ont suivi ont obligé l'Envoyée spéciale à revoir sa stratégie de rapatriement des Rohingya	La mission appuie les initiatives locales en faveur de la cohésion sociale	L'Envoyée spéciale entretient des contacts avec les principaux acteurs en vue d'une cessation des violences et d'une amélioration des conditions humanitaires, notamment dans l'État rakhine afin de favoriser le retour des réfugiés

Produits

252. On trouvera dans le tableau 45 les produits retenus pour la mission.

Tableau 45
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Produits	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	10	4	4
2. Séances du Conseil de sécurité	2	8	2	2
3. Séances de l'Assemblée générale	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	–	6
4. Ateliers organisés avec l'appui de la mission, consacrés aux questions suivantes : cohésion sociale et lutte contre la discrimination, autonomisation politique des femmes, modalités de partage du pouvoir, renforcement de l'état de droit et de l'obligation de rendre des comptes dans les cas de violation grave des droits humains, libertés fondamentales et application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine	–	–	–	6

Produits

Produits prévus : 2021 Produits livrés : 2021 Produits prévus : 2022 Produits prévus : 2023

C. Activités de fond

Bons offices : 200 missions de bons offices auprès du Gouvernement, des partis politiques, de la société civile, des organisations ethniques armées et des pays de la région, pour soutenir la reprise des réformes démocratiques, l'instauration de la paix et de la stabilité aux niveaux national, infranational et local, et l'accès humanitaire pour aider les 14 millions de personnes ayant besoin d'aide au Myanmar, et favoriser le rapatriement volontaire, sûr, digne et durable des Rohingya et la recherche de solutions durables, ainsi que la réintégration des personnes déplacées de force.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : 200 consultations avec le Gouvernement, la société civile et la communauté internationale, y compris les États membres de l'ASEAN sur les questions électorales et constitutionnelles, les modalités possibles de partage du pouvoir, le fédéralisme, l'obligation de rendre des comptes dans les cas de violation grave des droits humains, la coopération avec les mécanismes internationaux de responsabilisation, la bonne gouvernance et le renforcement de l'état de droit, les questions relatives aux droits humains et notamment aux libertés fondamentales, la protection des civils, les droits des enfants, l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des minorités, la promotion de l'égalité des genres et la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de paix.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : 20 activités de sensibilisation auprès des collectivités locales, des partenaires gouvernementaux, des leaders d'opinion, des médias, de la société civile et d'autres agents de changement en vue de soutenir l'exécution du mandat du Bureau.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse, déclarations, avis, documents d'information, entretiens et autres activités de communication avec les médias liées aux objectifs du Bureau ; développement de capacités de communication supplémentaires, y compris un site Web pour les missions politiques spéciales.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023**Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 46

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total des ressources demandées	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	948,9	862,2	1 116,6	–	254,4
Dépenses opérationnelles	235,1	291,3	292,0	–	0,7
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 184,0	1 153,5	1 408,6	–	255,1

Tableau 47
Effectifs

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	1	-	-	1	1	1	-	-	4	-	-	4	-	1	-	5
Effectif proposé pour 2023	1	-	-	1	1	1	-	-	4	-	-	4	-	1	-	5
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

253. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar s'élève à 1 408 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (1 116 600 dollars) correspondant aux cinq emplois de temporaire qu'il est proposé de maintenir [1 emploi de Secrétaire général(e) adjoint(e), 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 emploi d'agent(e) local(e)], ainsi que les dépenses opérationnelles (292 000 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels (150 700 dollars), installations et infrastructures (52 600 dollars), transports terrestres (4 800 dollars), communications et informatique (14 000 dollars), santé (1 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (68 900 dollars).
254. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux emplois soumis à recrutement international. Les ressources demandées pour un emploi soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'il sera pourvu.
255. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts en 2022 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau barème des traitements et du fait que le poste de l'Envoyée spéciale repose sur un contrat de durée déterminée alors que celui de son prédécesseur reposait sur un contrat-cadre.

Ressources extrabudgétaires

256. En 2022, la mission a prévu qu'elle disposerait de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 850 000 dollars pour financer des activités d'appui et des initiatives visant à promouvoir l'application de la résolution 76/180 de l'Assemblée générale, ainsi que trois postes (1 P-5, 1 P-3 et 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national). Ces activités et initiatives portent sur : a) le soutien au retour des réfugiés et des déplacés Rohingya ; b) le dialogue intercommunautaire ; c) la lutte contre la discrimination et les discours de haine ; d) la réconciliation nationale.
257. En 2023, la mission devrait disposer de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 850 000 dollars, qui serviraient à appuyer les activités de la mission visant à consolider encore la démocratie et à promouvoir la justice, la paix et les droits humains au Myanmar.

Annexe I

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/76/7/Add.2](#)

Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide

Le Comité consultatif note que le (la) titulaire de l'emploi qu'il est proposé de créer contribuerait à la lutte contre les discours de haine dans le système des Nations Unies, mais il estime que les justifications données concernant le financement des fonctions à l'échelle du système sont floues et compte que le Secrétariat se penchera sur le dispositif de financement à mettre en place (par. 12).

En tant qu'entité chargée de coordonner la lutte contre les discours de haine à l'échelle du système des Nations Unies et de présider les mécanismes interinstitutions dans ce domaine, le Bureau joue un rôle central sur les plans de la mise au point de politiques, des opérations et de la coordination. Il a donc besoin d'un emploi de classe P-4 dont le (la) titulaire pourrait se consacrer exclusivement à ces questions. La lutte contre les discours de haine fait partie du mandat de nombreuses entités du système, mais c'est le Bureau de la Conseillère spéciale qui est responsable de diriger et coordonner ces activités. Le Bureau a grandement besoin de cet emploi de classe P-4 pour pouvoir aider comme il se doit les équipes de pays et les opérations de paix à appliquer la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine.

Le Secrétariat continuera de chercher des moyens de mobiliser des ressources auprès d'autres fonds, programmes et organismes afin d'appuyer ces efforts.

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Le Comité consultatif rappelle que, dans le projet de budget-programme pour 2020, le Secrétaire général avait proposé sept transferts entre Amman, Sanaa et Aden. Dans le projet de budget-programme pour 2021, il avait proposé de transférer cinq emplois de temporaire de Sanaa à Amman. Pour 2022, sept autres transferts sont proposés. Préoccupé par les transferts récurrents entre les sites de la mission, le Comité estime qu'il conviendrait d'inclure dans le prochain projet de budget le concept général d'opérations et le plan de déploiement, ainsi qu'une explication détaillée des raisons imposant de procéder aussi souvent à des transferts (par. 18).

Dans le concept d'appui mis au point pour le Bureau de l'Envoyé spécial, il est prévu que la composante d'appui à la mission mène des activités à Amman, Sanaa et Aden, ainsi que dans le reste de la région. Les services d'appui à la mission sont fournis par une composante d'appui à la mission qui relève à la fois du Bureau de l'Envoyé spécial et de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH). La structure d'appui intégrée a été réexaminée en mars 2021. Une copie du concept d'appui et du plan de déploiement seront fournis comme documents complémentaires au Comité consultatif.

Dans le concept d'appui à la mission, la gestion des réservations passagers est gérée par l'équipe de contrôle des mouvements à Sanaa pour les

déplacements par voie terrestre ou aérienne, tandis que le transport de marchandises avec les moyens terrestres et aériens des missions est gérée par le Groupe de contrôle des mouvements à Amman. Le Groupe basé à Amman est également chargé des activités liées au dédouanement et aux demandes d'exonération fiscale. Il se charge de dédouaner les chargements, après avoir soumis les demandes voulues aux autorités compétentes, et de les faire parvenir à destination.

Comme prévu dans le concept d'appui à la mission, les opérations de contrôle des mouvements à Amman sont indépendantes de celles de Sanaa et nécessitent du personnel spécialisé chargé d'entretenir un dialogue avec les partenaires locaux et internationaux pour faciliter le dédouanement et le transport des marchandises qui transitent par Amman.

Questions diverses

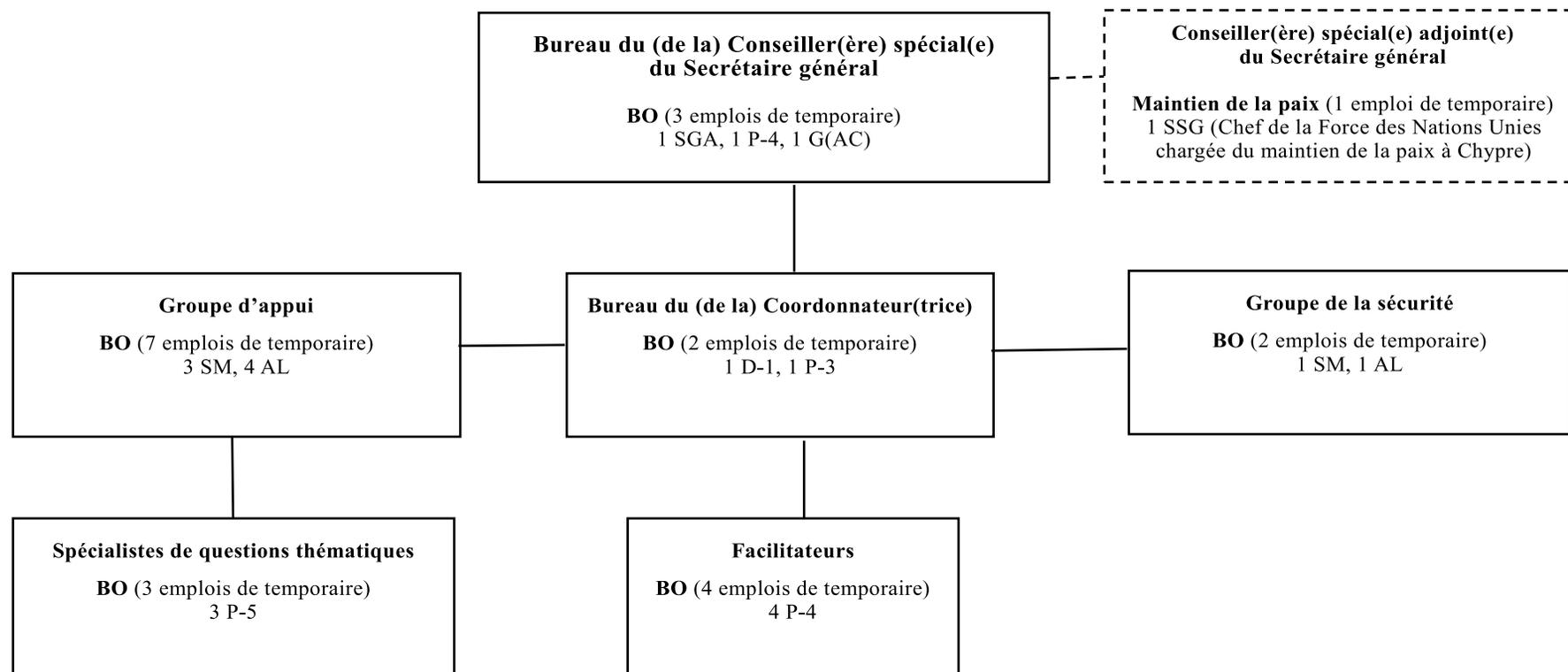
Au paragraphe 111 de la version préliminaire du rapport sont énoncées les hypothèses retenues concernant les facteurs externes lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Le Comité consultatif constate que ces hypothèses ne sont pas les mêmes que celles retenues pour le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait déjà noté des contradictions entre les hypothèses retenues pour deux missions opérant dans le même pays, et réaffirme que les missions devraient tenir compte avec davantage de cohérence de leur environnement opérationnel (par. 29).

Les hypothèses retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) ont été établies en coordination avec les missions dans la région, dont le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, mais restent distinctes, car les mandats des deux missions sont distincts, malgré le fait qu'elles opèrent dans le même environnement. Le Secrétariat considère que les deux missions partagent les mêmes vues quant à leur environnement opérationnel, mais le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) n'est pas basé au Liban, et les hypothèses qu'il a retenues sont fonction des particularités de son mandat.

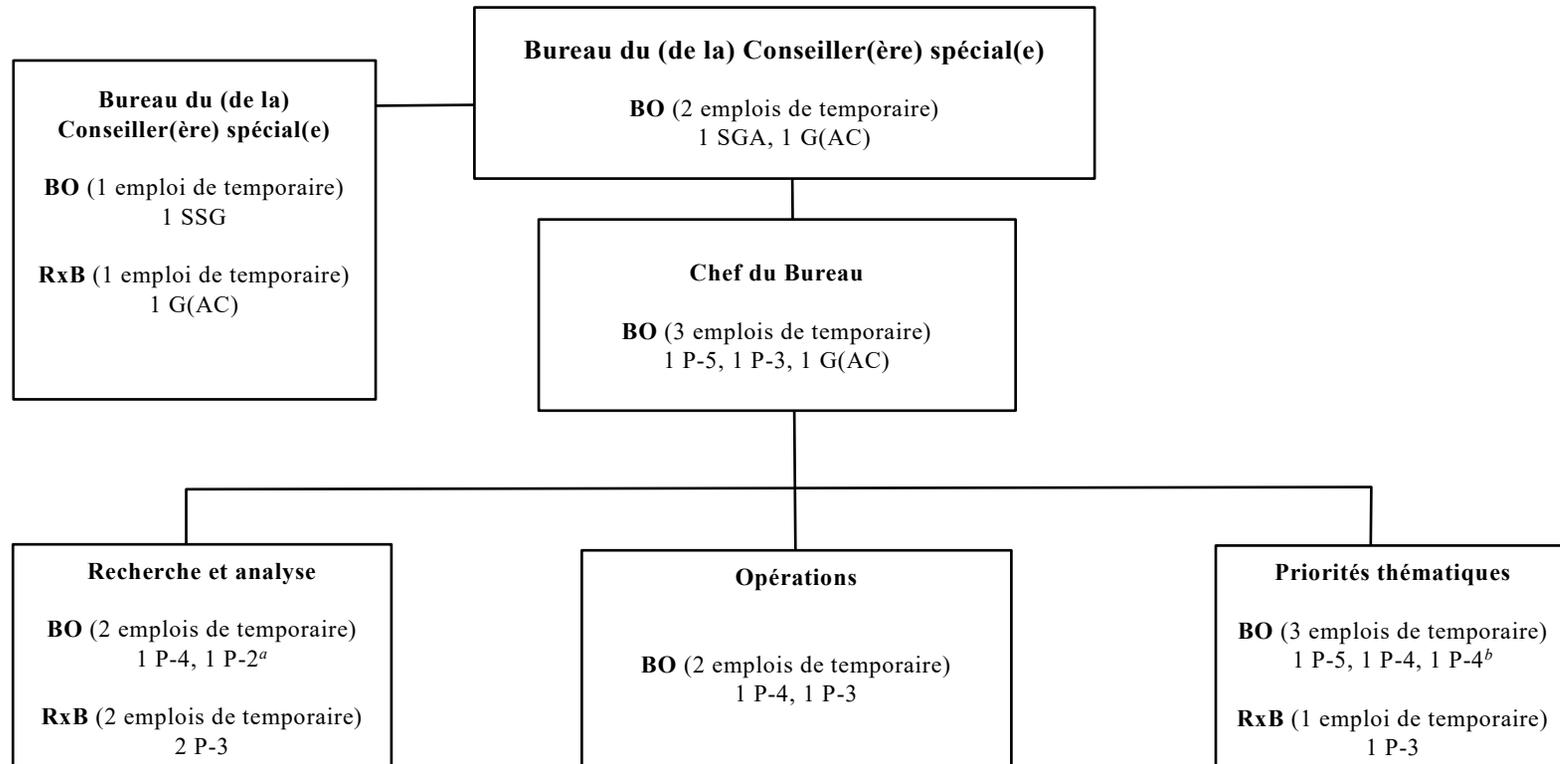
Annexe II

Organigramme et répartition des postes pour 2023

A. Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre



B. Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide



**C. Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général
pour le Sahara occidental**

Bureau de l'Envoyé(e) personnel(le)

BO (2 emplois de temporaire)
1 SGA, 1 P-3

**D. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général
pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil
de sécurité**

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e)

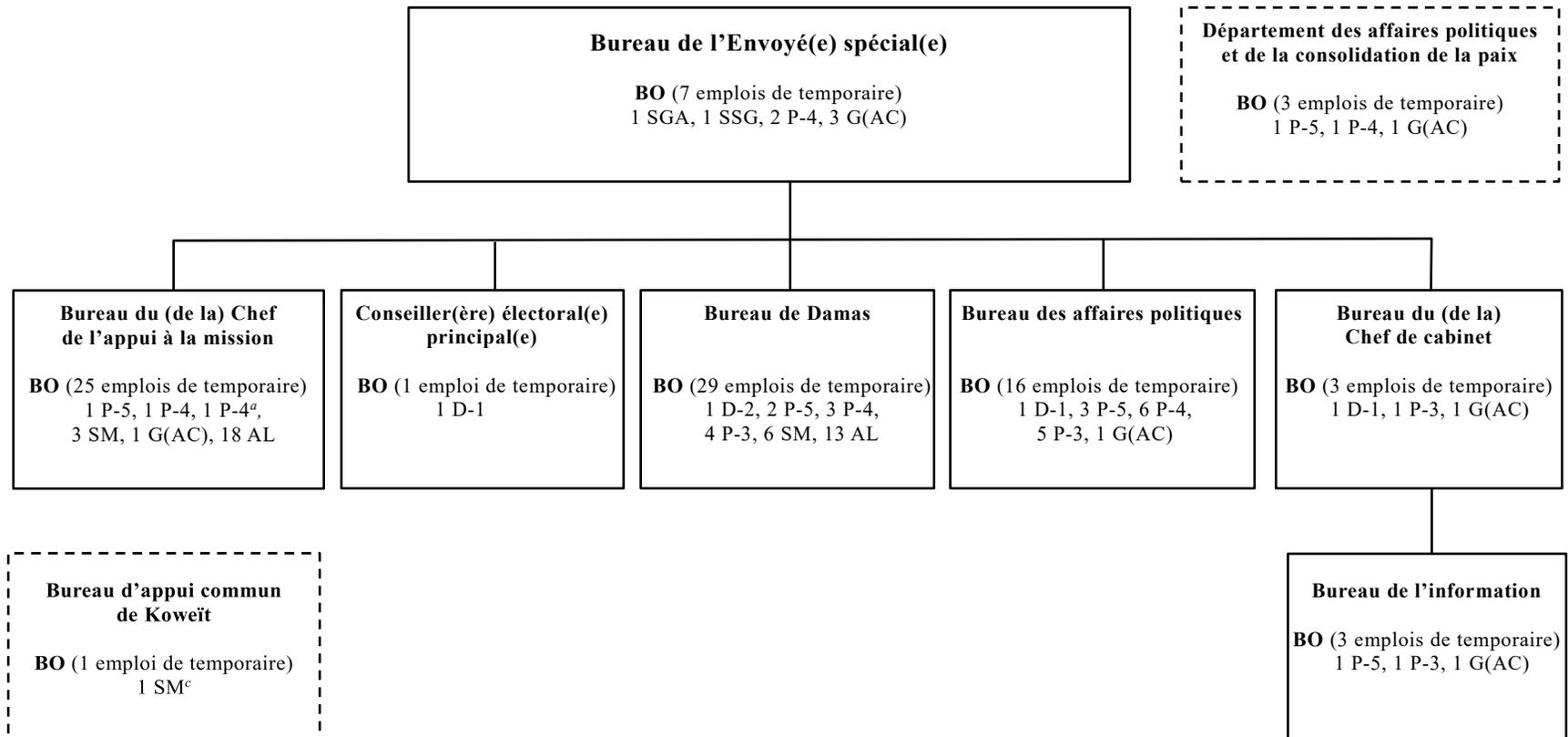
BO (3 emplois de temporaire)
1 SGA, 1 P-4, 1 G(AC)

**E. Bureau du (de la) Représentant(e) de l'ONU aux discussions
internationales de Genève**

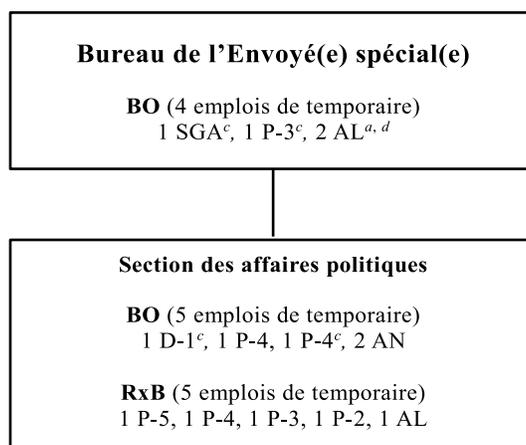
**Bureau du (de la) Représentant(e)
de l'ONU**

BO (7 emplois de temporaire)
1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)

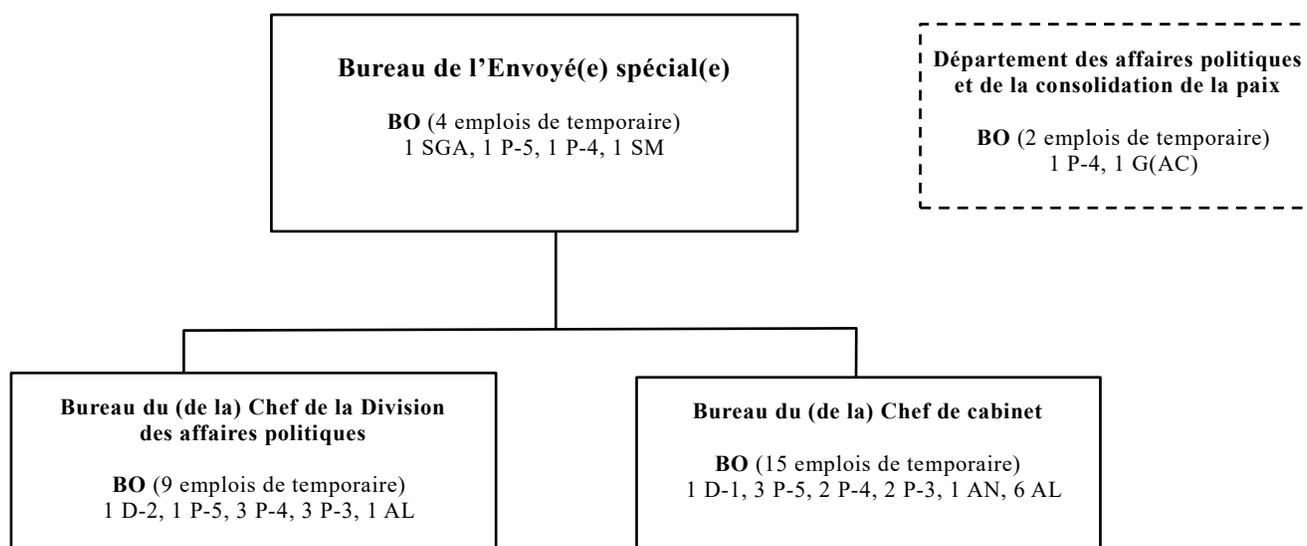
F. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Syrie



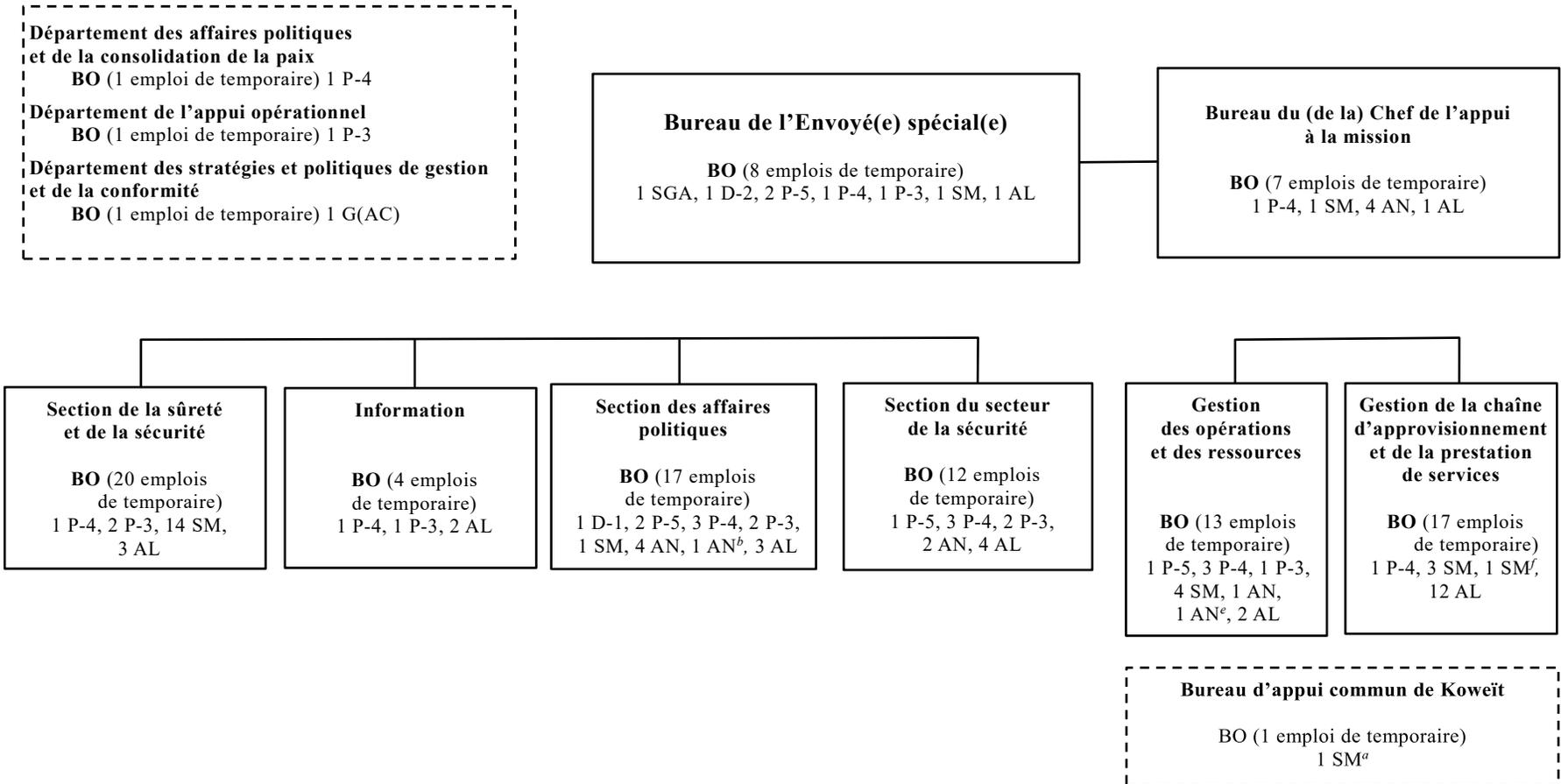
G. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique



H. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs



I. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Yémen



J. Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Myanmar

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e)

BO (5 emplois de temporaire)
1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 AL

RxB (2 emplois de temporaire)
1 P-5, 1 AN

**Département des affaires politiques
et de la consolidation de la paix**

RxB (1 emploi de temporaire)
1 P-3

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e). Ces abréviations valent pour tous les organigrammes dans l'annexe II.

^a Création.

^b Transformation.

^c Transfert.

^d Suppression.

^e Reclassement ou déclassement.

^f Réaffectation.